

SELARL MARION DONY AVOCAT

18 avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR
02.38.16.85.40
contact@mdony-avocat.fr

Affaire : CEGC / FLISSI
Dossier n° : 25159

Tribunal Judiciaire
Juge de l'Exécution – Saisie Immobilière

ACTE DE DEPOT
DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
ET LE XXXXXX

Au secrétariat Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MONTARGIS et par-devant Nous, Greffier, a comparu (, membre de la SELARL MARION DONY AVOCAT, dont le Cabinet est Résidence Europa – 18 Avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR, Avocat constitué pour le compte de **LA COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (CEGC)**,

Laquelle a déposé entre nos mains le CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE dressé pour parvenir à la vente sur saisie immobilière de l'immeuble qui y sera plus amplement désigné.

CREANCIER POURSUIVANT :

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC ci-après), S.A au capital de 262.391.274,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 382 506 079, dont le siège social est : Immeuble Austerlitz 2, 59 Avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat constitué : **Maître Marion DONY**, membre de la SELARL MARION DONY AVOCAT, avocat au barreau de MONTARGIS, demeurant Résidence Europa – 18 avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR

Ayant pour Avocat plaidant : **Maître James TURNER**, Membre de l'AARPI PLATON MAGNE TURNER, Avocats Associés au Barreau de TOULON, y demeurant 6 Rue Molière, 83000 TOULON.

PARTIE SAISIE :

Monsieur FLISSI Richard, Roland, Marius, né le 26 Septembre 1976 à SENS (89), de nationalité française, demeurant : 27 (ou 5133) Bois des Hayets, 45320 à FOUCHEROLLES,

Adresse des biens vendus :

Une MAISON située à FOUCHEROLLES (45320), 27 (ou 5133) Bois des Hayets, cadastré Section ZB N° 72, formant le lot N° 27 du Lotissement du Bois des Hayets, approuvé par arrêté préfectoral du 08/07/1971, dont une ampliation a été déposée le 02/10/1971 au rang des minutes de Maître LOYER, Notaire à VILLENEUVE SUR YONNE, publié à la Conservation des Hypothèques de MONTARGIS (désormais SPF d'ORLEANS), le 20/12/1972, Vol. 4150 N° 3, ainsi que ses parts et portions indivises sur la parcelle cadastré Section ZB N° 145 (12/1.000èmes) formant les espaces verts, route et autres dudit lotissement.

Mise à Prix :

15.000,00 €
(QUINZE MILLE EUROS)

Audience d'orientation : JEUDI 16 AVRIL 2026
à 14 h 00

Desquels comparution, Dire et dépôt elle a requis acte qui lui a été octroyé et qu'elle a signé avec Nous Greffier, après lecture.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal Judiciaire de Montargis, département du Loiret

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles seront adjugés à l'audience des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de MONTARGIS (45200) siégeant au Palais de Justice de ladite ville, 84 rue du Général Leclerc, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, les biens et droits immobiliers suivants :

**Une maison d'habitation sise sur la Commune de
FOUCHEROLLES (45), 27 Lotissement du Bois des Hayets,
cadastré Section ZB N° 72 pour 25 a 20 ca et formant le lot n° 27
dudit lotissement, ainsi que les 12/1.000èmes de la parcelle
cadastrée Section ZB N° 145.**

Aux requête, poursuites et diligences du :

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC ci-après), S.A au capital de 262.391.274,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 382 506 079, dont le siège social est : Immeuble Austerlitz 2, 59 Avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat constitué, **Maître Marion DONY, membre de la SELARL MARION DONY AVOCAT**, Avocat au Barreau de MONTARGIS, demeurant Résidence Europa 18 Avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR, laquelle est constituée à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites.

En présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur FLISSI Richard, Roland, Marius, né le 26 Septembre 1976 à SENS (89), de nationalité française, demeurant : 27 (ou 5133) Bois des Hayets, 45320 à FOUCHEROLLES.

Débiteur saisi

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES

EN VERTU

- La Grosse en due forme exécutoire d'un Jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de MONTARGIS, le 25 Mai 2023, régulièrement signifié et définitif selon certificat de non appel délivré par la Cour d'Appel d'Orléans, le 26 Septembre 2023,
- De l'Hypothèque Judiciaire définitive publiée le 2 Octobre 2023, Vol 2023 V N° 5834, se substituant à la Provisoire publiée le 2 Septembre 2022, Vol. 2022 V N° 7108,

Le poursuivant, sus dénommé et domicilié, a, suivant exploit de Maître Thomas LEMONNIER, commissaire de Justice à MONTARGIS (Loiret), associé de la « SCP ROCHOUX-LEMONNIER-CHAUDRE-LESOEUR », en date du 24 Novembre 2025, a fait signifier commandement valant saisie immobilière,

A :

Monsieur FLISSI Richard, Roland, Marius, né le 26 Septembre 1976 à SENS (89), de nationalité française, demeurant : 27 (ou 5133) Bois des Hayets, 45320 à FOUCHEROLLES.

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains du commissaire de justice, ayant charge de recevoir, ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié, la somme suivant détail ci-après :

* Principal + intérêts au taux légal du 16/07/22 (+ 5 % au 11/10/2023)	
+ anatocisme du 16/07/2022 au 16/07/2023	
+ anatocisme du 16/07/2023 au 16/07/2024	
+ antocisme du 16/07/2024 au 16/07/2025.....	87.964,45 €
* Intérêts au taux légal (+ 5%) du 16/07/2025 au 20/10/2025).....	1.814,04 €
* Intérêts au taux légal (+ 5 %) postérieurs au 20/10/25 jusqu'à Parfait paiement.....	Mémoire
* Article 700 du CPC.....	800,00 €
* Dépens TJ.....	843,22 €
* TOTAL, sauf Mémoire.....	91.421,71 €

Soit la somme de **91.421,71 € (QUATRE VINGT ONZE MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN €UROS 71 CTS)**, **sauf MEMOIRE** (compte arrêté au 20/10/2025), montant de la créance totale due en principal, intérêts et accessoires.

Oltre le **coût du présent commandement** mis au bas et tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

Avec déclaration qu'à défaut de paiement desdites sommes dans le délai, le commandement dont s'agit sera publié auprès du Service de la Publicité Foncière du LOIRET (ORLEANS 1) pour valoir, à partir de cette publication, saisie des biens et droits immobiliers ci-après désignés.

Lesdits commandements contenant en outre toutes les énonciations prescrites par l'article R. 321-3 du Code des procédures civiles d'exécution.

Les débiteurs saisis n'ayant pas satisfait auxdits commandements, ceux-ci ont été publiés au Service de la Publicité Foncière du LOIRET (ORLEANS 1) le 12 Janvier 2026, sous les références Volume 2026 S n°00002.

L'assignation à comparaître au débiteur a été délivrée pour l'audience d'orientation devant le Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de MONTARGIS du **JEUDI 16 AVRIL 2026 A 14 HEURES**.



DESIGNATION

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement valant saisie immobilière et sus énoncé ainsi que du procès-verbal de description dressé par Maître Thomas LEMONNIER, commissaire de Justice à Montargis, en date du 9 Janvier 2026, auquel il convient de se rapporter :

VENTE EN UN SEUL LOT

Une maison d'habitation sise sur la Commune de FOUCHEROLLES (45), 27 Lotissement du Bois des Hayets, cadastré Section ZB N° 72 pour 25 a 20 ca et formant le lot n° 27 dudit lotissement, ainsi que les parts et portions indivises (12/1.000èmes) de la parcelle cadastrée Section ZB N° 145.

Le bien se situe l'Ouest du centre-bourg, dans un lotissement pavillonnaire calme et boisé, entouré de terres agricoles et de forêts.

Selon les dires du propriétaire, la construction du pavillon date des années 70 sur un sous-sol complet et un terrain d'environ 2500 m².

Ce pavillon est actuellement inoccupé et la taxe foncière est d'environ 300 € annuel.

Le chauffage est assuré par des radiateurs électriques et il existe un conduit adéquat pour un poêle à bois. Les combes sont aménageables

Assainissement assuré par une fosse septique qui n'est pas aux normes car le bac de dégraissage est inversé par rapport à celui des eaux.

REZ-DE-CHAUSSEE :

Il est composé d'une entrée/couloir en forme de « L » donnant, sur la gauche vers une salle de bains, un WC indépendant et deux chambres, et sur la droite vers un séjour/salle à manger ainsi que la cuisine avec débarras.

Entrée/Couloir d'environ 7,27 m² :

Porte d'entrée en bois avec vitrage occultant et survitrage.

Au sol : carrelage ancien.

Plinthes : carrelage ancien avec débords de peinture, plinthes manquantes.

Murs : peinture en mauvais état, tachée avec des chocs et des marques à plusieurs endroits. Enduit de rebouchage sur le mur en face de l'entrée (ancien accès vers la cuisine, manifestement obstrué par des plaques de placoplâtre).

Plafond : peinture en mauvais état, tachée, plusieurs auréoles visibles.

Eclairage : deux points lumineux au plafond avec chacun trois spots.

Placard (de 0,38 m²) : porte bois, double béquille, double plaques de propreté, peinture en mauvais état. Sol et plinthes : carrelage ancien et taché. Murs et plafond : peinture en mauvais état.

Salle de bains d'environ 5,46 m² :

Pièce à gauche dans le couloir.

Sol et plinthes : carrelage ancien.

Murs : Faïence murale ancienne, un carreau décollé, trous chevillés sur la faïence. Peinture en mauvais état, tâche et trous non rebouchés.

Plafond : peinture en mauvais état, non homogène avec irrégularité et tâches sur l'ensemble.

Eclairage : un point lumineux au plafond avec fils et dominos. Un point lumineux mural avec applique désolidarisée.

Chauffage : radiateur électrique ancien, poussiéreux et mal fixé.

Fenêtre : châssis bois, double vitrage occultant qui manœuvre difficilement, verni usagé.

Grille VMC présumée : poussiéreuse.

Lavabo avec robinet mitigeur et meuble suspendu deux tiroirs : le tout taché.

Baignoire ancienne avec robinet mélangeur, flexible, douchette : le tout taché. Joints hors d'usage.

La pièce est équipée d'une arrivée et d'une évacuation d'eau.

WC d'environ 1,20 m² :

Situés à droite de la salle de bains

Sol et plinthes : carrelage ancien.

Murs : peinture en mauvais état, irrégulière avec marques, chocs, traces et tâches. Marques noirâtres d'humidité.

Plafond : peinture en mauvais état, non homogène avec irrégularités, tâches sur l'ensemble.

Eclairage : une applique aux murs.

Cuvette à l'anglaise avec lunette et abattant : le tout taché.

Chambre N° 1 d'environ 11,40 m² :

Située à droite des WC.

Porte bois, avec clé en fonctionnement.

Peinture en mauvais état. Sorte d'habillage bois dégradé sur la face intérieure et extérieure. Absence de barre de seuil.

Sol : parquet flottant globalement à l'état d'usage avec tâches de peinture séchées et absence de finition en périphérie. Absence de plinthes.

Murs : peinture en mauvais état, tachée, jaunie, poussiéreuse avec des irrégularités, des chocs.

Plafond : peinture usagée et non homogène.

Eclairage : un point lumineux au plafond avec douille et ampoule.

Chauffage : un radiateur électrique ancien.

Fenêtre : châssis bois, double vitrage avec débords de peinture, manœuvre difficilement. Volets bois battants : à l'état d'usage, verni usagé.

Placard ouvert équipé d'une tablette bois sur tasseau. Encadrement finition bois intérieur dégradé.

Chambre N° 2 d'environ 12 m² :

Porte bois avec clé en fonctionnement.

Peinture en mauvais état.

Sol : parquet flottant en mauvais état avec plusieurs lames désolidarisées.

Absence de plinthes.

Murs et plafond : peinture en mauvais état avec des traces sombres, notamment sur le mur équipé de la porte-fenêtre.

Eclairage : un point lumineux au plafond avec douille et ampoule.

Chauffage : un radiateur électrique ancien et poussiéreux.

Porte-fenêtre (côté façade avant) : châssis bois, double vitrage qui manœuvre difficilement. Volets battants bois : à l'état d'usage, verni usagé.

Placard avec porte bois type accordéon : peinture non homogène et cinq tablettes bois sur tasseaux.

Séjour / Salle à manger d'environ 34,86 m² :

Deux portes anciennes avec vitrage fumée, reliées entre elles à l'aide de planches, le tout ancien et monté sur un rail haut coulissant. Quatre épaufrures au niveau de l'arête supérieure face intérieures de l'encadrement de la fenêtre.

Sol : carrelage ancien, tâché sur l'ensemble avec quelques rayures.

Plinthes : carrelage ancien avec débords de peinture. Plusieurs plinthes manquantes.

Murs : peinture en mauvais état, non homogène avec des impacts, des marques et des chocs à divers endroits, ainsi que des griffures d'animaux notamment au niveau du radiateur. Plusieurs trous chevillés non rebouchés. Deux plaques métalliques en partie basse du mur (emplacement de l'ancien poêle) à droite de l'accès à la cuisine.

Plafond : peinture en mauvais état, non homogène. Trappe pour accès conduit poêle.

On note un interrupteur et des prises, ainsi qu'une prise de télévision relativement récente mais mal fixée au murs, prises du radiateur désolidarisées du mur côté façade avant et arrière.

Eclairage : deux lustres au plafond ainsi que deux appliques murales.

Chauffage : deux radiateurs électriques.

Deux portes-fenêtres, châssis bois, double vitrage avec clés.

Cuisine au fond du séjour/salle à manger d'environ 10,12 m² :

Accès à la cuisine : une cloison séparative avec le séjour/salle à manger a visiblement été déposée.

Sol : carrelage ancien et usagé.

Plinthes : carrelage ancien. Certaines plinthes sont manquantes.

Murs : peinture en mauvais état, tachée avec trous en divers endroits. Crédence (sorte de béton lavé) encrassée ou partiellement recouverte de peinture.

Plafond : peinture en mauvais état, tachée sur l'ensemble.

Certains dispositifs électriques (prises et interrupteurs) sont relativement récents et d'autres plus anciens.

Eclairage : un lustre avec ampoule, une applique murale.

La pièce est équipée de meubles bas de cuisine aménagée en forme de « L » sur la partie gauche et sur le mur du fond, avec une colonne de rangement à l'extrémité droite. A l'intérieur du meuble sous évier, deux arrivées d'eau et une évacuation d'eau. Les plans de travail sont en mauvais état et fendus au niveau de l'emplacement d'une plaque de cuisson. Bac évier en plastique sans robinet.

Débarras attenant à la cuisine de 1,89 m² :

Porte d'accès accordéon en mauvais état.

Sol et plinthes : carrelage ancien usagé, taché.

Murs et plafond : peinture en mauvais état. Grille VMC présumée : jaunie.

Eclairage : un point lumineux au plafond avec douille et ampoule.

On note la présence de meubles ou caissons et une tablette bois sur tasseaux ainsi qu'une arrivée et une évacuation d'eau.

COMBLES :

L'accès se fait depuis l'entrée/couloir par une porte immédiatement à droite en entrant :

Cage d'escalier :

Porte bois. Marches : béton à l'état brut. Mur : enduit et peinture en mauvais état. Plafond : à l'état brut. Eclairage : un point lumineux au plafond avec douille et ampoule.

Combles :

Porte en bois. Sol : béton à l'état brut. Murs : briques rouges apparentes à l'état brut. Pente de toit : sous-face de la toiture apparente avec isolation souple. La pièce est équipée d'un système VMC.

SOUS-SOL :

L'accès se fait depuis l'entrée/couloir, en face de la salle de bains.

Cage d'escalier :

Porte bois, peinture en mauvais état, baguettes bois décoratives dégradées en partie basse. Marches : béton à l'état brut. Murs et plafond :

à l'état brut avec peinture, enduit en mauvais état. Eclairage : un point lumineux mural avec douille et ampoule.

Dégagement :

En bas de l'escalier, il existe une pièce immédiatement sur la gauche, sorte de couloir qui relie le pignon droit du pignon gauche, avec nombreux gravats au sol. Murs à l'état brut. Plafond : bourdis parpaings. Présence d'un ballon d'eau chaude FLECK de 200 litres.

Pièce N°1 en face de l'escalier :

Sol : béton à l'état brut. Murs : parpaings à l'état brut. Plafond : sorte d'isolant souple tendu. Fenêtre : châssis bois, double vitrage, ancien. Eclairage : un point lumineux au plafond avec ampoule.

Garage au fond du dégagement sur la gauche :

Pièce équipée d'une porte de garage métallique manuelle, de deux fenêtres double vantail bois, double vitrage et d'une porte côté jardin menant à l'arrière, le tout à l'état d'usage. Sol : béton à l'état brut. Au fond du garage, présence d'un tableau électrique. Il existe une trappe ouverte remplie d'eau (pompe de relevage présumée).

Murs : parpaings à l'état brut.

Plafond : pour partie, isolant souple tendu.

Appareillage électrique : relativement ancien. Un tableau électrique ancien et visiblement pas aux normes.

Eclairage : deux points lumineux dont un seul avec ampoule.

Pièce N°2 au fond du dégagement sur la droite :

Sol : béton à l'état brut. Murs : parpaings à l'état brut. Plafond : sorte d'isolant souple tendu. Fenêtre châssis bois. Eclairage : un point lumineux au plafond.

EXTERIEUR :

Le pavillon est édifié sur un terrain clos, engazonné et arboré, accessible depuis la voie publique par un portail métallique à l'état d'usage.

Il existe une terrasse en mauvais état côté façade avant du pavillon (dalle béton et sorte de dallage en pierres).

Les façades du pavillon sont recouvertes d'un crépi taché et verdi par endroits. De nombreuses fissures plus ou moins significatives, outre es épaufures et des cloques sur quasiment toute la périphérie du pavillon, au niveau du plancher au rez-de-chaussée et du sous-sol.

La toiture en tuiles mécaniques est à l'état d'usage apparent mais moussue. Une antenne râteau est fixée au conduit de cheminée.

La descente de gouttière à l'angle du pignon gauche et de la façade avant n'est pas connectée à la gouttière. Celle située à l'angle pignon gauche et façade arrière est désaxée à sa base.

Absence d'eau et d'électricité dans les lieux.

CONDITIONS D'OCCUPATION :

Le bien est manifestement libre de toute occupation.



La matrice cadastrale, ci-après annexée, a été délivrée par le bureau du Cadastre d'Orléans.

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Lesdits biens et droits immobiliers présentement saisis ont été acquis par Acte de Maître GAUME Ludivine, Notaire à COURTENAY, du 12 Juillet 2019, publié le 17 Juillet 2019, Vol. 2019 P N° 2969.

CLAUSES SPECIALES

I - Renseignements d'urbanisme :

Les renseignements d'urbanisme seront annexés ultérieurement au présent cahier des conditions de vente.

II – L'assainissement :

Le poursuivant entend indiquer qu'il a tout mis en œuvre pour obtenir les informations concernant l'assainissement de l'immeuble vendu. Ces éléments sont annexés au présent cahier des conditions de vente.

Compte tenu du caractère judiciaire de cette vente et des délais imposés, si le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L.1331-1-1 du Code de la santé publique n'est pas joint au présent cahier des conditions de vente, c'est qu'il n'a pu être obtenu des services concernés.

Dans cette hypothèse, il est expressément entendu que l'adjudicataire devra alors considérer que l'immeuble saisi n'est pas raccordé au réseau public de collecte des eaux usées et que l'installation d'assainissement non collectif est dès lors inexistante ou non conforme.

Il est rappelé que l'acquéreur devra faire procéder, à ses frais, aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente sans aucun recours contre le poursuivant ou ses représentants.

III - Dossier de diagnostic technique :

Le dossier de diagnostic technique est annexé au présent cahier des conditions de vente.

Toutes les indications qui précèdent ont été réunies par l'Avocat poursuivant, à l'aide de renseignements qu'il a pu se procurer, de notes ou documents desquels ils ont été puisés.

En conséquence, il ne pourra être recherché à l'occasion d'erreurs, inexactitudes ou omissions qui pourraient s'y trouver malgré tout le soin apporté.

Il appartiendra à l'adjudicataire comme subrogé aux droits du vendeur de se procurer lui-même tous titres établissant la propriété du lot immobilier mis en vente ainsi que de vérifier tous autres éléments.

Relevé de propriété

Année de référence : 2025		Département : 45 0		Commune : 149 FOUCHEROLLES		TRES : 040		Numéro communal : F00045																		
Titulaire(s) de droit(s)																										
Droit réel : Propriétaire					Numéro propriétaire : MCF23G																					
Nom : FLISSI Prénom : RICHARD ROLAND MARIUS																										
Adresse : CHEZ MADAME GROULT JESSICA 4ARUE DE GASLONDE 50430 LESSAY																										
Propriété(s) bâtie(s)																										
Désignation des propriétés				Identification du local				Évaluation du local																		
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S Tar	M Eval	AF H	Nat loc	Cat S	RC Com	Coil	Nat	AN	AN	Fraction	%EXO	TX OM	Coef	RC TEOM
20	Z8	72		5133	BOIS DES HAYETS	8015	A	01	00	01001	451490059255	149A	C	H	MA	S	2010			RET	DEB	RC Exo		P		2 010
Total revenu imposable pour la part communale						Total revenu exonéré pour la part communale						Total revenu imposé pour la part communale						2 010 euro(s)								
2 010 euro(s)						0 euro(s)						2 010 euro(s)														

Propriété(s) non bâtie(s)																			Livres foncier											
Désignation des propriétés										Évaluation																				
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	PP/DP	S Tar	SUF	GR/SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coil	Nat	AN	Fraction RC	%EXO	TC	Feuille							
20	Z8	72		BOIS DES HAYETS	8015	0001	1	149A	A	AG	02	Terrains d'agrement	25	A	CA	22,20														
								149A	B	S		Sois			07	06	0,00													
Contenance totale													Total de la part communale										Total de la part additionnelle					Majoration des terrains constructibles		
HA					A		CA		Revenu imposable				Revenu exonéré				Revenu imposé				Revenu exonéré				Revenu imposé				0	
					25		20		22				0				22								0					

Relevé de propriété

Année de référence : 2025		Département : 45 0		Commune : 149 FOUCHEROLLES		TRES : 040		Numéro communal : *00023																		
Titulaire(s) de droit(s)																										
Droit réel : Propriétaire					Numéro propriétaire : PBCCPS																					
Dénomination : F001 SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU LOTISSEMENT DU BOIS DES HAYE																										
Adresse : PAR PROUST MARIE DOMINIQUE 30 BOIS DES HAYETS 45320 FOUCHEROLLES																										
Propriété(s) bâtie(s)																										
Désignation des propriétés					Identification du local					Évaluation du local																
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voirie	Adresse	Code Rvoli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S Tar	M Eval	AF	Nat loc	Cat	RC Com impossible	Coll	Nat Exo	AN RET	AN DEB	Fraction RC Exo	%EXO	TX OM	Coef	RC TEOM
Total revenu imposable pour la part communale						Total revenu exonéré pour la part communale						Total revenu imposé pour la part communale						0 euro(s)								
0 euro(s)						0 euro(s)						0 euro(s)						0 euro(s)								

Désignation des propriétés										Propriété(s) non bâtie(s)										Évaluation										Livre foncier	
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse		Code Rvoli	N° Parc Prim	FP/ D2	S Tar	SUF	GR/ SGR	CL	Nat cult		Contenance		Revenu cadastral		Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuille						
22	Z8	145		BOIS DES HAYETS		B015	0001	1	149A		S		Sols		4 93 49		0,00														
Contenance totale										Total de la part communale										Total de la part additionnelle										Majoration des terrains constructibles	
				HA	A	CA	Revenu imposable				Revenu exonéré				Revenu imposé				Revenu exonéré				Revenu imposé				0				
				4	93	49	0				0				0				0				0				0				

SCP Olivier ROCHOUX, Thomas LEMONNIER et Pierre CHAUDRE LESOEUR
Commissaires de Justice associés
2 Rue Flandres Dunkerque - 45125 MONTARGIS CEDEX
☎ : 02.38.98.01.08 ✉ : etude@rlc-huissiers45.fr
www.rlc-huissiers45.fr

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE NEUF JANVIER A 14 HEURES 00

À LA REQUÊTE DE :

La COMPAGNIE EUROPEENNE DES GARANTIES ET CAUTIONS (CEGC), société anonyme au capital de 262.391.274,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 382 506 079, dont le siège social est situé Immeuble Austerlitz 2, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant constitué Maître Marion DONY de la SELARL MARION DONY AVOCAT, dont le cabinet est situé Résidence Europa, 18 avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR, qui se constitue sur le présent et ses suites et au cabinet duquel domicile est élu,

Plaidant par Maître James TURNER, membre de l'AARPI PLATON MAGNE TURNER, Avocats Associés au Barreau de TOULON, y demeurant 6 rue Molière 83000 TOULON

LAQUELLE M'A PRÉALABLEMENT FAIT EXPOSER PAR MAÎTRE JAMES TURNER AVOCAT :

Que la société requérante est créancière de Monsieur Richard FLISSI, né le 26/09/1976 à SENS (89), marié à Madame Séverine RECHT épouse FLISSI, née le 03/10/1973, tous deux de nationalité française et demeurant ensemble à FOUCHEROLLES (45320), 27 Lotissement le Bois des Hayets, et ce suivant la Grosse en due forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de MONTARGIS (45) en date du 25/05/2023 à ce jour définitive, et d'une Hypothèque Judiciaire Définitive publiée le 02/10/2023 (Vol 2023 V n°5834) se substituant à la Provisoire publiée le 02/09/2022 (Vol 2022 V n°71083),

Qu'un commandement de payer valant saisie immobilière lui a été signifié par acte de notre ministère en date du 24/11/2025, lequel a été dument dénoncé à Madame Séverine FLISSI par acte de notre ministère en date du 24/11/2025, et est resté à ce jour infructueux ;

Que dans le cadre de la procédure de saisie immobilière sur le bien appartenant à Monsieur Richard FLISSI et situé 27 Lotissement le Bois des Hayets à FOUCHEROLLES (45320), cadastré Section ZB n° 72, formant le lot n°27, ainsi que sur les parts et portions indivises sur la parcelle cadastrée Section SB n°145 formant les espaces verts, route et autres dudit lotissement, elle entend faire procéder à un procès-verbal de description conformément aux dispositions légales ;

Qu'elle me requiert en ce sens.

C'est pourquoi,

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION,

Je, Thomas LEMONNIER, Commissaire de Justice Associé, membre de la Société Civile Professionnelle Olivier ROCHOUX, Thomas LEMONNIER et Pierre CHAUDRE LESOEUR, Commissaires de Justice Associés, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à MONTARGIS (Loiret), 2 Rue Flandres Dunkerque, soussigné,

Certifie m'être transporté ce jour au 27 Lotissement le Bois des Hayets à FOUCHEROLLES (45320), où, là étant, en présence de Monsieur Yoann BOUQUET, diagnostiqueur de la société CTI ENVIRONNEMENT à MONTARGIS, je rencontre Monsieur Richard FLISSI, propriétaire, et Madame Séverine FLISSI son épouse, ainsi déclarés, à qui je décline mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma visite, et qui préalablement informés de ma visite par mes soins, m'autorisent à effectuer mes opérations dans les lieux. J'ai procédé ainsi qu'il suit et fait les descriptions suivantes.

DESCRIPTIF

I – SITUATION

La commune de FOUCHEROLLES (45) est située dans le département du Loiret, au Nord-Est de MONTARGIS (45). Elle se situe à environ 32 kilomètres de MONTARGIS (45), 123 kilomètres d'ORLEANS (45) et 115 kilomètres de PARIS (75). Elle compte environ 319 habitants en 2023 (source INSEE), est desservie par plusieurs routes départementales, se trouve non loin de l'autoroute A6, et est située dans l'académie d'ORLEANS-TOURS.

Le bien du débiteur se situe 27 Lotissement le Bois des Hayets à FOUCHEROLLES (45320), à l'Ouest du centre-bourg, dans un lotissement pavillonnaire calme et boisé, entouré de terres agricoles et de forêts.

II – OCCUPATION ET DIVERS

Selon les dires de Monsieur Richard FLISSI :

- La construction du pavillon date des années 70 sur un sous-sol complet et un terrain d'environ 2500 m2 ;
- Le pavillon est actuellement inoccupé ;
- La taxe foncière est d'environ 300€ par an ;
- Le bien est assuré auprès d'une compagnie d'assurance à COURTENAY (sans plus de précisions ni justificatifs) ;
- Le chauffage est assuré par des radiateurs électriques, et il existe un conduit adéquate pour un poêle à bois mais ce dernier a été déposé ;
- L'assainissement est assuré par une fosse septique qui n'est pas aux normes car le bac de dégraisement est inversé par rapport à celui des eaux ;
- Les combles sont aménageables.

DESCRIPTIF

Une série de photographies, prises ce jour par mes soins et illustrant mes constatations, sera annexée au présent procès-verbal de description.

A/ REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée est composé d'une entrée/couloir en forme de « L » donnant, sur la gauche vers une salle de bains, un WC indépendant et deux chambres, et sur la droite vers un séjour/salle à manger ainsi que la cuisine avec débarras.

Entrée/couloir (surface environ 7.27 m2) :

Porte d'entrée bois avec un vitrage occultant et survitrage, double béquille, double plaques de propreté : porte qui ferme difficilement, peinture en mauvais état et tachée.

Sol : carrelage ancien taché sur l'ensemble.

Plinthes : carrelage ancien avec débords de peinture ; des plinthes sont manquantes au niveau de l'encadrement vers le séjour/salle à manger, à gauche du placard et le long du mur en face de l'entrée ainsi qu'entre la salle de bains et les WC.

Murs : peinture en mauvais état, tachée avec des chocs et des marques à plusieurs endroits ; je relève de l'enduit de rebouchage sur le mur en face de l'entrée (ancien accès vers la cuisine qui a été manifestement obstrué par des plaques de placoplâtre). Quelques trous chevillés rebouchés à divers endroits ainsi que deux tableaux.

Plafond : peinture en mauvais état, tachée ; plusieurs auréoles visibles, notamment au-dessus de la porte d'entrée se prolongeant sur le mur, en périphérie du point lumineux immédiatement dans l'entrée ainsi que dans le renforcement à droite en entrant (à gauche de l'accès aux combles).

Appareillage électrique : plusieurs interrupteurs relativement récents, encrassés et tachés ; une prise dans le renforcement à gauche de la porte d'accès aux combles qui est visiblement manquante.

Eclairage : deux points lumineux au plafond avec chacun trois spots.

Placard (à droite de l'accès au séjour/salle à manger) (surface environ 0.38 m2) :

Porte bois, double béquille, double plaques de propreté : peinture en mauvais état.

Sol et plinthes : carrelage ancien et taché.

Murs et plafond : peinture en mauvais état, avec deux épaufrures sur la paroi droite, outre une tablette bois sur tasseaux bois avec tringle.

Salle de bains (surface environ 5,46 m2) :

Il s'agit de la première pièce à gauche dans le couloir.

Porte bois, double plaque de propreté avec un système de fermeture intégré qui fonctionne : peinture en mauvais état.

Sol et plinthes : carrelage ancien.

Murs : faïence murale ancienne ; un carreau décollé et fêlé à droite du meuble lavabo ; trous chevillés sur la faïence murale. Peinture en mauvais état, irrégulière avec marques d'enduit, chocs, traces, taches et trous non rebouchés à divers endroits.

Plafond : peinture en mauvais état, non homogène avec irrégularité, taches sur l'ensemble.

Appareillage électrique relativement ancien, taché.

Eclairage : un point lumineux au plafond avec fils et dominos ; un point lumineux mural avec applique désolidarisée et ampoule.

Chauffage : un radiateur électrique relativement ancien, poussiéreux et mal fixé.

Fenêtre (côté façade arrière) : châssis bois, double vitrage occultant qui manœuvre difficilement, verni usagé avec doublage métallique.

Grille VMC présumée : poussiéreuse.

Lavabo avec robinet mitigeur et meuble suspendu deux tiroirs : le tout taché.

Baignoire ancienne avec robinet mélangeur, flexible, douchette : le tout taché. Joints hors d'usage.

La pièce est équipée d'une arrivée d'eau et d'une évacuation d'eau.

WC (à droite de la salle de bains) (surface environ 1,20 m2) :

Porte bois, double plaque de propreté avec un système de fermeture intégré qui fonctionne : peinture en mauvais état.

Sol et plinthes : carrelage ancien.

Murs : peinture en mauvais état, irrégulière avec marques, chocs, traces et taches. Marques noirâtres d'humidité ou de moisissure présumées sur le mur à proximité du réservoir dorsal et en partie basse du mur à droite.

Plafond : peinture en mauvais état, non homogène avec irrégularité, taches sur l'ensemble.

Eclairage : une applique aux murs.

Cuvette à l'anglaise avec lunette et abattant : le tout taché.

Chambre n°1 (à droite des WC) (surface environ 11,40 m2) :

Porte bois, double béquille, double plaque de propreté avec une clé : en fonctionnement. Peinture en mauvais état. Sorte d'habillage bois dégradé sur la face intérieure et extérieure. Absence de barre de seuil.

Sol : parquet flottant globalement à l'état d'usage, avec toutefois des taches de peinture séchée et absence de finition en périphérie. Absence de plinthes ou de baguettes type quart-de-rond.

Murs : peinture en mauvais état, tachée, jaunie, poussiéreuse avec des irrégularités, des chocs, des écailllements, outre une vis ou des trous non rebouchés.

Plafond : peinture usagée et non homogène.

Appareillage électrique : prises relativement anciennes, tachées, poussiéreuses et une prise téléphonique avec capot avant manquant.

Eclairage : un point lumineux au plafond avec douille et ampoule.

Chauffage : un radiateur électrique relativement ancien.

Fenêtre (côté façade arrière) : châssis bois, double vitrage avec débords de peinture ; manœuvre difficilement. Volets bois battants : à l'état d'usage, verni usagé.

Placard ouvert équipé d'une tablette bois sur tasseau. Encadrement finition bois intérieur dégradé.

Chambre n°2 (en face de la chambre n°1) (surface environ 12,00 m2) :

Porte bois, double béquille, double plaque de propreté avec une clé : en fonctionnement. Peinture en mauvais état. Baguettes décoratives bois en mauvais état et dégradées.

Sol : parquet flottant en mauvais état, avec plusieurs lames désolidarisées et une pose non adéquate. Absence de plinthes en périphérie de la pièce.

Murs et plafond : peinture en mauvais état avec des traces sombres, notamment sur le mur équipé de la porte-fenêtre.

Appareillage électrique : prises et interrupteur relativement anciens. Une prise de radiateur dégradée.

Eclairage : un point lumineux au plafond avec douille et ampoule.

Chauffage : un radiateur électrique relativement ancien et poussiéreux.

Porte-fenêtre (côté façade avant) : châssis bois, double vitrage qui manœuvre difficilement. Volets battants bois : à l'état d'usage, verni usagé.

Placard avec porte bois type accordéon : peinture non homogène et cinq tablettes bois sur tasseaux.

Séjour/salle à manger (à gauche en entrant) (surface environ 34.86 m2) :

Deux portes anciennes avec vitrage fumée, reliées sommairement entre elles à l'aide de planches : le tout ancien et monté sur un rail haut coulissant. Quatre épaufrures au niveau de l'arête supérieure face intérieure de l'encadrement de la fenêtre.

Sol : carrelage ancien taché sur l'ensemble avec quelques rayures.

Plinthes : carrelage ancien avec débords de peinture. Une plinthe manquante sur le mur équipé des deux portes-fenêtres côté façade avant. Une plinthe manquante sur le mur en face de l'accès et quelques plinthes manquantes sur le mur équipées de la fenêtre côté façade arrière.

Murs : peinture globalement en mauvais état, non homogène avec des impacts, des marques et des chocs à divers endroits, ainsi que des griffures d'animaux notamment au niveau du radiateur entre les deux portes-fenêtres. Plusieurs trous chevillés non rebouchés. Deux plaques métalliques en partie basse du mur (emplacement de l'ancien poêle) à droite de l'accès à la cuisine.

Plafond : peinture en mauvais état, non homogène avec des taches ; trappe pour accès conduit poêle. Monsieur FLISSI me déclare qu'il s'agit de l'emplacement de l'ancien poêle qui a été condamné mais le conduit a été ramoné.

Appareillage électrique : un interrupteur et des prises, ainsi qu'une prise de télévision relativement récente mais mal fixée ou désolidarisée du mur ; prises du radiateur désolidarisées du mur côté façade avant et façade arrière.

Eclairage : deux lustres au plafond ainsi que deux appliques murales.

Chauffage : deux radiateurs électriques (un relativement récent et l'autre de marque OCEANIC un peu plus ancien).

Deux portes-fenêtres (côté façade avant) : châssis bois, double vitrage avec clés qui manœuvrent difficilement. Système d'aération intégré au mur au-dessus des deux portes-fenêtres. Volets bois à l'état d'usage, verni usagé.

Fenêtre (côté façade arrière) double vantail : châssis bois, double vitrage, à l'état d'usage. Volets bois battant : à l'état d'usage, verni usagé.

Cuisine au fond du séjour/salle à manger sur la droite (surface environ 10.12 m2) :

Accès à la cuisine : une cloison séparative avec le séjour/salle à manger a visiblement été déposée (présence d'une bande de béton dégradé sur le seuil laissant apparaître un fourreau noir à l'extrémité droite. Encadrement en mauvais état avec enduit irrégulier qui présente des impacts et des chocs à divers endroits.

Sol : carrelage ancien et usagé.

Plinthes : carrelage ancien avec débords de peinture, poussiéreux.

Plinthes : manquantes au niveau de l'encadrement et sur le fond de la pièce (ouverture condamnée donnant sur l'entrée/couloir).

Murs : peinture en mauvais état, tachée avec trous et trous chevillés à divers endroits ; crédence (sorte de béton lavé) encrassée ou partiellement recouverte de peinture. Sur le mur à droite en entrant, deux plaques de placoplâtre à l'état brut avec découpe irrégulière et absence de finition. Une épaufrure significative sur le mur à droite en entrant.

Plafond : peinture en mauvais état, tachée sur l'ensemble.

Appareillage électrique : certains dispositifs (prises et interrupteurs) sont relativement récents et d'autres plus anciens avec débords de peinture.

Eclairage : un lustre avec ampoule ; une applique murale à gauche de la fenêtre.

Fenêtre (côté façade arrière) : châssis bois, double vitrage qui manœuvre difficilement, encrassés. Volets bois battant : à l'état d'usage, verni usagé.

La pièce est équipée de meubles bas de cuisine aménagée en forme de « L » sur la partie gauche et sur le mur du fond, avec une colonne de rangement à l'extrémité droite. A l'intérieur du meuble sous évier, deux arrivées d'eau et une évacuation d'eau. Les plans de travail sont en mauvais état et fendus au niveau de l'emplacement d'une plaque de cuisson. Plinthes basses : en mauvais état. Bac évier en plastique sans robinet.

Débarras attenant à la cuisine (surface environ 1.89 m2) :

Porte d'accès accordéon : en mauvais état, encrassée.

Sol et plinthes : carrelage ancien usage, taché.

Murs et plafond : peinture en mauvais état tachée avec des impacts et des chocs. Grille VMC présumée : jaunée.

Appareillage électrique : relativement ancien, taché.

Eclairage : un point lumineux au plafond avec douille et ampoule.

Dans la pièce, je note la présence de meubles ou caissons et une tablette bois sur tasseaux ainsi qu'une arrivée d'eau et une évacuation d'eau.

B/ COMBLES

L'accès se fait depuis l'entrée/couloir par une porte immédiatement à droite en entrant.

Cave d'escalier :

Porte bois, double béquille, double plaque de propreté : peinture usagée.

Marches : béton à l'état brut et taché.

Mur : enduit et peinture en mauvais état.

Plafond : à l'état brut.

Eclairage : un point lumineux au plafond avec douille et ampoule.

Combles :

Porte bois, double béquille, double plaque de propreté : peinture usagée.

Sol : béton à l'état brut.

Murs : briques rouges apparentes : à l'état brut.

Pente de toit : sous-face de la toiture apparente avec isolation souple.

La pièce est notamment équipée d'un système VMC.

C/ SOUS-SOL

L'accès se fait depuis l'entrée/couloir (en face de la salle de bains).

Cage d'escalier :

Porte bois, double plaque de propreté : peinture en mauvais état, baguettes bois décoratives dégradées en partie basse.

Marches : béton à l'état brut.

Murs et plafond : à l'état brut avec peinture, enduit en mauvais état avec des chocs et des éraflures sur l'ensemble.

Eclairage : un point lumineux mural avec douille et ampoule.

Dégagement :

En bas de l'escalier, il existe une pièce immédiatement sur la gauche, sorte de couloir qui relie le pignon droit du pignon gauche, avec nombreux gravats sur le sol.

Murs : à l'état brut et plafond également.

Plafond : lourdis parpaings.

Dans un renforcement : présence d'un ballon d'eau chaude FLECK de 200 litres.

Pièce n°1 (en face de l'escalier) :

Sol : béton à l'état brut.

Murs : parpaings à l'état brut.

Plafond : sorte d'isolant souple tendu.

Fenêtre : châssis bois, double vitrage, ancien.

Appareillage électrique : relativement ancien.

Eclairage : un point lumineux au plafond avec ampoule.

Garage (au fond du dévatement sur la gauche) :

La pièce est équipée d'une porte de garage métallique manuelle, de deux fenêtres double vantail bois, double vitrage et d'une porte côté jardin menant à l'arrière, le tout à l'état d'usage.

Sol : béton à l'état brut. Au fond du garage, dans l'angle à droite du tableau électrique, il existe une trappe ouverte remplie d'eau (pompe de relevage présumée).

Murs : parpaings à l'état brut.

Plafond : sorte d'isolant souple tendu ; dégradations et parties manquantes visibles au niveau de certaines évacuations à gauche de la fenêtre située à proximité de la porte de garage ; la partie au fond du garage et au niveau du tableau électrique n'est pas équipée d'isolants au plafond.

Appareillage électrique : relativement ancien. Un tableau électrique ancien et visiblement pas aux normes.

Eclairage : Deux points lumineux dont un seul avec ampoule.

Pièce n°2 (au fond du dévatement sur la droite) :

Sol : béton à l'état brut.

Murs : parpaings à l'état brut.

Plafond : sorte d'isolant souple tendu.

Fenêtre : châssis bois, double vitrage, ancien.

Appareillage électrique : relativement ancien.

Eclairage : un point lumineux au plafond sans ampoule.

D/ EXTERIEUR

Le pavillon du débiteur est édifié sur un terrain clos, engazonné et arboré, accessible depuis la voie publique par un portail métallique à l'état d'usage.

Il existe une terrasse en mauvais état côté façade avant du pavillon (dalle béton et sorte de dallage en pierres).

Les façades du pavillon sont recouvertes d'un crépi taché et verdi par endroits. Je relève de nombreuses fissures plus ou moins significatives, outre des épaufures et des cloques sur quasiment toute la périphérie du pavillon, au niveau du plancher du rez-de-chaussée et du sous-sol.

La toiture en tuiles mécaniques est à l'état d'usage apparent mais moussue. Une antenne râteau est fixé au conduit de la cheminée.

La descente de gouttière à l'angle du pignon gauche et de la façade avant n'est pas connectée à la gouttière (un élément manquant). Celle située à l'angle pignon gauche et façade arrière est désaxée à sa base.

* * *

J'émet toutes les réserves d'usage quant au bon fonctionnement des installations électriques et sanitaires, et ce en raison de l'absence d'eau et d'électricité dans les lieux.

* * *

Telles sont mes descriptions.

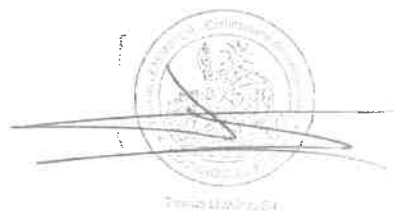
Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, que j'ai clos à mon retour à l'étude.

Selon les dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 28/02/2024 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, la prestation objet du présent acte a débuté le 09 janvier 2026 à 14 heures 00 pour se terminer le 09 janvier 2026 à 15 heures 47 de retour en mon étude, pour une durée de 1 heure 47.

COUT : Les articles cités ci-dessous sont extraits du Code de commerce	
Honoraires (Article L.444-16)	221,36
Emolument complémentaire (Article A.444-18)	150,30
Transport (Article A.444-38)	9,40
T.V.A. 20%	76,21
TOTAL T.T.C.	457,27 €

Acte dressé sur 10 pages, outre les annexes comportant 68 photographies prises ce jour par mes soins et strictement conformes à mes constatations.

Thomas LEMONNIER
Commissaire de Justice associé.



A/ REZ-DE-CHAUSSE

Entrée/couloir



Salle de bains





WC



Chambre 1



Chambre 2





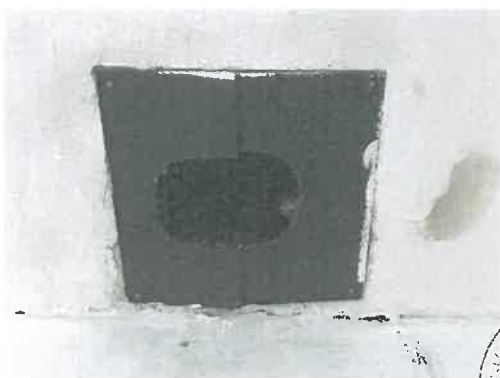
Séjour/salle à manger





Thomas LEMONNIER

Cuisine



Thomas LEMONNIER



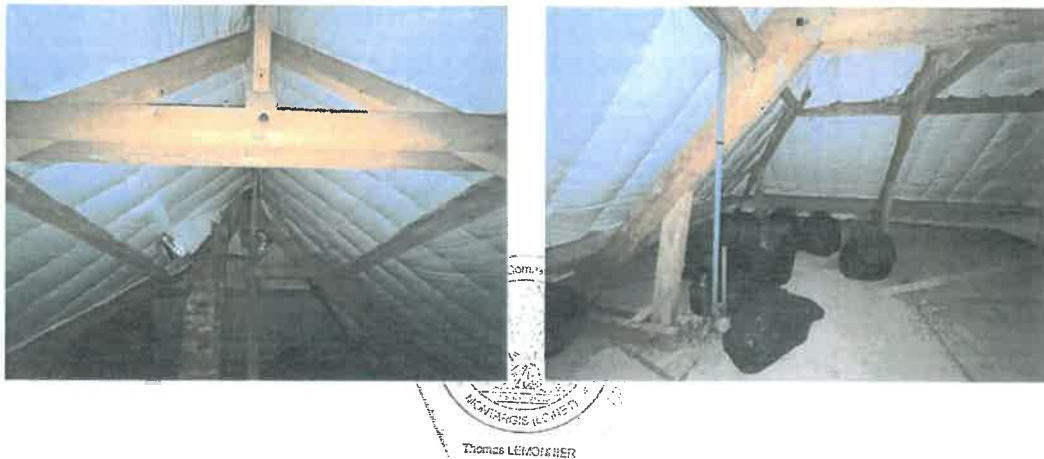
Débarras



Thomas LEMONNIER

B/ COMBLES





C/ SOUS-SOL

Dégagement



Thomas LEMONNIER



Thomas LEMONNIER



Pièce 1



Garage



Thomas LEMONGIER



Thomas LEMONGIER



Pièce 2









Thomas LERONNIER



Thomas LERONNIER





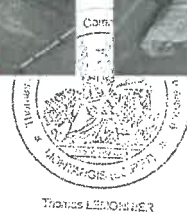
A/ REZ-DE-CHAUSSE

Entrée/couloir



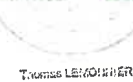
Salle de bains





D/ EXTERIEUR







Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 26D12247
Date du repérage : 09/01/2026



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Loiret**
Adresse : **27 Le Bois des Hayets**
Commune : **45320 FOUCHEROLLES**
Section cadastrale ZB, Parcelle(s) n°
72
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :
**Toutes parties accessibles sans
démontage ni destruction**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ... **M. Richard FLISSI**
Adresse : **27 Le Bois des Hayets**
45320 FOUCHEROLLES

Objet de la mission :

- | | | |
|--|---|---|
| ☒ Constat amiante avant-vente | ☒ Exposition au plomb (CREP) | ☒ Diagnostic de Performance Energétique |
| ☒ Etat des Risques et Pollutions | ☒ Diag. Assainissement | ☒ Audit Energétique |
| ☒ Métrage (Loi Carrez) | ☒ Diag. Installations Electricité | |



Résumé de l'expertise n° 26D12247

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **27 Le Bois des Hayets**

Commune : **45320 FOUCHEROLLES**

Section cadastrale ZB, Parcelle(s) n° 72

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage : ... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

	Prestations	Conclusion
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 84,58 m ² Superficie habitable totale : 84,58 m ² Surface au sol totale : 84,58 m ²
	DPE	474 19 G Estimation des coûts annuels : entre 3 640 € et 4 970 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2645E0315986G Numéro enregistrement AUDIT (ADEME) : A26450018493A
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
	CREP	Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'ont pu être effectuées.
	ERP	Voir détails rapport
	Assainissement	L'installation présente des non-conformités. Le contrôle n'a pu être mené à son terme en raison de regards non visibles et de l'absence d'alimentation en eau, conditions indispensables à la validation de l'ouvrage.



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 26D12247
Date du repérage : 09/01/2026
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 03 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Loiret Adresse : 27 Le Bois des Hayets Commune : 45320 FOUCHEROLLES Section cadastrale ZB, Parcelle(s) n° 72 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . M. Richard FLISSI Adresse : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : SCP Olivier ROCHOUX Thomas LEMONNIER Pierre CHAUDRE-LESOEUR - Maître LEMONNIER Thomas Adresse : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES	Repérage Périmètre de repérage : Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : Yoann BOUQUET Raison sociale et nom de l'entreprise : CTI Environnement Adresse : 32 Avenue Gaillardin 45200 Montargis Numéro SIRET : 823 087 945 00023 Désignation de la compagnie d'assurance : ... PACIFICA Numéro de police et date de validité : 7523739906 - 31/12/2024	
Superficie privative en m² du ou des lot(s) Surface loi Carrez totale : 84,58 m² (quatre-vingt-quatre mètres carrés cinquante-huit) Surface au sol totale : 84,58 m² (quatre-vingt-quatre mètres carrés cinquante-huit)	

Certificat de superficie n° 26D12247**Résultat du repérage**

Date du repérage : **09/01/2026**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Liste des pièces non visitées :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Huissier de justice
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Séjour	34,86	34,86	
Rez de chaussée - Entrée/couloir	7,27	7,27	
Rez de chaussée - Placard	0,38	0,38	
Rez de chaussée - Cuisine	10,12	10,12	
Rez de chaussée - Buanderie	1,89	1,89	
Rez de chaussée - Salle de bain	5,46	5,46	
Rez de chaussée - WC	1,2	1,2	
Rez de chaussée - Chambre 1	11,4	11,4	
Rez de chaussée - Chambre 2	12	12	

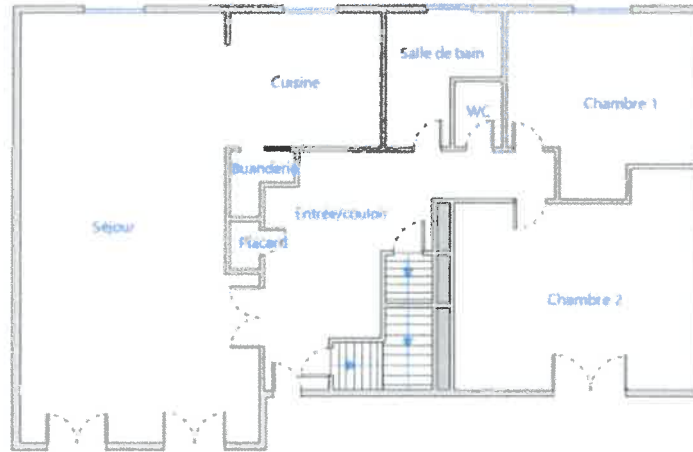
Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 84,58 m² (quatre-vingt-quatre mètres carrés cinquante-huit)
Surface au sol totale : 84,58 m² (quatre-vingt-quatre mètres carrés cinquante-huit)

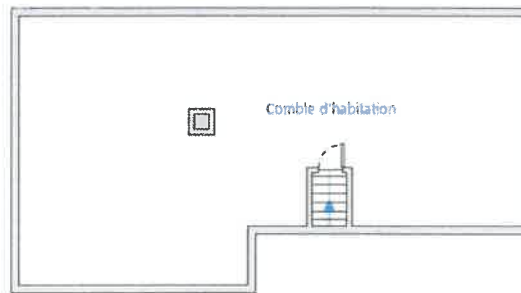
Fait à **FOUCHEROLLES**, le **09/01/2026**

Par : **Yoann BOUQUET**

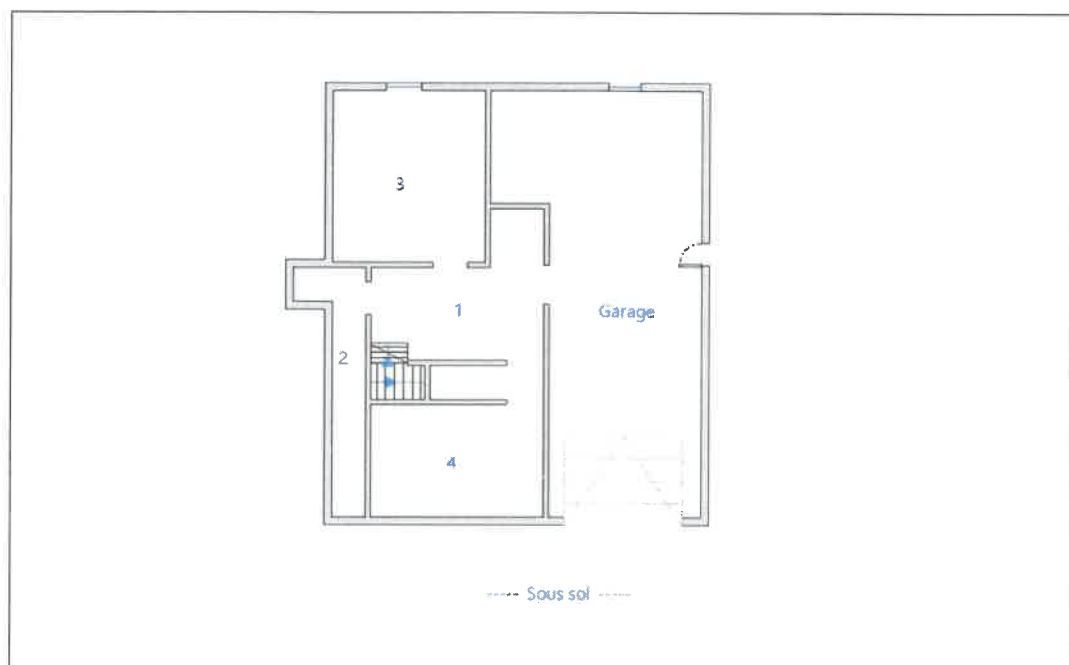
Aucun document n'a été mis en annexe



--- Rez de chaussée ---



--- Comble d'habitation ---



DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR code

n°: 26D12247

Etabli le : 03/02/2026

Valable jusqu'au : 02/02/2036



Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : 27 Le Bois des Hayets, 45320 FOUCHEROLLES

Type de bien : Maison Individuelle

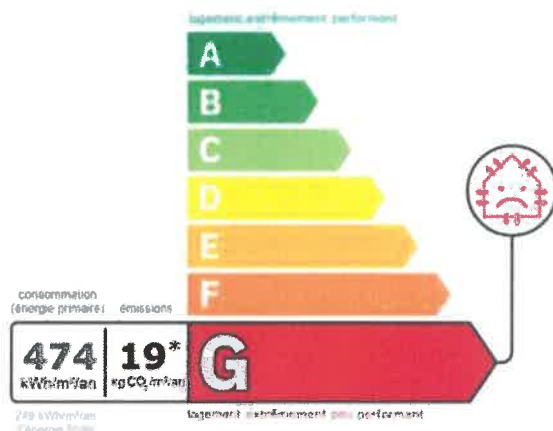
Année de construction : 1977

Surface de référence : 84,58 m²

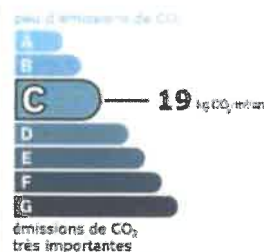
Propriétaire : M. Richard FLISSI

Adresse : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre



Ce logement émet 1 632 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 8 454 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 3 640 € et 4 970 € par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Comment réduire ma facture d'énergie ?

Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

CTI Environnement

32 Avenue Gaillardin

45200 Montargis

tel : 02 38 94 63 88

Diagnosticur : Yoann BOUQUET

Email : contact@cti-geotechnique.com

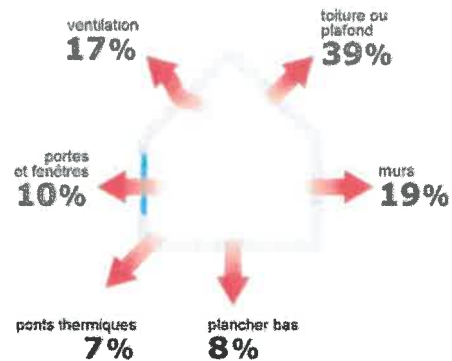
N° de certification : DTI3513

Organisme de certification : DEKRA Certification



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Admète vous informe que vos données personnelles (Noms Prénoms, Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contentieux ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « CONTACT » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.gouv.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT

MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.



Faites isoler la toiture de votre logement.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	34 929 (18 384 é.f.)	entre 3 180 € et 4 310 €	86 %
 eau chaude	⚡ Electrique	3 868 (2 036 é.f.)	entre 350 € et 480 €	10 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	⚡ Electrique	293 (154 é.f.)	entre 20 € et 40 €	1 %
 auxiliaires	⚡ Electrique	1 082 (569 é.f.)	entre 90 € et 140 €	3 %
énergie totale pour les usages recensés :		40 171 kWh (21 143 kWh é.f.)	entre 3 640 € et 4 970 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 104ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -18% sur votre facture **soit -807€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 104ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

43ℓ consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture **soit -111€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur doubles avec lame d'air d'épaisseur 35 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé	insuffisante
 Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un comble fortement ventilé	insuffisante
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage Porte(s) bois avec double vitrage	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***) (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 13200 à 19700€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmeur, robinets thermostatique, isolation réseau)	
 Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type A et reprise de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe	
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	$\text{COP} = 3$

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 18700 à 28000€

Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$ $U_d = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	$\text{SCOP} = 4$
 Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire	

Commentaires :

La visite réalisée dans le cadre de la procédure judiciaire a rencontré des limites empêchant un contrôle complet. Trois facteurs principaux sont à l'origine de ces impossibilités :

- L'absence du propriétaire sur place,
- L'insuffisance des informations accessibles,
- Le temps d'intervention limité.

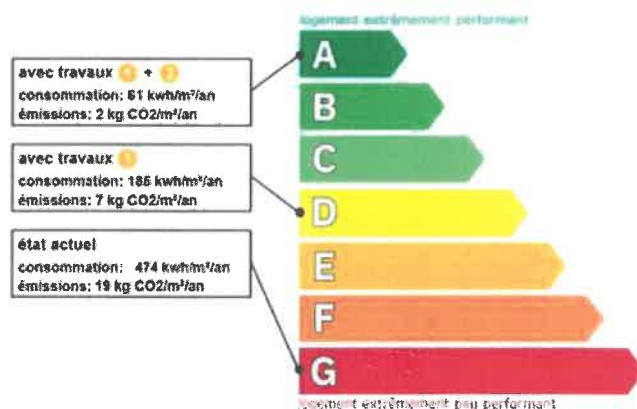
Ces contraintes n'ont pas permis au diagnostiqueur de réaliser des investigations approfondies sur l'ensemble des points prévus.

L'épaisseur et le type d'isolant n'ont pas pu être vérifiés de manière certaine lors du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), en l'absence de documentation technique ou d'accès visuel direct. Ces informations sont donc estimées sur la base des éléments disponibles et des caractéristiques standards du bâtiment, sans garantie absolue de leur exactitude.

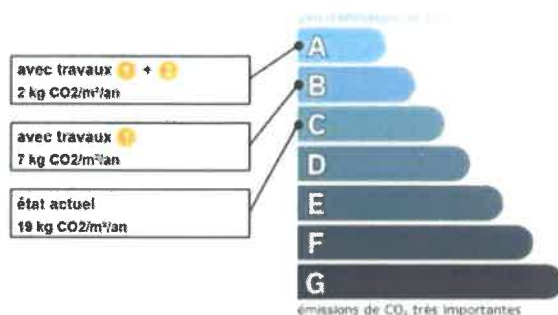
Pour toute évolution future du système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire, il est recommandé d'étudier les solutions recourant aux énergies renouvelables.
Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès.

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>
ou 0808 800 700 (hors d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Transition Écologique



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur BBS Slama: 2025.11.1.0]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **26D12247**

Néant

Date de visite du bien : **09/01/2026**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale ZB, Parcelle(s) n° 72**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

Suite à l'absence de justificatif, le coefficient de rendement énergétique a été établi par défaut.

Les calculs sont réalisés selon la méthode de calcul 3CL-2021 issue de l'arrêté du 8 octobre 2021. Les consommations calculées sont des estimations pour des conditions d'usage fixées, et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergies réelles et les estimations pour plusieurs raisons :

- suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réel des occupants ;
- des différences de scénarios d'occupation journalière du logement ;
- des différences de scénarios de chauffage, de consommation d'eau chaude sanitaire ;
- des pathologies non prises en compte dans le calcul (isolant tassé ou mouillé, vitre cassée, équipement technique ne fonctionnant pas, fuites d'air, ...) ;
- des valeurs par défauts issues des arrêtés utilisées en l'absence de justificatifs ;
- des données climatiques départementales moyennes, sur trente ans, avec une correction liée à l'altitude et à la distance par rapport au littoral ;
- des tarifs des énergies et des abonnements.

De plus, le moteur de calcul 3CL-2021 est sujet à des évolutions ou modifications dans le temps qui peuvent faire évoluer les résultats.

Liste des documents demandés et non remis :

Plans du logement
Plan de masse
Diag Carrez/Boutin
Taxe d'habitation
Contrat entretien des équipements
Notices techniques des équipements
Permis de construire
Etude thermique réglementaire
Infiltrométrie
Rapport mentionnant la composition des parois

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	45 Loiret
Altitude	Donnée en ligne	165 m
Type de bien	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	Estimé	1977
Surface de référence du logement	Observé / mesuré	84,58 m²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	Observé / mesuré 21,1 m²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 35 cm
	Isolation	Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	Valeur par défaut 1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	Observé / mesuré moins de 15mm ou inconnu
Mur 2 Ouest	Surface du mur	Observé / mesuré 7,87 m²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≥ 25 cm
	Isolation	Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	Valeur par défaut 1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	Observé / mesuré moins de 15mm ou inconnu
Mur 3 Ouest	Surface du mur	Observé / mesuré 12,7 m²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≥ 25 cm
	Isolation	Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	Valeur par défaut 1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	Observé / mesuré moins de 15mm ou inconnu
Mur 4 Est	Surface du mur	Observé / mesuré 24,89 m²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 35 cm
	Isolation	Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	Valeur par défaut 1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	Observé / mesuré moins de 15mm ou inconnu
Mur 5 Sud	Surface du mur	Observé / mesuré 17,56 m²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur

	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	35 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	Inconnue
	Année de construction/rénovation	✖	Valeur par défaut	1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	🔍	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	2,81 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	35 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	Inconnue
Mur 6 Sud	Année de construction/rénovation	✖	Valeur par défaut	1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	🔍	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré	88,81 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	🔍	Observé / mesuré	39,7 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	🔍	Observé / mesuré	88,809 m²
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation: oui / non / inconnue	🔍	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	88,81 m²
Plancher	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	🔍	Observé / mesuré	88,809 m²
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	115 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	isolé
	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1,79 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
Plafond	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Fenêtre 1 Est	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	🔍	Observé / mesuré	2,7
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1,43 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1,43 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
Fenêtre 2 Est	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical

	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	🔍	Observé / mesuré	2,7
Fenêtre 3 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	0,95 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	🔍	Observé / mesuré	3,4
Fenêtre 4 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1,79 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	🔍	Observé / mesuré	2,7

Porte-fenêtre 1 Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	5,49 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	🔍	Observé / mesuré	2,5
Porte-fenêtre 2 Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	2,75 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	🔍	Observé / mesuré	2,5
Porte	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	2,04 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plafond
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	8,4 m
Pont Thermique 2	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Refend
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé

Pont Thermique 3	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	2,5 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 4	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	8,4 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plafond
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 5	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	5,3 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Refend
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 6	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	2,5 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plancher
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 7	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	5,3 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plafond
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 8	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	7 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plancher
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 9	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	7 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plafond
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 10	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	12,3 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Refend
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 11	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	2,5 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 12	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	12,3 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Plafond
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 13	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	7 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Refend
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 14	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	2,5 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Plancher
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 15	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	7 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 6 Sud / Plafond
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
Pont Thermique 16	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	1,1 m
	Type PT	🔗	Observé / mesuré	Mur 6 Sud / Plancher
	Type isolation	🔗	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔗	Observé / mesuré	1,1 m

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	Observé / mesuré	2005 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	Observé / mesuré	Electrique - Radiateur électrique à Inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	Observé / mesuré	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	Observé / mesuré	divisé
Eau chaude sanitaire	Équipement intermittence	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré	1
	Type générateur	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	Observé / mesuré	1977
	Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	Observé / mesuré	200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Constatations diverses :

Une température de 19°C (à laquelle se réfère également le code de la Construction et de l'Habitation) convient aux pièces à vivre comme le salon, la salle à manger ou la cuisine. Pour les chambres, la température idéale se situe entre 16 et 17°C.

L'épaisseur et le type d'isolant n'ont pas pu être vérifiés de manière certaine lors du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), en l'absence de documentation technique ou d'accès visuel direct. Ces informations sont donc estimées sur la base des éléments disponibles et des caractéristiques standards du bâtiment, sans garantie absolue de leur exactitude.

Informations société : CTI Environnement 32 Avenue Gaillardin 45200 Montargis

Tél. : 02 38 94 63 88 - N°SIREN : 823 087 945 - Compagnie d'assurance : PACIFICA n° 7523739906

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

2645E0315986G



Audit énergétique

N°audit : A26450018493A

Date de visite : 09/01/2026

Etabli le : 03/02/2026

Valable jusqu'au : 02/02/2031

Identifiant fiscal logement : N/A

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement.



Adresse : 27 Le Bois des Hayets
45320 FOUCHEROLLES

Type de bien : Maison Individuelle

Année de construction : 1977

Surface de référence : 84,58 m²

Nombre de niveaux : 1

Propriétaire : M. Richard FLISSI

Adresse : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES

Commanditaire : SCP Olivier ROCHOUX Thomas LEMONNIER Pierre CHAUDRE-LESOEUR - Maître LEMONNIER Thomas

N°cadastre : ZB 72

Altitude : 165 m

Département : Loiret (45)



Etat initial du logement
p.3



Scénarios de travaux en un clin d'œil p.16

Scénario 1 « rénovation en une fois »

Parcours de travaux en une seule étape p.17



Scénario 2 « rénovation par étapes »

Parcours de travaux par étapes p.24



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique p.37



Lexique et définitions p.38

Informations auditeur

CTI Environnement
32 Avenue Gaillardin
45200 Montargis
tel : 02 38 94 63 88
N°SIRET : 823 087 945 00023

Auditeur : Yoann BOUQUET
Email : contact@cti-geotechnique.com
N° de certification : DTI3513
Organisme de certification : DEKRA Certification
Nom du logiciel : LICIEL Diagnostics v4 (Moteur BBS Slama: 2025.11.1.0)



Signature

Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.



Objectifs de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de ce logement.



Cet audit énergétique peut être utilisé comme justificatif pour le bénéfice des aides à la rénovation, telles que MaPrimeRénov' et les Certificats d'Économie d'Énergie. Par ailleurs, la réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique ou environnementale E, F ou G, conformément à la loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Cet audit a été réalisé conformément aux exigences réglementaires, il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation.

L'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant de réaliser une rénovation performante, correspondant à l'atteinte de la classe A ou B, ou de la classe C pour les passoires énergétiques, sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales. Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?



Rénover au bon moment

- L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Vivre dans un logement de qualité

- Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air !



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

- En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO₂ (source Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos logements en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



Donner de la valeur à votre bien

- En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années



Profiter des aides financières disponibles

- L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Réduire les factures d'énergie

- L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Louer plus facilement votre bien

- Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement votre bien, en valorisant la qualité du logement et la maîtrise des charges.
- Vous évitez également la future interdiction de location des passoires thermiques.
- Critère énergétique pour un logement décent :
 - 1er janvier 2023 : CEF < 450 kWh/m²/an (interdiction de location des CEF ≥ 450 kWh/m²/an)
 - 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F (interdiction de location des G)
 - 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E (interdiction de location des F)
 - 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D (interdiction de location des E)



État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.

Référence ADEME du DPE (si utilisé) : 2645E0315986G

Performance énergétique et climatique actuelle du logement

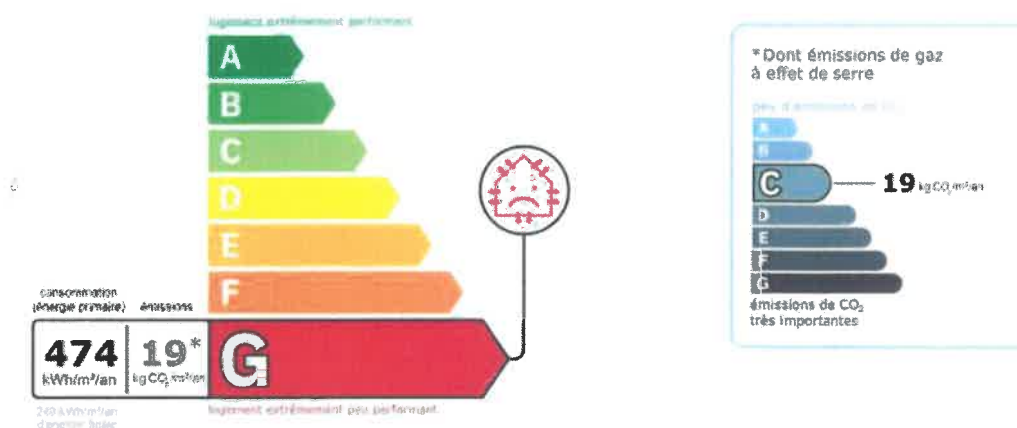
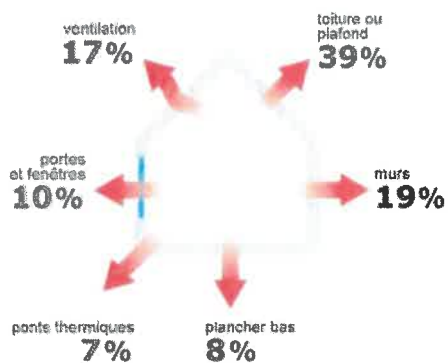


Schéma de déperdition de chaleur



Coefficient de déperditions thermiques
= 1,3 W/(m².K)

Coefficient de déperditions thermiques de référence
= 0,5 W/(m².K)

Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation





Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des
consommations
kWhEP/m²/an

usage	 chauffage	 eau chaude sanitaire	 refroidissement	 éclairage	 auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	↑ Electrique 413EP {211EP}	↑ Electrique 46EP {24EP}	-	↑ Electrique 3EP {2EP}	↑ Electrique 13EP {7EP}	475EP {244EP}
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 3 180 € à 4 310 €	de 350 € à 480 €	-	de 20 € à 40 €	de 90 € à 140 €	de 3 640 € à 4 970 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour. (104 l par jour).

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

*Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

Suite à l'absence de justificatif, le coefficient de rendement énergétique a été établi par défaut.

Les calculs sont réalisés selon la méthode de calcul 3CL-2021 issue de l'arrêté du 8 octobre 2021. Les consommations calculées sont des estimations pour des conditions d'usage fixées, et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergies réelles et les estimations pour plusieurs raisons :

- suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réel des occupants ;
- des différences de scénarios d'occupation journalière du logement ;
- des différences de scénarios de chauffage, de consommation d'eau chaude sanitaire ;
- des pathologies non prises en compte dans le calcul (isolant tassé ou mouillé, vitre cassée, équipement technique ne fonctionnant pas, fuites d'air, ...) ;
- des valeurs par défauts issues des arrêtés utilisées en l'absence de justificatifs ;
- des données climatiques départementales moyennes, sur trente ans, avec une correction liée à l'altitude et à la distance par rapport au littoral ;
- des tarifs des énergies et des abonnements.

De plus, le moteur de calcul 3CL-2021 est sujet à des évolutions ou modifications dans le temps qui peuvent faire évoluer les résultats.



Vue d'ensemble du logement

Description du bien

	Description
Nombre de niveaux	1
Nombre de pièces	Rez de chaussée : 9 pièces, Comble d'habitation : 1 pièces, Sous sol : 5 pièces
Description des pièces	Rez de chaussée : Entrée/couloir de 7,27m², Séjour de 34,86m², Cuisine de 10,12m², Buanderie de 1,89m², Placard de 0,38m², Salle de bain de 5,46m², WC de 1,2m², Chambre 1 de 11,4m², Chambre 2 de 12m² Comble d'habitation : Comble d'habitation Sous sol : 1, 2, 3, Garage, 4
Mitoyenneté/Commentaires	Cette maison se situe au n° 27, Le Bois des Hayets – 45320 Foucherolles, construite en 1977. La maison est en retrait de la voie publique. Le logement comprend 2 niveaux, le rez-de-chaussée donnant sur un sous-sol. Le plancher haut donne sur des combles non aménagé fortement ventilés. Le bien étudié est une maison individuelle construite aux alentours de 1977. Elle est édifiée sur un sous-sol et dispose d'un jardin indépendant. Adresse : 27, Le Bois des Hayets – 45320 Foucherolles
Intégration du bien dans son environnement	Description du PLU (source Géoportail-Urbanisme) : Références cadastrales : section ZB n°72 Superficie de la parcelle : 2 520 m² Contexte réglementaire et urbanistique - Parcelle classée en zone UC (zone urbaine à dominante habitat) - Zonage d'assainissement : collectif Servitudes et documents de planification - SCOT : PETR du Montargois en Gâtinais L'aptitude au confort d'été de la maison est moyenne :
Aptitude au confort d'été	Points positifs : Inertie thermique des murs en parpaing (estimé) : Les murs en blocs de béton (parpaings) présentent une inertie thermique moyenne. Ils permettent de ralentir les variations rapides de température, mais leur capacité de stockage de la fraîcheur reste inférieure à celle des matériaux lourds traditionnels (pierre massive). Cette inertie contribue néanmoins à atténuer les pics de chaleur en journée lorsque la ventilation nocturne est bien exploitée. Matériaux structurels robustes et continus : Les parois en béton offrent une bonne continuité constructive, limitant les entrées d'air parasites et contribuant à une certaine stabilité thermique intérieure. Maison traversante : La configuration traversante permet une ventilation naturelle efficace, essentielle pour évacuer la chaleur stockée dans les matériaux en fin de journée et améliorer le confort estival. Points négatifs : Isolation thermique peu adaptée au confort d'été : L'isolation, lorsqu'elle est présente, est généralement constituée de matériaux minéraux ou synthétiques peu performants en déphasage thermique. Ces isolants freinent les échanges thermiques mais n'empêchent pas efficacement la pénétration de la chaleur en période estivale.

Faible perspiration des matériaux :

Les murs en parpaing associés à des enduits ciment sont peu perspirants. Cette faible capacité à réguler naturellement l'humidité peut accentuer la sensation d'inconfort en été, notamment en période de fortes chaleurs.

Apports solaires directs importants :

Les matériaux lourds comme le béton absorbent la chaleur solaire et peuvent la restituer en fin de journée si les protections solaires sont insuffisantes, augmentant ainsi la température intérieure.

Protections solaires incomplètes :

L'absence de volets, de stores extérieurs ou de protections solaires sur certaines menuiseries limite la maîtrise des apports solaires, ce qui dégrade le confort thermique d'été.



Vue d'ensemble des équipements

Type d'équipement	Description	Etat de l'équipement
 Chauffage	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***) (système individuel)	
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L	
 Climatisation	Néant	
 Ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012	
 Pilotage	Sans système d'intermittence	

Caractéristiques techniques, architecturales ou patrimoniales

Photo	Description	Conseil
	27, Le Bois des Hayets – 45320 Fouchérolles Références cadastrales : section ZB n°72 Superficie de la parcelle : 2 520 m² Contexte réglementaire et urbanistique - Parcelle classée en zone UC (zone urbaine à dominante habitat) - Zonage d'assainissement : collectif Servitudes et documents de planification - SCOT : PETR du Montargois en Gâtinais	S'assurer auprès du service urbanisme de la collectivité territoriale, responsable de la parcelle de la faisabilité et/ou de l'acceptation des travaux à réaliser
	Caractéristiques techniques, architecturales ou patrimoniales On observe la présence d'une terrasse en béton. Cet élément devra être pris en compte lors de la mise en œuvre, dans l'hypothèse où une isolation thermique par l'extérieur (ITE) serait retenue.	

Pathologies et risques de pathologies

Photo	Description	Conseil
-------	-------------	---------



1. Descriptif des pathologies

Type de fissures structurelles ou superficielles : Les fissures visibles le long de la liaison entre le mur et les planchers montrent un tracé horizontal légèrement irrégulier. Elles sont continues, suggérant un problème structurel localisé.

Usure des joints et de l'enduit : L'enduit en façade présente une dégradation (fissuration et détachement léger), indiquant une perte de cohésion avec le support.

2. Causes probables

Mouvements structurels : Les fissures horizontales sont souvent causées par des mouvements structurels, tels que des tassements différentiels des fondations ou des dilatations thermiques.

Problème d'étanchéité : Une mauvaise étanchéité à la jonction entre les tuiles et le mur peut provoquer une infiltration d'eau qui détériore l'enduit et le mortier.

Vieillessement des matériaux : Le temps a probablement usé les joints, l'enduit et les éléments de fixation des tuiles.

3. Conséquences

Infiltration d'eau : Sans traitement, l'eau peut pénétrer à l'intérieur du mur, entraînant une détérioration accrue (moisissures, dégradation du support, salpêtre).

Fragilisation de la structure : Si l'infiltration persiste, elle peut fragiliser le support maçonné, voire compromettre l'étanchéité de la toiture.

Diminution des performances thermiques : Une humidité excessive affecte les propriétés isolantes du mur.

Vérifier l'étanchéité entre le mur et les tuiles. Appliquer un solin en zinc ou une bande d'étanchéité souple pour assurer la liaison.

Nettoyer les tuiles (démoussage) pour éliminer les mousses qui retiennent l'humidité.

Réfection de l'enduit :

Reprise d'enduit : Appliquer un nouvel enduit compatible avec le support (type enduit à base de chaux pour permettre une bonne respirabilité du mur).

Traiter le support avec un produit hydrofuge pour limiter les infiltrations futures.

Surveillance structurelle :

En cas de fissures persistantes, envisager une consultation avec un bureau d'études pour analyser les mouvements du bâtiment

ENDUITS

1. Descriptif Pathologies

Décollement et fissuration de l'enduit sur l'ensemble des murs extérieurs

Écaillage révélant le support sous-jacent.



2. Causes probables

Humidité : Infiltrations ou condensation derrière l'enduit.

Mauvaise adhérence : Enduit appliqué sur un support non préparé ou en mauvais état.

Conseil :

Dépose des zones endommagées : Enlever l'enduit décollé.

Traitement de l'humidité : Identifier et éliminer la source d'humidité.

Réfection : Reprise de l'enduit avec un produit adapté.

Faire appel à un professionnel

3. Conséquences

Dégradation progressive de l'enduit.

Risque d'infiltration accrue et fragilisation de la maçonnerie.



1. Descriptif Pathologies

Traces d'humidité et moisissures sur le mur.
Encombrement et détérioration de la descente d'eau pluviale.
Fissuration et dégradation de l'enduit mural.

2. Causes

Fuite de la descente d'eau : Mauvaise étanchéité ou raccord défectueux.
Infiltrations d'eau : Écoulement prolongé sur le mur.
Absence d'entretien : Accumulation de mousses et débris.

3. Conséquences

Dégradation du mur (humidité, fissures).
Développement de moisissures et prolifération de végétation.
Risque d'aggravation des fissures

Solutions

Réparation de la descente d'eau :
Remplacer ou réparer les raccords défectueux.
Nettoyage et traitement : Éliminer les moisissures et appliquer un fongicide.
Réfection de l'enduit : Reboucher les fissures et appliquer un enduit imperméable.
Traitement hydrofuge : Protéger le mur contre les infiltrations futures.



1. Descriptif Pathologies:

Traces blanchâtre d'humidité et noircissement sous toiture.
Tuiles possiblement poreuses.

2. Causes probables:

Écoulement non maîtrisé : L'eau ruisselle directement sur le mur d'angle.
Ancienne isolation posée directement sur les tuiles sans espace d'aération.
Mauvaise aération.

3. Conséquences

fragilisation de la structure de la toiture.
Apparition de micro fissures, craquelures, d'effritement des bordures, éclats ou morceaux manquants
Développement de moisissures, de mousses et de lichens.

Solutions:

Procéder à un traitement curatif.
Appliquer un produit hydrofuge incolore ou coloré
Remplacer les tuiles endommagées.
Faire appel à un professionnel, entreprise de couverture spécialisée.



1. Descriptif Pathologies

Présence de mousse sur la couverture

2. Causes probables

Humidité persistante de la toiture : exposition prolongée à l'ombre, insuffisance d'ensoleillement ou stagnation d'eau favorisant le développement de la mousse.
Porosité ou vieillissement des matériaux de couverture : les tuiles ou ardoises devenues perméables retiennent l'humidité, créant un environnement propice à la prolifération végétale.
Absence ou insuffisance d'entretien : manque de nettoyage régulier ou présence de feuilles et débris maintenant un environnement humide.

Solutions:

Effectuer un nettoyage de la couverture : retirer la mousse manuellement ou par brossage doux, en évitant les techniques agressives (kärcher) qui fragilisent les matériaux.
Appliquer un traitement anti-mousse adapté : utiliser un produit fongicide ou algicide certifié, compatible avec le type de couverture (tuiles, ardoises), afin de limiter la repousse.
Vérifier l'état des tuiles ou ardoises : remplacer les éléments cassés, poreux ou déplacés afin d'éviter les infiltrations futures.
Optimiser l'évacuation des eaux pluviales : nettoyer les gouttières, noues et chéneaux pour empêcher la stagnation d'eau et réduire l'humidité propice au développement de la mousse.

Environnement végétal proche : proximité d'arbres, haies ou zones boisées générant ombrage et dépôts organiques.



3. Conséquences

Dégradation progressive de la couverture : la mousse retient l'humidité, ce qui augmente la porosité des matériaux et accélère leur vieillissement.
Risque d'infiltrations : en soulevant les tuiles ou en créant des microfissures, la mousse peut favoriser l'entrée d'eau dans la toiture.

Améliorer la ventilation de la toiture : s'assurer d'une aération suffisante des combles pour réduire l'humidité interne.

Surcharge ponctuelle de la toiture : accumulation d'eau et de mousse augmentant localement le poids sur les éléments de couverture.

Altération de l'écoulement des eaux pluviales : gêne de l'évacuation en gouttières ou noues, pouvant entraîner des débordements et infiltrations annexes.

Limiter les sources d'ombre : élaguer les branches trop proches de la toiture afin de favoriser l'ensoleillement et la circulation d'air.

Perte d'efficacité thermique en toiture : humidité prolongée pouvant affecter l'isolation sous-jacente si les infiltrations se multiplient.

Planifier un entretien régulier : prévoir un contrôle visuel annuel et un traitement préventif tous les 3 à 5 ans selon l'exposition.

Faire intervenir un professionnel : confier la réalisation du nettoyage et du traitement à une entreprise spécialisée pour garantir la sécurité et la durabilité des interventions.



1. Descriptif Pathologies

Au RDC dans la salle de bain, présence d'humidité visible (taches, moisissures, salpêtre) et traces de fissures sur les murs intérieurs, souvent accompagnée de dégradation des matériaux (peinture, plâtre).

2. Causes probables

Infiltrations extérieures : Fuites, défauts d'étanchéité, murs poreux

Condensation intérieure : Mauvaise ventilation ou isolation thermique

3. Conséquences

Dégradation des murs (effritement, cloquage).

Apparition de moisissures nocives pour la santé.

Affaiblissement des matériaux structuraux à long terme.

Solutions

Infiltrations : Réparer l'étanchéité

extérieure (toiture, gouttières, façade).

Condensation : Améliorer la ventilation (VMC, entrées d'air) et l'isolation thermique.

Traitements complémentaires : Nettoyer et traiter les murs contre les moisissures et salpêtre.



1. Descriptif Pathologies

Salon: présence d'humidité visible (taches, moisissures, salpêtre) et traces de fissures sur les murs intérieurs, souvent accompagnée de dégradation des matériaux (peinture, plâtre).

2. Causes probables

Infiltrations extérieures : Fuites, défauts d'étanchéité, murs poreux

Condensation intérieure : Mauvaise ventilation ou isolation thermique

3. Conséquences

Dégradation des murs (effritement, cloquage).

Apparition de moisissures nocives pour la santé.

Affaiblissement des matériaux structuraux à long terme.

Solutions

Infiltrations : Réparer l'étanchéité

extérieure (toiture, gouttières, façade).

Condensation : Améliorer la ventilation (VMC, entrées d'air) et l'isolation thermique.

Traitements complémentaires : Nettoyer et traiter les murs contre les moisissures et salpêtre.



1. Descriptif Pathologies

Présence de traces d'humidité en pied de murs au niveau du sous-sol, accompagnées de dépôts blanchâtres caractéristiques du salpêtre. Ces désordres traduisent une migration de l'humidité à travers les parois.

2. Causes probables

Remontées capillaires : L'humidité contenue dans le sol remonte par capillarité dans les murs, en l'absence ou en dégradation de la coupure de capillarité.

Infiltrations d'eau : Défaut d'étanchéité en partie basse des murs, pouvant être lié à une fuite, à un drainage insuffisant ou à des eaux de ruissellement mal évacuées.

3. Conséquences

Dégradation progressive des revêtements muraux (peintures, enduits, plâtres).

Apparition possible de moisissures.

Altération de la qualité de l'air intérieur et inconfort sanitaire pour les occupants.

Solutions

Nettoyage et traitement des surfaces : Élimination des dépôts de salpêtre et des micro-organismes à l'aide d'un traitement fongicide adapté.

Amélioration de l'étanchéité : Vérification et correction des évacuations d'eau, reprise de l'étanchéité en pied de mur et application d'un enduit hydrofuge si nécessaire.

Traitement des remontées capillaires : Mise en œuvre d'un traitement par injection de résine hydrophobe afin de créer une barrière contre l'humidité ascendante.

Réparation des enduits : Reprise des zones dégradées avec un enduit respirant, de préférence à base de chaux, afin de permettre l'évacuation de l'humidité résiduelle.



Solutions
Identifier et réparer la source de l'infiltration

Inspection de la toiture et des combles pour localiser la fuite ou le défaut d'étanchéité (tuiles déplacées, écran sous-toiture dégradé, solins endommagés).

Réparation ou remplacement des éléments défectueux pour garantir l'étanchéité.

1. Descriptif des pathologies



Présence de traces d'humidité sur le plafond de l'entrée, accompagnées d'un décollement ou cloquage du revêtement (peinture et/ou enduit).

2. Causes probables

Infiltrations d'eau liées à une fuite ou à un défaut d'étanchéité au niveau de la toiture et/ou des combles.

3. Conséquences

Dégradation des revêtements intérieurs (peinture, enduit, plâtre).
Risque de développement de moisissures et d'altération de la qualité de l'air intérieur.

Assainissement et séchage du plafond

Retirer les parties de revêtement détériorées (peinture cloquée, plâtre humide).

Laisser sécher le support complètement avant toute intervention.

Traitement préventif contre les moisissures

Application d'un traitement antifongique sur le support sec.

Rénovation du revêtement

Reprise de l'enduit ou du plâtre si nécessaire.

Repeindre avec une peinture adaptée aux zones sujettes à l'humidité (peinture acrylique ou glycérophthalique résistante à l'humidité).

Contraintes économiques

Aucune information sur la valeur vénale du bien n'a été communiquée.

La valeur vénale d'un bien est définie par des professionnels certifiés comme un expert immobilier certifié par des organismes comme la CEIF (Chambre d'Experts Immobiliers de France)

Périmètre de droit de préemption urbain

Le montant des aides allouées pour accompagner le futur demandeur dans son projet de rénovation dans le but d'améliorer la performance énergétique de son logement ne peut pas être défini dans cet audit. Dans le cadre de la rédaction d'un audit réglementaire pour la vente d'un logement conformément à l'article L. 126-28-1 du Code de la construction et de l'habitation, l'auditeur n'a pas connaissance du niveau de revenu du futur acquéreur du bien.



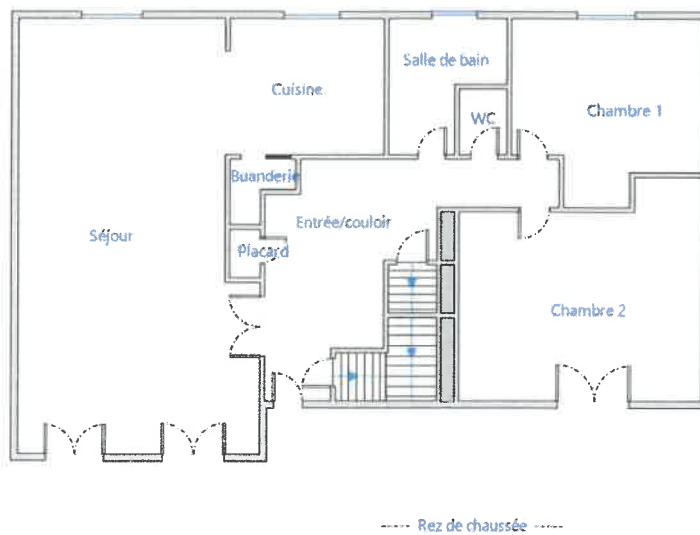
 Murs	Description	Isolation
Mur 1 Nord	Mur doubles avec lame d'air d'épaisseur 35 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 2 Ouest	Mur doubles avec lame d'air d'épaisseur 35 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 3 Ouest	Mur doubles avec lame d'air d'épaisseur 35 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 4 Est	Mur doubles avec lame d'air d'épaisseur 35 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 5 Sud	Mur doubles avec lame d'air d'épaisseur 35 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 6 Sud	Mur doubles avec lame d'air d'épaisseur 35 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur	insuffisante
 Planchers	Description	Isolation
Plancher	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé	insuffisante
 Toitures	Description	Isolation
Plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un comble fortement ventilé	insuffisante
 Menuiseries	Description	Isolation
Fenêtres	Fenêtres battantes bois, double vitrage	moyenne
Portes-fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage	moyenne
Portes	Porte(s) bois avec double vitrage	insuffisante

Observations de l'auditeur

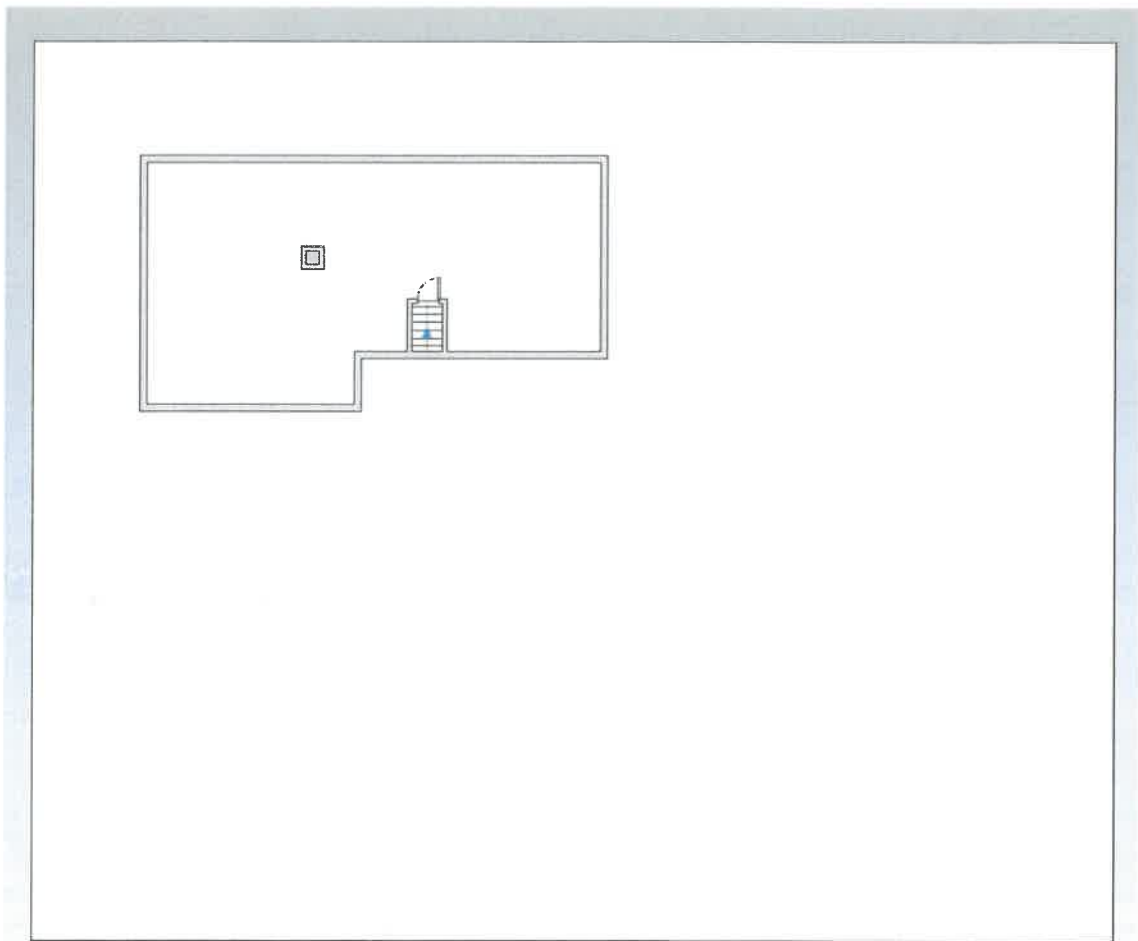
Une température de 19°C (à laquelle se réfère également le code de la Construction et de l'Habitation) convient aux pièces à vivre comme le salon, la salle à manger ou la cuisine. Pour les chambres, la température idéale se situe entre 16 et 17°C.

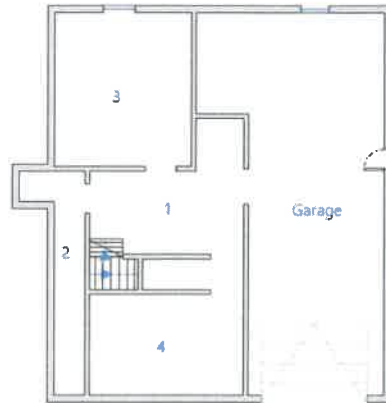
L'épaisseur et le type d'isolant n'ont pas pu être vérifiés de manière certaine lors du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), en l'absence de documentation technique ou d'accès visuel direct. Ces informations sont donc estimées sur la base des éléments disponibles et des caractéristiques standards du bâtiment, sans garantie absolue de leur exactitude.

Croquis de repérage



15-





----- Sous sol -----



Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement (conso. en kWhEP/m ² /an et émissions en kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Confort d'été	Dépense d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
Avant travaux	474 19 G		☹ Insuffisant	De 3 640 € à 4 970 €	
Scénario 1 « rénovation en une fois » (détails p.17)					
- Isolation des murs - Isolation de la toiture - Remplacement des menuiseries extérieures - Installation d'une pompe à chaleur - Modification du système d'ECS - Modification du système de refroidissement - Changement du système de ventilation	64 2 A ✓ Faibles déperditions thermiques	- 86 % (-411 kWhEP/m ² /an)	☺ Bon	de 570 € à 830 €	≈ 55 800 €
Scénario 2 « rénovation par étapes » (détails p.24)					
Première étape : - Isolation des murs - Isolation de la toiture - Modification du système de chauffage - Changement du système de ventilation	224 8 D	- 53 % (-251 kWhEP/m ² /an)	☹ Insuffisant	de 1 760 € à 2 420 €	≈ 19 400 €
Deuxième étape : - Remplacement des menuiseries extérieures - Installation d'une pompe à chaleur - Modification du système de refroidissement	107 4 B ✓ Faibles déperditions thermiques	- 77 % (-368 kWhEP/m ² /an)	☺ Bon	de 870 € à 1 260 €	≈ 25 900 €
Troisième étape : Modification du système d'ECS	64 2 A ✓ Faibles déperditions thermiques	- 86 % (-411 kWhEP/m ² /an)	☺ Bon	de 570 € à 830 €	≈ 10 400 €
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.					



Scenario 1 « rénovation en une fois »

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00



Détail des travaux énergétiques



Coût estimé (*TTC)

Mur

Contre-cloison sur ossature métallique compris isolant laine de verre ép. 140 mm, R = 4,35 m².K/W - Fourniture et mise en œuvre de contre-cloison 1 plaque de plâtre 13 mm sur ossature métallique fourrures 47 mm hauteur maxi 4,50 m compris panneau isolant en laine de verre ép. 140 mm, R = 4,35 m².K/W
Surface totale à isoler : 87m².
Résistance thermique de l'isolant : 4,35 m².K/W.

6 862 €

Plafond

Isolation plancher sous combles par laine de verre ép. 300 mm déroulée sur solives. R = 7,50 m².K/W - Isolation des combles par feutre en laine de verre revêtue kraft quadrillé, 1 face, épaisseur 300 mm, R = 7,50 m².K/W, déroulé sur solives (au m² en plan).
Surface totale à isoler : 89m².
Résistance thermique de l'isolant : 7,5 m².K/W.

2 893 €

Fenêtre

Porte-fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 2250 x 1200 mm (Uw = 1,4 W/m².K) (Sg= 0,64), double vitrage 4/20/4 à faible émissivité ITR - Porte-fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 2250 x 1200 mm. Ton blanc pose en neuf, en applique sur mur intérieur avec dormant pour doublage d'isolation intérieure d'épaisseur 140 mm, compris couvre-joint, condamnation par crémone encastrée, verrouillage par poignée. Double vitrage 4/20/4 à faible émissivité (ITR- isolation thermique renforcée) avec remplissage gaz argon. Coefficient Ug = 1,12 W/m².K. Etanchéité AEV (A3 E7B VA2).
Uw : 1,4W/m².K. Sw : 0,64. Nombre de fenêtre : 3.
Fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 1150 x 1400 mm (Uw = 1,4 W/m².K) (Sg= 0,64), double vitrage 4/20/4 à faible émissivité ITR - Fenêtre à la française à 2 vantaux ht 1150 x 1400 mm, en profil PVC ton blanc pose en neuf, en applique sur mur intérieur avec dormant pour doublage d'isolation intérieure d'épaisseur 140 mm, compris couvre-joint, condamnation par crémone encastrée, verrouillage par poignée. Double vitrage 4/20/4 à faible émissivité (ITR- isolation thermique renforcée) avec remplissage gaz argon. Coefficient Ug = 1,12 W/m².K. Etanchéité AEV (A3 E7B VA2).
Fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 1200 x 1200 mm (Uw = 1,4 W/m².K) (Sg= 0,64), double vitrage 4/20/4 à faible émissivité ITR - Fenêtre à la française à 2 vantaux ht 1200 x 1200 mm, en profil PVC ton blanc pose en neuf, en applique sur mur intérieur avec dormant pour doublage d'isolation intérieure d'épaisseur 140 mm, compris couvre-joint, condamnation par crémone encastrée, verrouillage par poignée. Double vitrage 4/20/4 à faible émissivité (ITR- isolation thermique renforcée) avec remplissage gaz argon. Coefficient Ug = 1,12 W/m².K. Etanchéité AEV (A3 E7B VA2).
Fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 1400 x 1200 mm (Uw = 1,4 W/m².K)

6 176 €

(Sg= 0,64), double vitrage 4/20/4 à faible émissivité ITR - Fenêtre à la française à 2 vantaux ht 1400 x 1200 mm, en profil PVC ton blanc pose en neuf, en applique sur mur intérieur avec dormant pour doublage d'isolation intérieure d'épaisseur 140 mm, compris couvre-joint, condamnation par crémone encastrée, verrouillage par poignée. Double vitrage 4/20/4 à faible émissivité (ITR- isolation thermique renforcée) avec remplissage gaz argon. Coefficient Ug = 1,12 W/m2.K. Etanchéité AEV (A3 E7B VA2). Fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 1490 x 1200 mm (Uw = 1.4 W/m2.K) (Sg= 0,64), double vitrage 4/20/4 à faible émissivité ITR - Fenêtre à la française à 2 vantaux ht 1490 x 1200 mm, en profil PVC ton blanc pose en neuf, en applique sur mur intérieur avec dormant pour doublage d'isolation intérieure d'épaisseur 140 mm, compris couvre-joint, condamnation par crémone encastrée, verrouillage par poignée. Double vitrage 4/20/4 à faible émissivité (ITR- isolation thermique renforcée) avec remplissage gaz argon. Coefficient Ug = 1,12 W/m2.K. Etanchéité AEV (A3 E7B VA2).

Porte

Bloc-porte monobloc 1 vantail 227 ht x 90 cm à structure isolante avec panneau plein et 2 parties fixes vitrées - Porte aluminium laqué 1 vantail 227 hauteur x 90 cm, panneau plein 70 mm, 2 parties fixes vitrées. Vitrage isolant feuilleté 44/2 et glace 4 mm. Parement extérieur isolant nid d'abeille, intérieur mousse. Cadre aluminium RPTH, seuil, joints, paumelles, béquilles, serrure 5 points.

5 514 €

Chauffage

Gestionnaire d'énergie 4 zones pour le chauffage - Gestion d'énergie suivant de 2 à 4 zones

Gestionnaire d'énergie 4 zones pour le chauffage

Pour un habitat connecté prévoir la BOX pour faciliter l'utilisation de chaque équipements depuis un smartphone et l'application.

Climatiseur PF = 8.3 kW PC = 8.9 kW - Climatiseur simple split condensation air réversible comprenant 1 groupe extérieur + 1 unité intérieure cassette (R410A), PF = 8.3 kW, PC = 8.9 kW, compris fixations et télécommande.

Protection, alimentation électrique et évacuation des condensats à reprendre.

5 347 €

ECSanitaires

Ballon thermodynamique connecté, capacité de stockage 270 l, ballon posé sur socle, cuve en acier émaillé, régulation embarquée. Fluide R134A.

Destination : foyer de 5 personnes - Ballon thermodynamique connecté, capacité de stockage 270 l, ballon posé sur socle, cuve en acier émaillé, régulation embarquée. Fluide R134A.

Destination : foyer de 5 personnes.

COP : 3

Kit solaire ECS 4 m2 - Kit production solaire ECS. Capteur 4m2. Préparateur 270 l : 1 échangeur solaire, 1 échangeur chaudière. Groupe pompe, vase expansion, mitigeur thermostatique, robinet d'arrêt, clapet anti-thermosiphon, groupe sécurité, manomètre.

8 737 €

Ventilation

Kit VMC 1 cuisine 3 sanitaires - Kit VMC simple flux, 1 cuisine et 3 sanitaires, extracteur à 4 entrées et 1 sortie, avec bouches et manchettes et 4 liaisons acoustique, et avec 1 bouton minuterie. Débit d' air, extraction 100 m3/h minimum à 260 m3/h maximum.

606,32 €

Autre

Dépose et repose PC 16 A+T à éclips IP 20 avec modification du réseau électrique - Dépose et repose PC 16 A+T à éclips IP 20 avec modification du réseau électrique comprenant la dépose d'une PC en saillie compris moulures, fils, fixations et la fourniture et pose d'une nouvelle PC 16 A+T à éclips IP 20 en encastré compris tube, colliers, câble.

2 670 €



Détail des travaux induits

Carottage pour installation VMC + pose de tuile à douille
Travaux neufs de peinture mate au rouleau finition B, sur plâtre, comprenant : époussetage, impression, rebouchage, enduit non repassé, ponçage, 2 couches peinture en phase aqueuse - Travaux neufs de peinture mate au

16 982 €



**Coût estimé
(*TTC)**

rouleau finition B, subjectile plâtre, comprenant : époussetage, impression, rebouchage 10 % de la surface, enduit non repassé, ponçage, 2 couches peinture en phase aqueuse - intérieur - rendement impression 8 à 10 m²/l - rendement peinture 9 à 12 m²/l.

Dépose et repose interrupteur simple allumage avec modification du réseau électrique - Dépose et repose interrupteur simple allumage avec modification du réseau électrique comprenant la dépose d'un interrupteur en saillie compris moulures, fils, fixations et la fourniture et pose d'un nouvel interrupteur en encastré compris tube, colliers, câble.

Dépose et repose PC 16 A+T à éclips IP 20 sans modification du réseau électrique - Dépose et repose PC 16 A+T à éclips IP 20 sans modification du réseau électrique comprenant la dépose seule d'une PC en saillie et la fourniture et pose d'une nouvelle PC 16 A+T à éclips IP 20 en encastré.

Volet roulantsolaire et coffre alu 227 ht x 120 cm - Volet roulant solaire aluminium à coffre, embrasure ht. 227 x 120 cm largeur Lames ajourées hauteur moyenne 39 x 8 mm épaisseur ton laqué blanc à bloqueur automatique sans serrure et coulisses aluminium laqué blanc, compris pose sous linteau existant, motorisation avec commande radio et fourniture de 2 télécommandes.

Volet roulantsolaire et coffre alu - Volet roulant solaire aluminium à coffre, Lames ajourées hauteur moyenne 39 x 8 mm épaisseur ton laqué blanc à bloqueur automatique sans serrure et coulisses aluminium laqué blanc, compris pose sous linteau existant, motorisation avec commande radio et fourniture de 2 télécommandes.

Mise en place échafaudage

Remplacement disjoncteur et interrupteur différentiel

Remplacement de tuiles avec remaniage sur couverture en tuiles plates, fourniture des tuiles en sus - Remplacement de tuiles avec remaniage sur couverture en tuiles plates, fourniture des tuiles en sus.

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

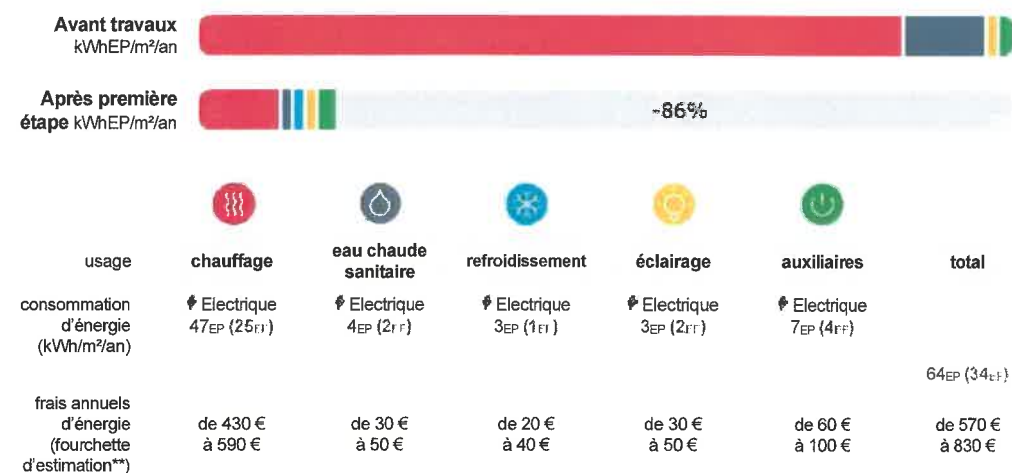
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépense d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
64 2 A Faibles déperditions thermiques Logement correctement ventilé	- 86 % (-411 kWhEP/m ² /an) - 86 % (-216 kWhEF/m ² /an)	- 87 % (-17 kgCO ₂ /m ² /an)	Bon	de 570 € à 830 €	≈ 55 800 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

*Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

1. Conditions de la visite

La visite a été réalisée dans des conditions météorologiques favorables, avec présence de vent et absence de précipitations.

La température intérieure mesurée était de 8 °C, tandis que la température extérieure était de 9,1 °C.

L'alimentation électrique du logement n'était pas fonctionnelle au moment de la visite. Le bien n'était pas chauffé.

Le donneur d'ordre était présent lors de l'inspection.

La visite réalisée dans le cadre de la procédure judiciaire a rencontré des limites empêchant un contrôle complet. Trois facteurs principaux sont à l'origine de ces impossibilités :

- L'absence du propriétaire sur place,
- L'insuffisance des informations accessibles,
- Le temps d'intervention limité.

Ces contraintes n'ont pas permis au diagnostiqueur de réaliser des investigations approfondies sur l'ensemble des points prévus.

L'épaisseur et le type d'isolant n'ont pas pu être vérifiés de manière certaine lors du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), en l'absence de documentation technique ou d'accès visuel direct. Ces informations sont donc estimées sur la base des éléments disponibles et des caractéristiques standards du bâtiment, sans garantie absolue de leur exactitude.

2. Documents remis

Aucun document n'a été transmis par le propriétaire le jour de la réalisation de l'audit.

3. Matériel utilisé

Les mesures ont été réalisées à l'aide des équipements suivants :

- Laser-mètre
- Mètre ruban
- Vitromètre
- Anémomètre
- Humidimètre

4. Situation de la parcelle

Le bien étudié est une maison individuelle construite aux alentours de 1977. Elle est édifiée sur un sous-sol et dispose d'un jardin indépendant.

Adresse : 27, Le Bois des Hayets – 45320 Fouches

Références cadastrales : section ZB n°72

Superficie de la parcelle : 2 520 m²

Contexte réglementaire et urbanistique

- Parcelle classée en zone UC (zone urbaine à dominante habitat)
- Zonage d'assainissement : collectif

Servitudes et documents de planification

- SCOT : PETR du Montargois en Gâtinais

5. Situation du bâtiment

Le bien est orienté avec une façade principale Nord-Ouest, côté rue.

Le logement comprend deux niveaux chauffés :

- Rez-de-chaussée sur plancher hourdis béton au-dessus du sous-sol
- Combles non aménagés donnant sur l'extérieur

6. État hygrométrique du logement

Le taux d'humidité relative moyen de l'air intérieur est de 64 %, avec des mesures ponctuelles atteignant 67 %. Ces valeurs se situent en dehors de la plage de confort recommandée (40 % à 60 %), pouvant générer une sensation d'air humide et favoriser l'apparition de phénomènes de condensation ou de moisissures.

Il est recommandé de vérifier le bon fonctionnement du système de ventilation et, le cas échéant, d'envisager des actions correctives (amélioration ou remplacement du système de ventilation, réduction des sources d'humidité).

Les mesures d'humidité des parois intérieures indiquent des valeurs comprises entre 15 % et 17 %, correspondant à un niveau anormal.

Avant d'engager des travaux, il est recommandé de réaliser un diagnostic structurel afin de vérifier l'absence de désordres majeurs (fissures actives, infiltrations, remontées capillaires).

7. Murs

7.1 Murs extérieurs

L'état général des murs extérieurs est jugé insatisfaisant.

Des traces de lichens, d'algues et d'humidité sont visibles sur les façades, ainsi que plusieurs fissures, principalement horizontales.

- Façades Nord-Est et Sud-Est : présence de fissures horizontales continues sur l'ensemble de la façade, localisées au droit du plancher bas sur sous-sol (ouverture estimée à environ 2 mm) ainsi qu'au droit du plancher haut sous combles, ces dernières étant associées à une dégradation de l'enduit.

Ces désordres devront faire l'objet d'une vérification préalable avant tout projet d'isolation.

7.2 Murs intérieurs

L'état général des parois intérieures est jugé insatisfaisant. Les mesures d'humidité relevées sont comprises entre 15 % et 17 %.

Des traces d'humidité sont observées sur les murs du salon, des chambres et de la salle de bain.

Les murs du sous-sol présentent également des traces d'humidité accompagnées de salpêtre.

L'isolation existante est jugée insuffisante. Il est recommandé de la remplacer par une isolation performante à base de laines minérales (laine de verre, laine de roche, etc.), sous réserve du traitement préalable des désordres liés à l'humidité.

7.3 Recommandations pour l'isolation des murs

Le scénario étudié prévoit une isolation thermique par l'intérieur (ITI).

Compte tenu de la diversité des matériaux constitutifs des murs, une attention particulière devra être portée à la continuité de l'isolation afin de limiter les ponts thermiques.

L'utilisation d'isolants biosourcés est recommandée, conformément aux règles de l'art et aux prescriptions du DTU 45.4.

8. Planchers

8.1 Plancher bas

Le plancher bas est constitué de hourdis béton sur sous-sol non isolé.

L'isolation du plancher bas n'a pas été retenue, les travaux nécessaires étant complexes et coûteux pour un gain énergétique limité.

8.2 Plancher haut donnant sur combles

Au vu de l'état général, d'une mise en œuvre défectueuse et d'une dégradation avancée, l'isolation du plafond est à reprendre et devra être réalisée conformément aux prescriptions du DTU 45.10.

Les étapes recommandées sont les suivantes :

- Diagnostic général (accessibilité, étanchéité à l'eau, état général, bois et charpente secs et sains)
- Collecte des données essentielles du comble (situation géographique, présence ou non d'un écran sous-toiture et sa nature)
- Vérification de la nécessité d'un pare-vapeur (type de couverture, écran sous-toiture, ventilation, zone climatique)
- Dépose de l'isolation existante (ou conservation si bon état)
- Mise en œuvre d'une isolation rigide ou semi-rigide entre chevrons ou fermettes, avec une conductivité thermique $\leq 0,036 \text{ W/m.K}$

Les observations issues de la caméra thermique mettent en évidence des défauts de pose de l'isolant existant. Il est donc fortement recommandé de procéder à son remplacement.

Le chiffrage présenté n'intègre pas les opérations de contrôle, de dépose et de repose de l'isolant, ni les travaux induits associés.

9. Couverture

La toiture en tuiles mécaniques présente un état général insatisfaisant. La présence de mousses et de traces blanchâtres révèle un risque de dégradation de l'étanchéité et d'infiltrations d'eau, susceptibles d'altérer les performances thermiques de l'enveloppe et de compromettre la durabilité des travaux d'isolation envisagés.

10. Menuiseries

Les menuiseries existantes sont anciennes et doivent être remplacées dans le scénario étudié.

Il est recommandé de procéder à leur remplacement afin d'améliorer le confort thermique et la performance énergétique du logement. Les travaux devront être réalisés conformément à l'article 5 du DTU 36.5.

11. Chauffage et eau chaude sanitaire

Le logement est équipé de radiateurs électriques à inertie et d'un ballon d'eau chaude électrique de 200 L (catégorie B).

Le remplacement par une pompe à chaleur air/air est recommandé.

Le dimensionnement et la pose devront respecter le DTU 65.16. L'installation d'un chauffe-eau thermodynamique est également préconisée.

Un contrat d'entretien régulier est vivement recommandé.

12. Ventilation

Le logement est équipé d'un système de ventilation mécanique autoréglable.

Ce système est jugé insatisfaisant. Une mesure réalisée à l'aide d'un anémomètre à hélice met en évidence une absence de tirage dans la salle d'eau de l'étage, associée à des traces d'humidité.

Il est recommandé d'installer une VMC simple flux hygro-réglable de type Hygro A, conforme au NF DTU 68.3, afin d'adapter le renouvellement d'air au taux d'humidité et d'améliorer la qualité de l'air intérieur.

13. Conclusion sur l'enveloppe

Les principaux ponts thermiques identifiés se situent :

- Aux liaisons entre planchers et murs
- Autour des menuiseries

La réussite du projet de rénovation dépendra de la continuité de l'isolation et du traitement rigoureux de ces points sensibles.

14. Définition et vocabulaire spécifique :

SREF : Surface de référence

N.B : Abréviations ou termes techniques qui peuvent être utilisés dans ce rapport

CESI : Chauffe-eau solaire individuel

SSI : Système solaire individuel

CET : Chauffe-eau-Thermodynamique

PAC : Pompe à Chaleur

COP : Coefficient de performance (rendement de performance des PAC et des chauffe-eau Thermodynamique)
 SCOP : Coefficient de performance saisonnier (rendement de performance des PAC)
 ECS : Eau chaude sanitaire
 ETAS : Efficacité thermique annuelle saisonnière (ou rendement saisonnier des chaudières)
 ITE : Isolation thermique par l'extérieur
 ITI : Isolation thermique par l'intérieur
 VMC : Ventilation mécanique contrôlée
 PLU : Plan Local de l'Urbanisme

Inertie d'une paroi : L'inertie thermique d'un matériau désigne sa capacité à emmagasiner et à restituer lentement la chaleur. Un matériau avec une forte inertie thermique peut absorber une grande quantité de chaleur lorsqu'il est chauffé et la restituer progressivement lorsque la température ambiante diminue.

Paroi déperditive : sont considérés comme parois déperditives, toutes les parois verticales ou horizontales, qu'elles soient opaques ou transparentes, qui délimitent une zone chauffée d'une zone non-chauffée.

Plancher bas : plancher situé au-dessus d'un espace non chauffé. Cela peut inclure, par exemple :

- Un plancher donnant sur un vide sanitaire non isolé.
- Un plancher situé au-dessus d'une cave ou d'un garage non chauffé.
- Un plancher sur terre-plein si ce dernier n'est pas isolé thermiquement.

Plancher haut : un plancher haut désigne un plancher situé entre un espace chauffé et un espace situé au-dessus, non chauffé ou exposé à l'extérieur. Cela inclut par exemple :

- Un plancher séparant une pièce chauffée d'un grenier ou d'un comble perdu.
- Un plancher donnant directement sur l'extérieur, comme dans le cas d'un toit terrasse ou d'une toiture en combles aménagés.

Plancher intermédiaire : Un plancher intermédiaire désigne un plancher situé entre deux niveaux d'un bâtiment chauffé, séparant deux espaces qui partagent la même enveloppe thermique.

Pont thermique : Un pont thermique est une zone localisée ponctuel ou linéique d'un bâtiment où la résistance thermique est réduite par rapport aux autres parties de l'enveloppe (murs, sols, toits). Cela entraîne une perte de chaleur plus importante, un refroidissement plus rapide, ou une entrée de chaleur excessive en été.

Les ponts thermiques se produisent généralement aux endroits où :

- Les matériaux de construction ont des propriétés isolantes différentes.
- La continuité de l'isolation est interrompue.
- Il existe des jonctions entre différents éléments de la structure.

Matériau perspirant : est un matériau de construction qui permet la diffusion de la vapeur d'eau tout en étant étanche à l'air. Sa capacité à laisser passer la vapeur d'eau aide à réguler l'humidité dans un bâtiment, réduisant ainsi les risques de condensation, de moisissures, et d'altération des structures.

Point de rosée : zone au milieu d'une paroi où la vapeur d'eau présente dans l'air se condense en raison du changement de température (l'air à 10°C ne peut pas contenir le même taux d'humidité que l'air à 20°C)

U : coefficient de transmission surfacique, en $W/m^2.K$, désigne le flux thermique en régime stationnaire par unité de surface, pour une différence de température d'un degré Kelvin entre les milieux situés de part et d'autre d'une paroi déperditive.

R : résistance thermique en $m^2.K/W$ qu'oppose une paroi au flux thermique la traversant à travers un m^2 , pour une différence de température de un degré Kelvin entre les deux faces de la paroi.

15. Conclusion générale et précautions

L'audit énergétique réalisé est strictement visuel et n'a donné lieu à aucun sondage destructif. Certaines zones non accessibles lors de la visite n'ont donc pas pu être contrôlées.

Le bâtiment ayant été construit antérieurement à 1997, il est fortement recommandé de réaliser un repérage amiante avant travaux (RAAT) une fois le projet de rénovation précisément défini, conformément à la réglementation en vigueur.

Les estimations financières présentées dans le cadre de cet audit sont indicatives. Elles sont établies sur la base de la référence Bâtiprix – Février 2026 et sont valables pour une durée maximale de trois mois, sous réserve de l'évolution des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre.

Avantages de ce scénario

- Avantages travaux en une étape :
 - Meilleure gestion des interfaces entre travaux et coordination des différents corps de métier
 - Plan de financement défini une fois et sur tous les types de travaux
 - Réduction des nuisances liées au passage de plusieurs phases de travaux
 - Pas soumis à la variation des prix des matériaux lié à l'inflation
 - Projet de rénovation terminé sur un laps de temps défini et plus courts que sur plusieurs étapes



Scenario 2 « rénovation par étapes »



Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00



Détail des travaux énergétiques



Coût estimé (*TTC)



Mur

Contre-cloison sur ossature métallique compris isolant laine de verre ép. 140 mm, $R = 4,35 \text{ m}^2\text{K/W}$ - Fourniture et mise en œuvre de contre-cloison 1 plaque de plâtre 13 mm sur ossature métallique fourrures 47 mm hauteur maxi 4,50 m compris panneau isolant en laine de verre ép. 140 mm, $R = 4,35 \text{ m}^2\text{K/W}$
Surface totale à isoler : 87 m^2 .
Résistance thermique de l'isolant : $4,35 \text{ m}^2\text{K/W}$.

6 862 €



Plafond

Isolation plancher sous combles par laine de verre ép. 300 mm déroulée sur solives. $R = 7,50 \text{ m}^2\text{K/W}$ - Isolation des combles par feutre en laine de verre revêtue kraft quadrillé, 1 face, épaisseur 300 mm, $R = 7,50 \text{ m}^2\text{K/W}$, déroulé sur solives (au m^2 en plan).
Surface totale à isoler : 89 m^2 .
Résistance thermique de l'isolant : $7,5 \text{ m}^2\text{K/W}$.

2 893 €



Chauffage

Gestionnaire d'énergie 4 zones pour le chauffage - Gestion d'énergie suivant de 2 à 4 zones
Gestionnaire d'énergie 4 zones pour le chauffage
Pour un habitat connecté prévoir la BOX pour faciliter l'utilisation de chaque équipements depuis un smartphone et l'application.

1 089 €



Ventilation

Kit VMC 1 cuisine 3 sanitaires - Kit VMC simple flux, 1 cuisine et 3 sanitaires, extracteur à 4 entrées et 1 sortie, avec bouches et manchettes et 4 liaisons acoustique, et avec 1 bouton minuterie. Débit d'air, extraction 100 m^3/h minimum à 260 m^3/h maximum.

606,32 €

Autre

Dépose et repose PC 16 A+T à éclips IP 20 avec modification du réseau électrique - Dépose et repose PC 16 A+T à éclips IP 20 avec modification du réseau électrique comprenant la dépose d'une PC en saillie compris moulures, fils, fixations et la fourniture et pose d'une nouvelle PC 16 A+T à éclips IP 20 en encastré compris tube, colliers, câble.

2 670 €



Détail des travaux induits



Coût estimé (*TTC)

Carottage pour installation VMC + pose de tuile à double
Travaux neufs de peinture mate au rouleau finition B, sur plâtre, comprenant : époussetage, impression, rebouchage, enduit non repassé, ponçage, 2 couches peinture en phase aqueuse - Travaux neufs de peinture mate au

5 312 €

rouleau finition B, subjectile plâtre, comprenant : époussetage, impression, rebouchage 10 % de la surface, enduit non repassé, ponçage, 2 couches peinture en phase aqueuse - intérieur - rendement impression 8 à 10 m²/l - rendement peinture 9 à 12 m²/l.

Dépose et repose interrupteur simple allumage avec modification du réseau électrique - Dépose et repose interrupteur simple allumage avec modification du réseau électrique comprenant la dépose d'un interrupteur en saillie compris moulures, fils, fixations et la fourniture et pose d'un nouvel interrupteur en encastré compris tube, colliers, câble.

Dépose et repose PC 16 A+T à éclips IP 20 sans modification du réseau électrique - Dépose et repose PC 16 A+T à éclips IP 20 sans modification du réseau électrique comprenant la dépose seule d'une PC en saillie et la fourniture et pose d'une nouvelle PC 16 A+T à éclips IP 20 en encastré.

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

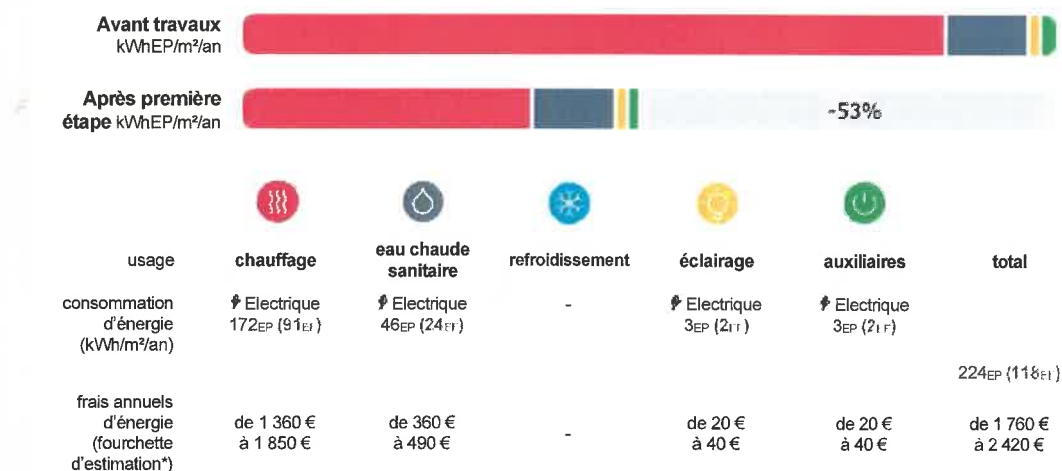
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépense d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
224 8 D Logement correctement ventilé	- 53 % (-251 kWhEP/m ² /an) - 53 % (-132 kWhEF/m ² /an)	- 54 % (-10 kgCO ₂ /m ² /an)	Insuffisant	de 1 760 € à 2 420 €	≈ 19 400 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
 *Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....



Scenario 2 « rénovation par étapes »

Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00



Détail des travaux énergétiques



Coût estimé (*TTC)

Fenêtre

Porte-fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 2250 x 1200 mm ($U_w = 1.4$ W/m².K) ($S_g = 0.64$), double vitrage 4/20/4 à faible émissivité ITR - Porte-fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 2250 x 1200 mm. Ton blanc pose en neuf, en applique sur mur intérieur avec dormant pour doublage d'isolation intérieure d'épaisseur 140 mm, compris couvre-joint, condamnation par crémone encastrée, verrouillage par poignée. Double vitrage 4/20/4 à faible émissivité (ITR- isolation thermique renforcée) avec remplissage gaz argon. Coefficient $U_g = 1,12$ W/m².K. Etanchéité AEV (A3 E7B VA2).
 $U_w : 1,4$ W/m².K. $S_w : 0,64$. Nombre de fenêtre : 3.

Fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 1150 x 1400 mm ($U_w = 1.4$ W/m².K) ($S_g = 0.64$), double vitrage 4/20/4 à faible émissivité ITR - Fenêtre à la française à 2 vantaux ht 1150 x 1400 mm, en profil PVC ton blanc pose en neuf, en applique sur mur intérieur avec dormant pour doublage d'isolation intérieure d'épaisseur 140 mm, compris couvre-joint, condamnation par crémone encastrée, verrouillage par poignée. Double vitrage 4/20/4 à faible émissivité (ITR- isolation thermique renforcée) avec remplissage gaz argon. Coefficient $U_g = 1,12$ W/m².K. Etanchéité AEV (A3 E7B VA2).

Fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 1200 x 1200 mm ($U_w = 1.4$ W/m².K) ($S_g = 0.64$), double vitrage 4/20/4 à faible émissivité ITR - Fenêtre à la française à 2 vantaux ht 1200 x 1200 mm, en profil PVC ton blanc pose en neuf, en applique sur mur intérieur avec dormant pour doublage d'isolation intérieure d'épaisseur 140 mm, compris couvre-joint, condamnation par crémone encastrée, verrouillage par poignée. Double vitrage 4/20/4 à faible émissivité (ITR- isolation thermique renforcée) avec remplissage gaz argon. Coefficient $U_g = 1,12$ W/m².K. Etanchéité AEV (A3 E7B VA2).

Fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 1400 x 1200 mm ($U_w = 1.4$ W/m².K) ($S_g = 0.64$), double vitrage 4/20/4 à faible émissivité ITR - Fenêtre à la française à 2 vantaux ht 1400 x 1200 mm, en profil PVC ton blanc pose en neuf, en applique sur mur intérieur avec dormant pour doublage d'isolation intérieure d'épaisseur 140 mm, compris couvre-joint, condamnation par crémone encastrée, verrouillage par poignée. Double vitrage 4/20/4 à faible émissivité (ITR- isolation thermique renforcée) avec remplissage gaz argon. Coefficient $U_g = 1,12$ W/m².K. Etanchéité AEV (A3 E7B VA2).

Fenêtre à la française PVC 2 vantaux ht 1490 x 1200 mm ($U_w = 1.4$ W/m².K) ($S_g = 0.64$), double vitrage 4/20/4 à faible émissivité ITR - Fenêtre à la française à 2 vantaux ht 1490 x 1200 mm, en profil PVC ton blanc pose en neuf, en applique sur mur intérieur avec dormant pour doublage d'isolation intérieure d'épaisseur 140 mm, compris couvre-joint, condamnation par crémone encastrée, verrouillage par poignée. Double vitrage 4/20/4 à faible émissivité (ITR- isolation thermique renforcée) avec remplissage gaz argon. Coefficient $U_g = 1,12$ W/m².K. Etanchéité AEV (A3 E7B VA2).

6 176 €

Porte
 Bloc-porte monobloc 1 vantail 227 ht x 90 cm à structure isolante avec panneau plein et 2 parties fixes vitrées - Porte aluminium laqué 1 vantail 227 hauteur x 90 cm, panneau plein 70 mm, 2 parties fixes vitrées. Vitrage isolant feuilleté 44/2 et glace 4 mm. Parement extérieur isolant nid d'abeille, intérieur mousse. Cadre aluminium RPTH, seuil, joints, paumelles, béquilles, serrure 5 points.

5 514 €

Chauffage
 Climatiseur PF = 8.3 kW PC = 8.9 kW - Climatiseur simple split condensation air réversible comprenant 1 groupe extérieur + 1 unité intérieur cassette (R410A), PF = 8.3 kW, PC = 8.9 kW, compris fixations et télécommande. Protection, alimentation électrique et évacuation des condensats à reprendre. SCOP : 4.

4 258 €

	Détail des travaux induits	Coût estimé (*TTC)
	Volet roulantsolaire et coffre alu 227 ht x 120 cm - Volet roulant solaire aluminium à coffre, embrasure ht. 227 x 120 cm largeur Lames ajourées hauteur moyenne 39 x 8 mm épaisseur ton laqué blanc à bloqueur automatique sans serrure et coulisses aluminium laqué blanc, compris pose sous linteau existant, motorisation avec commande radio et fourniture de 2 télécommandes. Volet roulantsolaire et coffre alu - Volet roulant solaire aluminium à coffre, Lames ajourées hauteur moyenne 39 x 8 mm épaisseur ton laqué blanc à bloqueur automatique sans serrure et coulisses aluminium laqué blanc, compris pose sous linteau existant, motorisation avec commande radio et fourniture de 2 télécommandes.	9 970 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

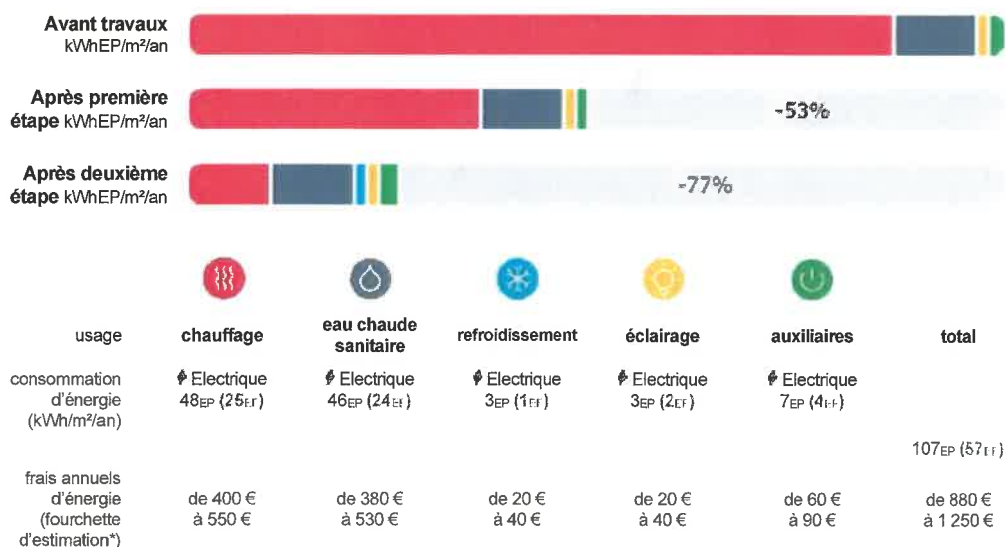
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépense d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
107 4 E Faibles déperditions thermiques Logement correctement ventilé	- 77 % (-368 kWhEP/m ² /an) - 77 % (-193 kWhEP/m ² /an)	- 79 % (-15 kgCO ₂ /m ² /an)	Bon	de 870 € à 1 260 €	≈ 25 900 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....



Scenario 2 « rénovation par étapes »



Troisième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00



Détail des travaux énergétiques



Coût estimé (*TTC)

ECSanitaires

Ballon thermodynamique connecté, capacité de stockage 270 l, ballon posé sur socle, cuve en acier émaillé, régulation embarquée. Fluide R134A.

Destination : foyer de 5 personnes - Ballon thermodynamique connecté, capacité de stockage 270 l, ballon posé sur socle, cuve en acier émaillé, régulation embarquée. Fluide R134A.

Destination : foyer de 5 personnes.

COP : 3

Kit solaire ECS 4 m2 - Kit production solaire ECS. Capteur 4m2. Préparateur 270 l : 1 échangeur solaire, 1 échangeur chaudière. Groupe pompe, vase expansion, mitigeur thermostatique, robinet d'arrêt, clapet anti-thermosiphon, groupe sécurité, manomètre.

8 737 €



Détail des travaux induits



Coût estimé (*TTC)

Mise en place échafaudage

Remplacement disjoncteur et interrupteur différentiel

Remplacement de tuiles avec remaniage sur couverture en tuiles plates, fourniture des tuiles en sus - Remplacement de tuiles avec remaniage sur couverture en tuiles plates, fourniture des tuiles en sus.

1 700 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

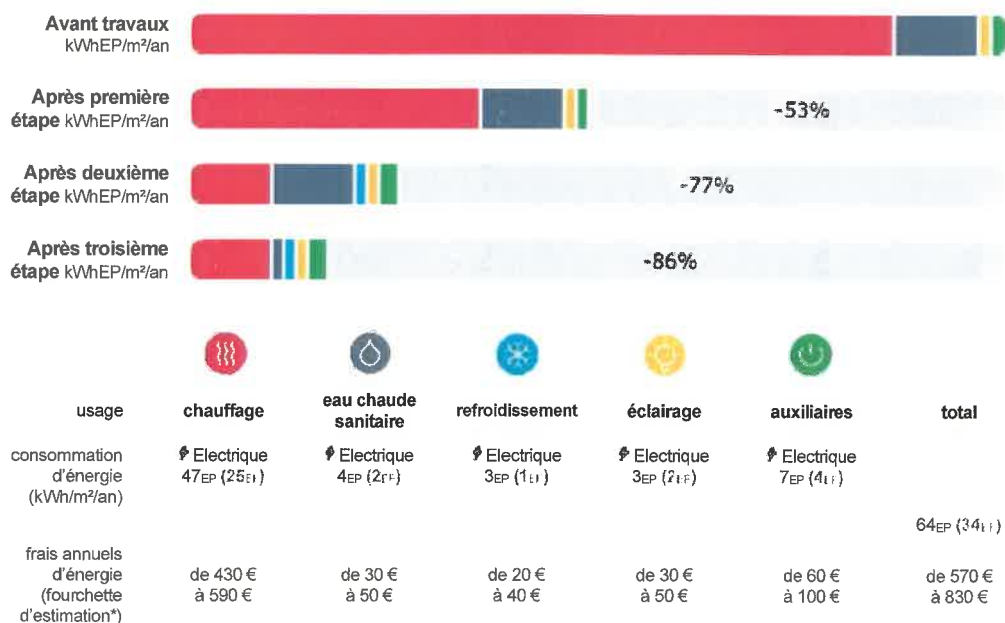
* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépense d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
64 2 A Faibles déperditions thermiques Logement correctement ventilé	- 86 % (-411 kWhEP/m ² /an) - 86 % (-216 kWhEP/m ² /an)	- 87 % (-17 kgCO ₂ /m ² /an)	Bon	de 570 € à 830 €	≈ 10 400 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....



Recommandations de l'auditeur

1. Conditions de la visite

La visite a été réalisée dans des conditions météorologiques favorables, avec présence de vent et absence de précipitations.

La température intérieure mesurée était de 8 °C, tandis que la température extérieure était de 9,1 °C.

L'alimentation électrique du logement n'était pas fonctionnelle au moment de la visite. Le bien n'était pas chauffé.

Le donneur d'ordre était présent lors de l'inspection.

La visite réalisée dans le cadre de la procédure judiciaire a rencontré des limites empêchant un contrôle complet. Trois facteurs principaux sont à l'origine de ces impossibilités :

- L'absence du propriétaire sur place,
- L'insuffisance des informations accessibles,
- Le temps d'intervention limité.

Ces contraintes n'ont pas permis au diagnostiqueur de réaliser des investigations approfondies sur l'ensemble des points prévus.

L'épaisseur et le type d'isolant n'ont pas pu être vérifiés de manière certaine lors du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), en l'absence de documentation technique ou d'accès visuel direct. Ces informations sont donc estimées sur la base des éléments disponibles et des caractéristiques standards du bâtiment, sans garantie absolue de leur exactitude.

2. Documents remis

Aucun document n'a été transmis par le propriétaire le jour de la réalisation de l'audit.

3. Matériel utilisé

Les mesures ont été réalisées à l'aide des équipements suivants :

- Laser-mètre
- Mètre ruban
- Vitromètre
- Anémomètre
- Humidimètre

4. Situation de la parcelle

Le bien étudié est une maison individuelle construite aux alentours de 1977. Elle est édifiée sur un sous-sol et dispose d'un jardin indépendant.

Adresse : 27, Le Bois des Hayets – 45320 Fouches

Références cadastrales : section ZB n°72

Superficie de la parcelle : 2 520 m²

Contexte réglementaire et urbanistique

- Parcelle classée en zone UC (zone urbaine à dominante habitat)
- Zonage d'assainissement : collectif

Servitudes et documents de planification

- SCOT : PETR du Montargois en Gâtinais

5. Situation du bâtiment

Le bien est orienté avec une façade principale Nord-Ouest, côté rue.

Le logement comprend deux niveaux chauffés :

- Rez-de-chaussée sur plancher hourdis béton au-dessus du sous-sol
- Combles non aménagés donnant sur l'extérieur

6. État hygrométrique du logement

Le taux d'humidité relative moyen de l'air intérieur est de 64 %, avec des mesures ponctuelles atteignant 67 %. Ces valeurs se situent en dehors de la plage de confort recommandée (40 % à 60 %), pouvant générer une sensation d'air humide et favoriser l'apparition de phénomènes de condensation ou de moisissures.

Il est recommandé de vérifier le bon fonctionnement du système de ventilation et, le cas échéant, d'envisager des actions correctives (amélioration ou remplacement du système de ventilation, réduction des sources d'humidité).

Les mesures d'humidité des parois intérieures indiquent des valeurs comprises entre 15 % et 17 %, correspondant à un niveau anormal.

Avant d'engager des travaux, il est recommandé de réaliser un diagnostic structural afin de vérifier l'absence de désordres majeurs (fissures actives, infiltrations, remontées capillaires).

7. Murs

7.1 Murs extérieurs

L'état général des murs extérieurs est jugé insatisfaisant.

Des traces de lichens, d'algues et d'humidité sont visibles sur les façades, ainsi que plusieurs fissures, principalement horizontales.

- Façades Nord-Est et Sud-Est : présence de fissures horizontales continues sur l'ensemble de la façade, localisées au droit du plancher bas sur sous-sol (ouverture estimée à environ 2 mm) ainsi qu'au droit du plancher haut sous combles, ces dernières étant associées à une dégradation de l'enduit.

Ces désordres devront faire l'objet d'une vérification préalable avant tout projet d'isolation.

7.2 Murs intérieurs

L'état général des parois intérieures est jugé insatisfaisant. Les mesures d'humidité relevées sont comprises entre 15 % et 17 %.

Des traces d'humidité sont observées sur les murs du salon, des chambres et de la salle de bain.

Les murs du sous-sol présentent également des traces d'humidité accompagnées de salpêtre.

L'isolation existante est jugée insuffisante. Il est recommandé de la remplacer par une isolation performante à base de laines minérales (laine de verre, laine de roche, etc.), sous réserve du traitement préalable des désordres liés à l'humidité.

7.3 Recommandations pour l'isolation des murs

Le scénario étudié prévoit une isolation thermique par l'intérieur (ITI).

Compte tenu de la diversité des matériaux constitutifs des murs, une attention particulière devra être portée à la continuité de l'isolation afin de limiter les ponts thermiques.

L'utilisation d'isolants biosourcés est recommandée, conformément aux règles de l'art et aux prescriptions du DTU 45.4.

8. Planchers

8.1 Plancher bas

Le plancher bas est constitué de hourdis béton sur sous-sol non isolé.

L'isolation du plancher bas n'a pas été retenue, les travaux nécessaires étant complexes et coûteux pour un gain énergétique limité.

8.2 Plancher haut donnant sur combles

Au vu de l'état général, d'une mise en œuvre défailante et d'une dégradation avancée, l'isolation du plafond est à reprendre et devra être réalisée conformément aux prescriptions du DTU 45.10.

Les étapes recommandées sont les suivantes :

- Diagnostic général (accessibilité, étanchéité à l'eau, état général, bois et charpente secs et sains)
- Collecte des données essentielles du comble (situation géographique, présence ou non d'un écran sous-toiture et sa nature)
- Vérification de la nécessité d'un pare-vapeur (type de couverture, écran sous-toiture, ventilation, zone climatique)
- Dépose de l'isolation existante (ou conservation si bon état)
- Mise en œuvre d'une isolation rigide ou semi-rigide entre chevrons ou fermettes, avec une conductivité thermique $\leq 0,036 \text{ W/m.K}$

Les observations issues de la caméra thermique mettent en évidence des défauts de pose de l'isolant existant. Il est donc fortement recommandé de procéder à son remplacement.

Le chiffrage présenté n'intègre pas les opérations de contrôle, de dépose et de repose de l'isolant, ni les travaux induits associés.

9. Couverture

La toiture en tuiles mécaniques présente un état général insatisfaisant. La présence de mousses et de traces blanchâtres révèle un risque de dégradation de l'étanchéité et d'infiltrations d'eau, susceptibles d'altérer les performances thermiques de l'enveloppe et de compromettre la durabilité des travaux d'isolation envisagés.

10. Menuiseries

Les menuiseries existantes sont anciennes et doivent être remplacées dans le scénario étudié.

Il est recommandé de procéder à leur remplacement afin d'améliorer le confort thermique et la performance énergétique du logement. Les travaux devront être réalisés conformément à l'article 5 du DTU 36.5.

11. Chauffage et eau chaude sanitaire

Le logement est équipé de radiateurs électriques à inertie et d'un ballon d'eau chaude électrique de 200 L (catégorie B).

Le remplacement par une pompe à chaleur air/air est recommandé.

Le dimensionnement et la pose devront respecter le DTU 65.16. L'installation d'un chauffe-eau thermodynamique est également préconisée.

Un contrat d'entretien régulier est vivement recommandé.

12. Ventilation

Le logement est équipé d'un système de ventilation mécanique autoréglable.

Ce système est jugé insatisfaisant. Une mesure réalisée à l'aide d'un anémomètre à hélice met en évidence une absence de tirage dans la salle d'eau de l'étage, associée à des traces d'humidité.

Il est recommandé d'installer une VMC simple flux hygroréglable de type Hygro A, conforme au NF DTU 68.3, afin d'adapter le renouvellement d'air au taux d'humidité et d'améliorer la qualité de l'air intérieur.

13. Conclusion sur l'enveloppe

Les principaux ponts thermiques identifiés se situent :

- Aux liaisons entre planchers et murs
- Autour des menuiseries

La réussite du projet de rénovation dépendra de la continuité de l'isolation et du traitement rigoureux de ces points sensibles.

14. Définition et vocabulaire spécifique :

SREF : Surface de référence

N.B : Abréviations ou termes techniques qui peuvent être utilisés dans ce rapport

CESI : Chauffe-eau solaire individuel

SSI : Système solaire individuel

CET : Chauffe-eau-Thermodynamique

PAC : Pompe à Chaleur

COP : Coefficient de performance (rendement de performance des PAC et des chauffe-eau Thermodynamique)
 SCOP : Coefficient de performance saisonnier (rendement de performance des PAC)
 ECS : Eau chaude sanitaire
 ETAS : Efficacité thermique annuelle saisonnière (ou rendement saisonnier des chaudières)
 ITE : Isolation thermique par l'extérieur
 ITI : Isolation thermique par l'intérieur
 VMC : Ventilation mécanique contrôlée
 PLU : Plan Local de l'Urbanisme

Inertie d'une paroi : L'inertie thermique d'un matériau désigne sa capacité à emmagasiner et à restituer lentement la chaleur. Un matériau avec une forte inertie thermique peut absorber une grande quantité de chaleur lorsqu'il est chauffé et la restituer progressivement lorsque la température ambiante diminue.

Paroi déperditive : sont considérés comme parois déperditives, toutes les parois verticales ou horizontales, qu'elles soient opaques ou transparentes, qui délimitent une zone chauffée d'une zone non-chauffée.

Plancher bas : plancher situé au-dessus d'un espace non chauffé. Cela peut inclure, par exemple :

- Un plancher donnant sur un vide sanitaire non isolé.
- Un plancher situé au-dessus d'une cave ou d'un garage non chauffé.
- Un plancher sur terre-plein si ce dernier n'est pas isolé thermiquement.

Plancher haut : un plancher haut désigne un plancher situé entre un espace chauffé et un espace situé au-dessus, non chauffé ou exposé à l'extérieur. Cela inclut par exemple :

- Un plancher séparant une pièce chauffée d'un grenier ou d'un comble perdu.
- Un plancher donnant directement sur l'extérieur, comme dans le cas d'un toit-terrasse ou d'une toiture en combles aménagés.

Plancher intermédiaire : Un plancher intermédiaire désigne un plancher situé entre deux niveaux d'un bâtiment chauffé, séparant deux espaces qui partagent la même enveloppe thermique.

Pont thermique : Un pont thermique est une zone localisée ponctuel ou linéique d'un bâtiment où la résistance thermique est réduite par rapport aux autres parties de l'enveloppe (murs, sols, toits). Cela entraîne une perte de chaleur plus importante, un refroidissement plus rapide, ou une entrée de chaleur excessive en été.

Les ponts thermiques se produisent généralement aux endroits où :

- Les matériaux de construction ont des propriétés isolantes différentes.
- La continuité de l'isolation est interrompue.
- Il existe des jonctions entre différents éléments de la structure.

Matériau perspirant : est un matériau de construction qui permet la diffusion de la vapeur d'eau tout en étant étanche à l'air. Sa capacité à laisser passer la vapeur d'eau aide à réguler l'humidité dans un bâtiment, réduisant ainsi les risques de condensation, de moisissures, et d'altération des structures.

Point de rosée : zone au milieu d'une paroi où la vapeur d'eau présente dans l'air se condense en raison du changement de température (l'air à 10°C ne peut pas contenir le même taux d'humidité que l'air à 20°C)

U : coefficient de transmission surfacique, en $W/m^2.K$, désigne le flux thermique en régime stationnaire par unité de surface, pour une différence de température d'un degré Kelvin entre les milieux situés de part et d'autre d'une paroi déperditive.

R : résistance thermique en $m^2.K/W$ qu'oppose une paroi au flux thermique la traversant à travers un m^2 , pour une différence de température de un degré Kelvin entre les deux faces de la paroi.

15. Conclusion générale et précautions

L'audit énergétique réalisé est strictement visuel et n'a donné lieu à aucun sondage destructif. Certaines zones non accessibles lors de la visite n'ont donc pas pu être contrôlées.

Le bâtiment ayant été construit antérieurement à 1997, il est fortement recommandé de réaliser un repérage amiante avant travaux (RAAT) une fois le projet de rénovation précisément défini, conformément à la réglementation en vigueur.

Les estimations financières présentées dans le cadre de cet audit sont indicatives. Elles sont établies sur la base de la référence Bâtiprix – Février 2026 et sont valables pour une durée maximale de trois mois, sous réserve de l'évolution des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre.

Avantages de ce scénario

- **Avantages travaux en plusieurs étapes :**
 Adaptation du budget selon les coûts des différentes étapes de travaux.
 - **Coût initial réduit :** Les travaux de base nécessitent généralement moins d'investissement initial, ce qui peut être plus accessible financièrement.
 - **Interventions minimales :** Moins de perturbations pour les occupants, car les travaux sont souvent moins invasifs et peuvent être réalisés plus rapidement.
 - **Améliorations rapides :** Permet d'obtenir des améliorations immédiates et visibles sur les consommations d'énergie.
- Facilité de mise en œuvre :** Souvent plus simple à planifier et à exécuter avec moins de besoin de coordination complexe.



Traitement des interfaces

Le traitement des interfaces entre les postes de travaux lors d'une rénovation énergétique revêt une importance cruciale. Ces points de jonction entre différents éléments structurels, tels que les murs, les planchers et les fenêtres, jouent un rôle déterminant dans l'efficacité énergétique et le confort thermique du bâtiment.

Une réflexion sur l'ensemble des lots de travaux permet d'éviter les impasses de rénovation, de s'assurer de la gestion appropriée des interfaces pour minimiser les ponts thermiques et d'assurer l'étanchéité à l'air. Cette réflexion permet de réduire les pertes d'énergie et d'assurer le respect des bonnes pratiques pour faire face au problème d'humidité, afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur et à la préservation santé des occupants.

Vous pouvez consulter le guide réalisé par l'ADEME, Travaux par étapes : les points de vigilance. Ce guide fournit des conseils pertinents pour garantir un traitement efficace des interfaces entre 2 lots de travaux réalisés non simultanément sur le chantier, dans une démarche de rénovation performante.

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5492-travaux-par-etapes-les-points-de-vigilance.html>

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien



Chauffe-eau

Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).



Eclairage

Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.



Isolation

Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.



Radiateur

Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.



Ventilation

Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.
Nettoyer régulièrement les bouches.
Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

Définition du projet de rénovation

→ Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...

→ Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document

→ Mon Accompagnateur Rénov' assure un accompagnement adapté et personnalisé des ménages afin de renforcer la qualité et l'efficacité des travaux de rénovation énergétique qu'ils engagent. Les ménages doivent obligatoirement avoir recours à MAR' agréés par l'Anah (ou ses délégations) pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné.



Identifiez l'Accompagnateur Rénov' le plus proche de chez vous :
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/mon-accompagnateur-renov>



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov'. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous :
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

3

Demande d'aides financières

→ MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.

→ Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.

→ Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur SimuAides :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation>

Créez votre compte MaPrimeRénov' :

maprimerenov.gouv.fr/prweb



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :

www2.sofgas.fr/etablissements-affilies

2

Recherche des artisans et demandes de devis

→ Un conseiller France Rénov' peut vous orienter vers des professionnels compétents tout au long de votre projet de rénovation

→ Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet

→ Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

→ Lorsque vous avez reçu des devis, vous pouvez lancer votre demande d'aides. Ne signez pas les devis avant de l'avoir fait.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici :

france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

4

Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

→ Lancement et suivi des travaux

→ Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents corps d'état.

→ Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent dans la réalisation des travaux.

5

Réception des travaux

→ À la réception, les travaux doivent être terminés. Ne réceptionnez pas des travaux avant d'avoir vérifié que ceux-ci sont correctement exécutés.

→ Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.



Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, vous pouvez vous aider de fiches de réception de travaux standardisées, par exemple celles du programme Profeel :

<https://programmeprofeel.fr/ressources/28-fichespratiques-pour-faciliter-la-reception-de-vos-travaux/>



Lexique et définitions

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre à minima la classe B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire). Par dérogation, dans le cas de bâtiments présentant des caractéristiques architecturales ou patrimoniales, la rénovation énergétique performante correspond alors au saut de 2 classe DPE et au traitement des 6 postes de travaux précités. (17°bis de l'article L. 111-1 du CCH).

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective. (décret n°2022-510 du 8 avril 2022)

DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un document qui vise principalement à évaluer le niveau de performance de votre logement, à travers l'estimation de sa consommation conventionnelle en énergie et ses émissions associées de gaz à effet de serre.

Neutralité carbone

La neutralité carbone consiste à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Elle constitue l'objectif visé par les Accords de Paris sur le Climat à l'horizon 2050. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO₂, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Déperdition de chaleur

Perte de chaleur du bâtiment

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pompe à chaleur air/air

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air extérieur pour les restituer à l'intérieur de votre logement en diffusant de l'air chaud. L'air est diffusé par les ventilo-convecteurs.

Isolation des murs par l'intérieur

L'isolation des murs par l'intérieur consiste à appliquer un procédé d'isolation sur les parois intérieures du bâtiment, contre les éléments de structure, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement). Le but est de supprimer les déperditions de chaleur. Un procédé d'isolation est constitué de l'association d'un matériau isolant et de dispositifs de fixation et de protection (tels que des revêtements, parements, membranes continues si nécessaire) contre des dégradations liées à son exposition aux environnements extérieurs et intérieurs (telles que le rayonnement solaire, le vent, la pluie, la neige, les chocs, l'humidité, le feu), en conformité avec les règles de l'art.

Isolation des parois vitrées

Plusieurs techniques existent pour isoler les parois vitrées de votre logement. Il est possible de remplacer le simple vitrage existant par un double vitrage, d'installer un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, de changer la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin de remplacer entièrement la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonneries. Dans ces deux derniers cas, le respect d'une résistance thermique minimale supposera d'équiper à minima les fenêtres installées d'un double vitrage.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document.

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur BBS Slama: 2025.11.1.0]**
Référence de l'audit : **26D12247**
Date de visite du bien : **09/01/2026**
Invariant fiscal du logement : **N/A**
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement de l'audit : **3CL-DPE 2021**
Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**
Référence de la parcelle cadastrale : **ZB 72**

Justificatifs fournis pour établir l'audit :
Néant

Contexte de l'audit énergétique : Réalisé dans le cadre d'une transaction

Informations société : CTI Environnement 32 Avenue Gaillardin 45200 Montargis
Tél. : 02 38 94 63 88 - N°SIREN : 823 087 945 - Compagnie d'assurance : PACIFICA n° 7523739906

Liste des documents demandés et non remis :

Plans du logement
Plan de masse
Diag Carrez/Boutin
Taxe d'habitation
Contrat entretien des équipements
Notices techniques des équipements
Permis de construire
Etude thermique réglementaire
Infiltrométrie
Rapport mentionnant la composition des parois
Factures de travaux
Déclaration préalable des travaux de rénovation
Cahier des charges / Programme de travaux

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	45 Loiret
Altitude	Donnée en ligne	165 m
Type de bien	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	Estimé	1977
Surface de référence du logement	Observé / mesuré	84,58 m²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	Observé / mesuré 21,1 m²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 35 cm
	Isolation	Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	Valeur par défaut 1975 - 1977
Mur 2 Ouest	Doublement rapporté avec lame d'air	Observé / mesuré moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	Observé / mesuré 7,87 m²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	Observé / mesuré ≥ 25 cm
	Isolation	Observé / mesuré inconnue

Mur 3 Ouest	Année de construction/rénovation	✗	Valeur par défaut	1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	🔍	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	12,7 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	≥ 25 cm
Mur 4 Est	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✗	Valeur par défaut	1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	🔍	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	24,89 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
Mur 5 Sud	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	35 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✗	Valeur par défaut	1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	🔍	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	17,56 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 6 Sud	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	35 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✗	Valeur par défaut	1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	🔍	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	2,81 m²
Plancher	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en briques pleines doubles avec lame d'air
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	35 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✗	Valeur par défaut	1975 - 1977
	Doublage rapporté avec lame d'air	🔍	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
Plafond	Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré	88,81 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	🔍	Observé / mesuré	39,7 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	🔍	Observé / mesuré	88,809 m²
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
Fenêtre 1 Est	Isolation: oui / non / inconnue	🔍	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	88,81 m²
	Type d'adjacence	🔍	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Alu	🔍	Observé / mesuré	88,809 m²
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	115 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	isolé
Fenêtre 1 Est	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1,79 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
Fenêtre 1 Est	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 1 Est	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage

Fenêtre 2 Est	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	2,7
	Surface de baies	Observé / mesuré	1,43 m²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
Fenêtre 3 Est	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	2,7
	Surface de baies	Observé / mesuré	0,95 m²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 4 Est	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	3,4
	Surface de baies	Observé / mesuré	1,79 m²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage

Porte-fenêtre 1 Ouest	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	2,7
	Surface de baies	Observé / mesuré	5,49 m²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
Porte-fenêtre 2 Ouest	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	2,5
	Surface de baies	Observé / mesuré	2,75 m²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré	2,5
Porte	Surface de porte	Observé / mesuré	2,04 m²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Type d'adjacence	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur

	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plafond
Pont Thermique 1	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	8,4 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Refend
Pont Thermique 2	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	2,5 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher
Pont Thermique 3	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	8,4 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plafond
Pont Thermique 4	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	5,3 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Refend
Pont Thermique 5	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	2,5 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plancher
Pont Thermique 6	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	5,3 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plafond
Pont Thermique 7	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	7 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plancher
Pont Thermique 8	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	7 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plafond
Pont Thermique 9	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	12,3 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Refend
Pont Thermique 10	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	2,5 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher
Pont Thermique 11	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	12,3 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Plafond
Pont Thermique 12	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	7 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Refend
Pont Thermique 13	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	2,5 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Plancher
Pont Thermique 14	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	7 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 6 Sud / Plafond
Pont Thermique 15	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	1,1 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 6 Sud / Plancher
Pont Thermique 16	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	1,1 m

Systèmes

Donnée d'entrée

Origine de la donnée

Valeur renseignée

Ventilation	Type de ventilation	🔍	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	🔍	Observé / mesuré	2005 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	🔍	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	🔍	Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	🔍	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	🔍	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	🔍	Observé / mesuré	1977
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Photos complémentaires



PHOTO PHDPE001
OUVRAGE : NORD-OUEST



PHOTO PHDPE002
OUVRAGE : SUD-OUEST



PHOTO PHDPE003
OUVRAGE : SUD EST



PHOTO PHDPE004
OUVRAGE : NORD-EST



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 26D12247
Date du repérage : 09/01/2026

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : 27 Le Bois des Hayets Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Code postal, ville : . 45320 FOUCHEROLLES Section cadastrale ZB, Parcelle(s) n° 72
Périmètre de repérage :	 Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Type de logement :	
Fonction principale du bâtiment :	 Habitation (maisons individuelles)
Date de construction :	 Date du permis de construire non connue

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : M. Richard FLISSI Adresse : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : SCP Olivier ROCHOUX Thomas LEMONNIER Pierre CHAUDRE-LESOEUR - Maître LEMONNIER Thomas Adresse : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Yoann BOUQUET	Opérateur de repérage	DEKRA Certification Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON	Obtention : 29/11/2023 Échéance : 28/11/2030 N° de certification : DTI3513
Raison sociale de l'entreprise : CTI Environnement (Numéro SIRET : 823 087 945 00023) Adresse : 32 Avenue Gaillardin, 45200 Montargis Désignation de la compagnie d'assurance : PACIFICA Numéro de police et date de validité : 7523739906 - 31/12/2024				

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 03/02/2026, remis au propriétaire le 03/02/2026
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 15 pages

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Adresse : -
Numéro de l'accréditation Cofrac : -

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.
Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»
L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugages
	Faux plafonds
Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourage de poteaux (carton)
	Entourage de poteaux (amiante-ciment)
	Entourage de poteaux (matériau sandwich)
	Entourage de poteaux (carton-plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légers et préfabriqués), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joint (traverse)
Vide-ordures	Joint (bande)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

Constat de repérage Amiante n° 26D12247



repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

**Rez de chaussée - Entrée/couloir,
Rez de chaussée - Séjour,
Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Buanderie,
Rez de chaussée - Placard,
Rez de chaussée - Salle de bain,
Rez de chaussée - WC,**

**Rez de chaussée - Chambre 1,
Rez de chaussée - Chambre 2,
Comble d'habitation - Comble d'habitation,
Sous sol - 1,
Sous sol - 2,
Sous sol - 3,
Sous sol - Garage,
Sous sol - 4**

Localisation	Description
Rez de chaussée - Entrée/couloir	Sol : Carrelage Compositant >1949 Mur A, B, C, D, E, F, G, H : Plâtre Compositant >1949 Plafond : Plâtre Compositant >1949 Plinthes : Carrelage Compositant >1949 Porte 1 A : Bois Compositant >1949 Porte 2 B : Bois Compositant >1949 Porte 3 C : Bois Compositant >1949 Porte 4 C : Bois Compositant >1949 Porte 5 C : Bois Compositant >1949 Porte 6 E : Bois Compositant >1949 Porte 7 E : Bois Compositant >1949
Rez de chaussée - Séjour	Sol : Carrelage Compositant >1949 Mur A, B, C, D, E : Plâtre Compositant >1949 Plafond : Plâtre Compositant >1949 Porte 1 B : Bois Compositant >1949 Porte 2 B : Bois Compositant >1949 Fenêtre D : Bois Compositant >1949
Rez de chaussée - Cuisine	Sol : Carrelage Compositant >1949 Mur A, B, C, D : Plâtre Compositant >1949 Plafond : Plâtre Compositant >1949 Fenêtre B : Bois Compositant >1949 Porte D : Métal Compositant >1949 Plinthes : Carrelage Compositant >1949
Rez de chaussée - Buanderie	Sol : Carrelage Compositant >1949 Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre Compositant >1949 Plafond : Plâtre Compositant >1949 Plinthes : Carrelage Compositant >1949 Porte A : Métal Compositant >1949
Rez de chaussée - Placard	Sol : Carrelage Compositant >1949 Mur A, B, C, D : Plâtre Compositant >1949 Plafond : Plâtre Compositant >1949 Plinthes : Carrelage Compositant >1949 Porte A : Bois Compositant >1949
Rez de chaussée - Salle de bain	Sol : Carrelage Compositant >1949 Mur 1 A : Plâtre Compositant >1949 Mur 2 B : Plâtre Compositant >1949 Mur 3 C : Plâtre Compositant >1949 Mur 4 D : Plâtre Compositant >1949 Mur 5 E : Plâtre Compositant >1949 Mur 6 F : Plâtre Compositant >1949 Mur 7 A : Faïence Compositant >1949 Mur 8 B : Faïence Compositant >1949 Mur 9 C : Faïence Compositant >1949 Mur 10 D : Faïence Compositant >1949 Plafond : Plâtre Compositant >1949 Plinthes : Carrelage Compositant >1949 Porte A : Bois Compositant >1949
Rez de chaussée - Chambre 1	Sol : Parquet flottant Compositant >1949 Mur A, B, C, D, E, F, G, H : Plâtre Compositant >1949 Porte A : Bois Compositant >1949 Fenêtre C : Bois Compositant >1949 Volet C : Bois Compositant >1949
Rez de chaussée - WC	Sol : Carrelage Compositant >1949 Mur A, B, C, D : Plâtre Compositant >1949 Plafond : Plâtre Compositant >1949 Plinthes : Carrelage Compositant >1949 Porte A : Bois Compositant >1949
Rez de chaussée - Chambre 2	Sol : Parquet flottant Compositant >1949 Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre Compositant >1949 Plafond : Plâtre Compositant >1949 Porte 1 A : Bois Compositant >1949 Porte 2 E : Bois Compositant >1949 Volet E : Bois Compositant >1949
Comble d'habitation - Comble d'habitation	Sol : Béton Compositant >1949 Mur : Parpaing Compositant >1949 Mur : Brique Compositant >1949 Plafond : Tuiles Compositant >1949

Constat de repérage Amiante n° 26D12247



Localisation	Description
Sous sol - 1	Sol : Béton Composant >1949 Mur : Parpaing Composant >1949 Plafond : Isolant mince Composant >1949
Sous sol - 2	Sol : Terre battue Composant >1949 Mur : Parpaing Composant >1949 Plafond : Béton Composant >1949
Sous sol - 3	Sol : Béton Composant >1949 Mur : Parpaing Composant >1949 Plafond : Isolant mince Composant >1949
Sous sol - Garage	Sol : Béton Composant >1949 Mur : Parpaing Composant >1949 Plafond : Isolant mince Composant >1949
Sous sol - 4	Sol : Béton Composant >1949 Mur : Parpaing Composant >1949 Plafond : Isolant mince Composant >1949

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 09/01/2026

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 09/01/2026

Heure d'arrivée : 14 h 00

Durée du repérage : 03 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Huissier de justice

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Remarques :

Présence de meubles et d'encombrements pouvant cacher des éléments.

La visite réalisée dans le cadre de la procédure judiciaire a rencontré des limites empêchant un contrôle complet. Trois facteurs principaux sont à l'origine de ces impossibilités :

- L'absence du propriétaire sur place,
- L'insuffisance des informations accessibles,
- Le temps d'intervention limité.

Ces contraintes n'ont pas permis au diagnostiqueur de réaliser des investigations approfondies sur l'ensemble des points prévus.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables		X	

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport

** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification** Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Fait à **FOUCHEROLLES**, le **09/01/2026**

Par : **Yoann BOUQUET**




ANNEXES**Au rapport de mission de repérage n° 26D12247****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Recommandations générales de sécurité****7.6 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

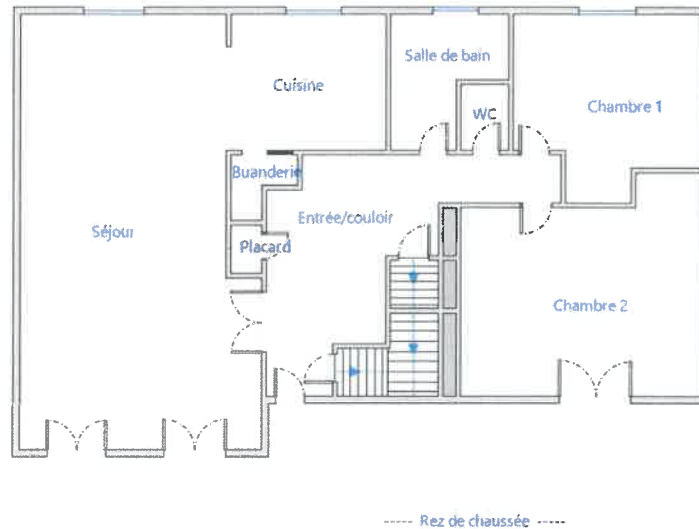


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : CTI Environnement, auteur : Yoann BOUQUET
Dossier n° 26D12247 du 03/02/2026
Adresse du bien : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES

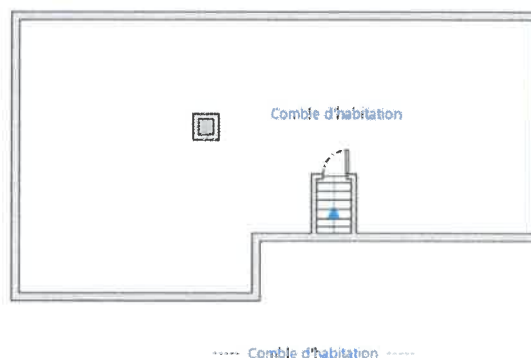
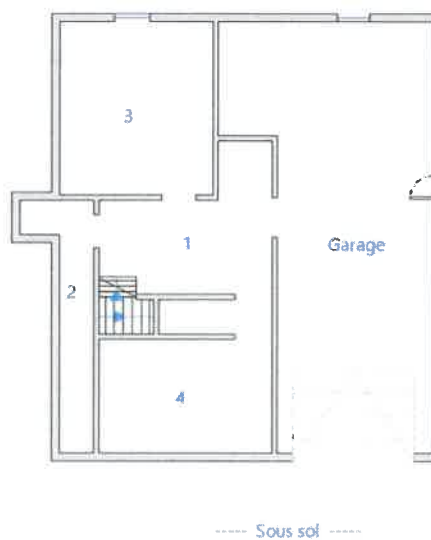


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : CTI Environnement, auteur : Yoann BOUQUET
Dossier n° 26D12247 du 03/02/2026
Adresse du bien : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES



Constat de repérage Amiante n° 26D12247



Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : CTI Environnement, auteur : Yoann BOUQUET
Dossier n° 26D12247 du 03/02/2026
Adresse du bien : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES

Légende

	Conduit en fibre-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire : M. Richard FLISSI Adresse du bien : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES
	Conduit autre que fibre-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibre-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante,	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée,

Constat de repérage Amiante n° 26D12247



qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.
--	--	---

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. **Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. **Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. **Réalisation d'une « action corrective de second niveau »**, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c) (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir

sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoissièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site Internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages,

Constat de repérage Amiante n° 26D12247



voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante liés et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur Internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

DEKRA

CERTIFICAT

DE COMPÉTENCES

Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Yoann BOUQUET

est titulaire du certificat de compétences N°DT3513 pour

Constat de risque d'exposition au plomb du 29/11/2023 au 26/11/2030
Arrêté du 29 décembre 2021 relatif aux critères de certification des experts de diagnostic technique et des agents de maintenance et d'entretien des équipements de certification

Diagnostic amiante sans mention du 29/11/2023 au 26/11/2030
Arrêté du 29 décembre 2021 relatif aux critères de certification des experts de diagnostic technique et des agents de maintenance et d'entretien des équipements de certification

Diagnostic amiante avec mention du 29/11/2023 au 26/11/2030
Arrêté du 29 décembre 2021 relatif aux critères de certification des experts de diagnostic technique et des agents de maintenance et d'entretien des équipements de certification

Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 29/11/2023 au 28/11/2030
Arrêté du 29 décembre 2021 relatif aux critères de certification des experts de diagnostic technique et des agents de maintenance et d'entretien des équipements de certification

Diagnostic de performance énergétique du 10/01/2024 au 09/01/2031
Arrêté du 20 juin 2023 relatif aux critères de certification des diagnostiqueurs immobiliers dans la domaine de diagnostic de performance énergétique, des agents responsables de formation et des organismes agréés pour la délivrance de certificats de compétence et de 24 septembre 2023 relatif aux critères de certification des diagnostiqueurs immobiliers dans la domaine de diagnostic de performance énergétique et des agents responsables de formation et des organismes agréés pour la délivrance de certificats de compétence et de 24 septembre 2023

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 20/03/2024 au 09/01/2031
Arrêté du 20 juin 2023 relatif aux critères de certification des diagnostiqueurs immobiliers dans la domaine de diagnostic de performance énergétique, des agents responsables de formation et des organismes agréés pour la délivrance de certificats de compétence et de 24 septembre 2023 relatif aux critères de certification des diagnostiqueurs immobiliers dans la domaine de diagnostic de performance énergétique et des agents responsables de formation et des organismes agréés pour la délivrance de certificats de compétence et de 24 septembre 2023

Etat de l'installation intérieure de gaz du 09/01/2024 au 06/01/2031
Arrêté du 24 décembre 2021 relatif aux critères de certification des experts de diagnostic technique et des agents de maintenance et d'entretien des équipements de certification

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 22/11/2023 au 21/11/2030
Arrêté du 24 décembre 2021 relatif aux critères de certification des experts de diagnostic technique et des agents de maintenance et d'entretien des équipements de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences d'entrée en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants) ainsi que mentionnées d'application pour les diagnostics réglementaires. La présente est délivrée à titre informatif par l'organisme de certification. Ce certificat est valable à condition que les experts des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaits.



Yvan MAINGUY
Directeur Général

Le Plessis Robinson le 01/07/2024



Accréditation n°4 0011
Portée étendue
sur tous critères

Le non respect des règles certifiées peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS - www.dekra-certification.fr
 Immeuble Le Bourdonnet - Paris - Rue de la Bourdonnette - 92050 Le Plessis Robinson - France

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible





Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 26D12247
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 09/01/2026

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Loiret**
Adresse : **27 Le Bois des Hayets**
Commune : **45320 FOUCHEROLLES**
Section cadastrale ZB, Parcelle(s)
n° 72
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
SCP Olivier ROCHOUX Thomas LEMONNIER Pierre
CHAUDRE-LESOEUR - Maître LEMONNIER Thomas
27 Le Bois des Hayets
45320 FOUCHEROLLES

Propriétaire :
M. Richard FLISSI
27 Le Bois des Hayets
45320FOUCHEROLLES

Le CREP suivant concerne :

X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Sans objet, le bien est vacant	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : 0 Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	Yoann BOUQUET
N° de certificat de certification	DTI3513 «29/11/2023
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	DEKRA Certification
Organisme d'assurance professionnelle	PACIFICA
N° de contrat d'assurance	7523739906
Date de validité :	31/12/2024

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	NITON XLp 300 / 14415
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source	14/02/2019
Activité à cette date et durée de vie de la source	370 MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	117	117	0	0	0	0
%	100	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par Yoann BOUQUET le 09/01/2026 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Constat de risque d'exposition au plomb n° 26D12247



Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	5
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	5
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	6
2.3 Le bien objet de la mission	6
3. Méthodologie employée	6
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	7
3.2 Stratégie de mesurage	7
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	7
4. Présentation des résultats	7
5. Résultats des mesures	8
6. Conclusion	13
6.1 Classement des unités de diagnostic	13
6.2 Recommandations au propriétaire	14
6.3 Commentaires	14
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	14
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	14
7 Obligations d'informations pour les propriétaires	15
8 Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	15
8.1 Textes de référence	15
8.2 Ressources documentaires	16
9 Annexes :	16
9.1 Notice d'Information	16
9.2 Illustrations	17
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	17

Nombre de pages de rapport : 17

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R.1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	NITON XLp 300	
N° de série de l'appareil	14415	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	14/02/2019	Activité à cette date et durée de vie : 370 MBq
Autorisation ASN (DGSNR)	N° T450457	Date d'autorisation21/02/2019
	Date de fin de validité de l'autorisation Illimitée	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	TEBOULBI Faouzi	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Faouzi TEBOULBI	

Étalon : **FONDIS ; 226722 ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	09/01/2026	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	1	09/01/2026	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maisons individuelles) Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Année de construction	
Localisation du bien objet de la mission	Section cadastrale ZB, Parcelle(s) n° 72
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	M. Richard FLISSI 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES
L'occupant est :	Sans objet, le bien est vacant
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	09/01/2026
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

Rez de chaussée - Entrée/couloir,
Rez de chaussée - Séjour,
Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Buanderie,
Rez de chaussée - Placard,
Rez de chaussée - Salle de bain,
Rez de chaussée - WC,

Rez de chaussée - Chambre 1,
Rez de chaussée - Chambre 2,
Comble d'habitation - Comble d'habitation,
Sous sol - 1,
Sous sol - 2,
Sous sol - 3,
Sous sol - Garage,
Sous sol - 4

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Comble d'habitation - Comble d'habitation (Hors habitation), Sous sol - 1 (Hors habitation), Sous sol - 2 (Hors habitation), Sous sol - 3 (Hors habitation), Sous sol - Garage (Hors habitation), Sous sol - 4 (Hors habitation)

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette,

tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.
Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Constat de risque d'exposition au plomb n° 26D12247



Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée - Entrée/couloir	24	24 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Séjour	14	14 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Cuisine	12	12 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Buanderie	10	10 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Placard	8	8 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Salle de bain	14	14 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - WC	8	8 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Chambre 1	15	15 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Chambre 2	12	12 (100 %)	-	-	-	-
TOTAL	117	117 (100 %)	-	-	-	-

Rez de chaussée - Entrée/couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 24 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-	G	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-	H	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes	Carrelage Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement
-	B	Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	☒		NM	Absence de revêtement

Constat de risque d'exposition au plomb n° 26D12247



+	B	Huisserie Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	C	Porte 3	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	C	Huisserie Porte 3	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	C	Porte 4	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	C	Huisserie Porte 4	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	C	Porte 5	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	C	Huisserie Porte 5	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	E	Porte 6	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	E	Huisserie Porte 6	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	E	Porte 7	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Huisserie Porte 7	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
+	A	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre intérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre intérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Constat de risque d'exposition au plomb n° 26D12247



-	B	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	B	Fenêtre extérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+	D	Porte	Métal Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Porte	Métal Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
+		Plinthes	Carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Buanderie

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
+	A	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes	Carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte	Métal Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte	Métal Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Placard

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes	Carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur 1	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur 2	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur 3	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur 4	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur 5	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Constat de risque d'exposition au plomb n° 26D12247



-	F	Mur 6	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Mur 7	Faïence Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur 8	Faïence Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur 9	Faïence Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur 10	Faïence Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes	Carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - WC

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes	Carrelage Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	G	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Constat de risque d'exposition au plomb n° 26D12247



-	C	Volet	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
---	---	-------	----------------------------	--	-------------	---	--	----	-----------------------

Rez de chaussée - Chambre 2

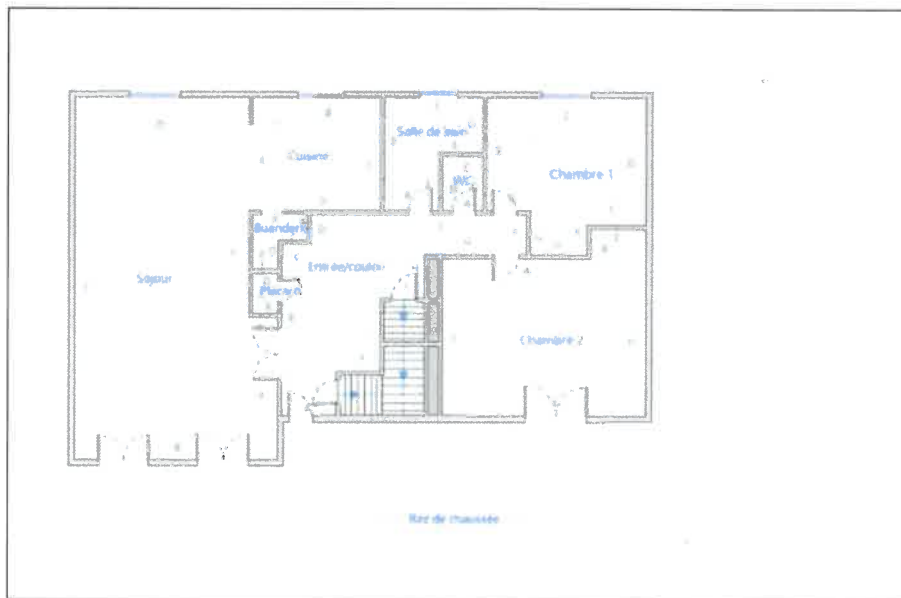
Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Plâtre Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte 1	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Huisserie Porte 2	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Volet	Bois Composant >1949		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage





6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	117	117	0	0	0	0
%	100	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Le diagnostic se limite aux zones habitables rendues visibles et accessibles par le propriétaire.

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès.

Présence de traces d'agents biologiques sur les éléments en bois visibles de la charpente.

Validité du constat :

Du fait de l'absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à chaque mutation. Le présent constat sera joint à chaque mutation

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Huissier de justice

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification** Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON*

Fait à **FOUCHEROLLES**, le **09/01/2026**

Par : **Yoann BOUQUET**



7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au

- plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires**Documents techniques :**

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** : <http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** : <http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes**9.1 Notice d'Information**

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.



Etat de l'Installation Interieure d'Electricité

Numéro de dossier : 26D12247
Norme méthodologique employée : AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017)
Date du repérage : 09/01/2026
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 03 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité est valable 3 ans pour la vente et 6 ans pour la location.

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Adresse : **27 Le Bois des Hayets**
Commune : **45320 FOUCHEROLLES**
Département : **Loiret**
Référence cadastrale : **Section cadastrale ZB, Parcelle(s) n° 72, identifiant fiscal : N/A**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**
Année de construction : **1977**
Année de l'installation : **> 15 ans**
Distributeur d'électricité : **Enedis**
Parties du bien non visitées : **Néant**

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **SCP Olivier ROCHOUX Thomas LEMONNIER Pierre CHAUDRE-LESOEUR - Maître LEMONNIER Thomas**
Adresse : **27 Le Bois des Hayets**
..... **45320 FOUCHEROLLES**
Téléphone et adresse internet : **Non communiqués**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Apporteur**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Nom et prénom : **M. Richard FLISSI**
Adresse : **27 Le Bois des Hayets**
..... **45320 FOUCHEROLLES**

C. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Yoann BOUQUET**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **CTI Environnement**
Adresse : **32 Avenue Gaillardin**
..... **45200 Montargis**
Numéro SIRET : **823 087 945 00023**
Désignation de la compagnie d'assurance : **PACIFICA**
Numéro de police et date de validité : **7523739906 - 31/12/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification** le **29/11/2023** jusqu'au **28/11/2030**. (Certification de compétence **DTI3513**)

D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

E. – Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité**E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées**

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie** et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie**, mais fait l'objet de **constatations diverses**.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☒ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de **constatations diverses**.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

- ☐ 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- ☐ 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- ☒ 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- ☒ 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☒ 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☐ 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☒ 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
- ☒ 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- ☒ 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- ☐ 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- ☐ 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

- ☐ Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- ☒ Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- ☐ Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre	Photos
B3.3.1 b	Une canalisation métallique de liquide ou de gaz est utilisée comme prise de terre. Remarques : Elément constituant la prise de terre inapproprié ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le ou les élément(s) constituant la prise de terre			
B3.3.6 a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Absence de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection (Rez de chaussée - Séjour)			
B3.3.6 a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (Rez de chaussée - Séjour)			
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (Rez de chaussée - Séjour)			
B4.3 b	Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).			

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre	Photos
B5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms). Remarques : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) est incomplète ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de compléter la LES (Rez de chaussée - Salle de bain)			
B7.3 a	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations (Sous sol - 1, Sous sol - 2, Sous sol - 3, Sous sol - Garage, Sous sol - 4)	1		
B7.3 d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension (Sous sol - Garage)			
B7.3 e	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension (Sous sol - Garage)			
B8.3 a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes (Sous sol - Garage)			

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre	Photos
B8.3 b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé (Sous sol - 1, Sous sol - 2, Sous sol - 3, Sous sol - Garage, Sous sol - 4)			
B8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés (Sous sol - Garage)			

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. – Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a3	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur. Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur (Rez de chaussée - Séjour)
B11 c2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm. Remarques : (Rez de chaussée - Séjour)

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. – Constatations diverses

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.
Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Constatations supplémentaires :

Présence de meubles pouvant cacher une partie de l'installation électrique.

Photos non exhaustives.

Constatation type E1. – Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B1.3 c	B1 - Appareil général de commande et de protection Article : Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B2.3.1 c	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Protection de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B2.3.1 h	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B2.3.1 i	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B3.3.1 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s)	Installation non alimentée
B3.3.2 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'un conducteur de terre	Contrôle impossible: Conducteur de terre non visible ou partiellement visible
B3.3.6 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés	Conducteurs de protection non visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier les conducteurs de protection partiellement visibles et les remplacer si besoin...
B3.3.6 c	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section satisfaisante des conducteurs de protection	Conducteurs de protection non visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier les conducteurs de protection partiellement visibles et les remplacer si besoin
B4.3 a2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B5.3 b	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin
B5.3 d	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses	La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON***

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **09/01/2026**

Etat rédigé à **FOUCHEROLLES**, le **09/01/2026**

Par : **Yoann BOUQUET**



Cachet de l'entreprise

 **CTI ENVIRONNEMENT**
19 rue Des Pins 45000 Montargis
Tel : 02 38 94 63 88
contact@cti-diagnostic.com
Siret : 82308794500023

I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence prive, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution. Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution. Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

En particulier, il est recommandé de faire installer un tableau électrique avec un ou plusieurs disjoncteur(s) différentiel(s) de 30 mA en tête d'installation.

L'installation n'étant pas alimentée lors de la visite, nous n'avons pu effectuer les tests sur les dispositifs différentiels (valeurs de déclenchement par défaut à la terre et déclenchement lors de la manipulation du bouton test).

La visite réalisée dans le cadre de la procédure judiciaire a rencontré des limites empêchant un contrôle complet. Trois facteurs principaux sont à l'origine de ces impossibilités :

- L'absence du propriétaire sur place,
- L'insuffisance des informations accessibles,
- Le temps d'intervention limité.

Ces contraintes n'ont pas permis au diagnostiqueur de réaliser des investigations approfondies sur l'ensemble des points prévus.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



Diagnostic du raccordement au réseau d'assainissement non collectif

En conformité avec l'arrêté du 6 mai 1996 et du 24 décembre 2003

Numéro de dossier : 26D12247
Date du repérage : 09/01/2026
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 03 h 00

Objet de la mission :

- Vérifier l'existence et l'implantation d'un dispositif d'assainissement,
- Recueillir ou réaliser une description de l'installation,
- Repérer les défauts liés à la conception ou à l'usure des différents ouvrages de la filière d'assainissement non collectif,
- Contrôler son fonctionnement vis-à-vis de la salubrité publique, de la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, des inconvénients de voisinage (odeurs notamment). Insérer des commentaires.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Loiret**
Adresse : **27 Le Bois des Hayets**
Commune : **45320 FOUCHEROLLES**
Section cadastrale ZB, Parcelle(s) n°
72
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : **M. Richard FLISSI**
Adresse : **27 Le Bois des Hayets**
45320 FOUCHEROLLES

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SCP Olivier ROCHOUX Thomas**
LEMONNIER Pierre CHAUDRE-LESOEUR
- Maître **LEMONNIER Thomas**
Adresse : **27 Le Bois des Hayets**
45320 FOUCHEROLLES

Repérage

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans**
démontage ni destruction

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Yoann BOUQUET**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **CTI Environnement**
Adresse : **32 Avenue Gaillardin, 45200 Montargis**
Numéro SIRET : **823 087 945**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **PACIFICA**

Conclusion :

La filière est-elle conforme ? : Non
La filière est-elle inexistante ou incomplète ? : Oui

Précisions :

L'installation présente des non-conformités. Le contrôle n'a pu être mené à son terme en raison de regards non visibles et de l'absence d'alimentation en eau, conditions indispensables à la validation de l'ouvrage.

L'utilisateur est-il satisfait de son installation, quelles sont ses remarques ?



**Repérage :**

Date du repérage : 09/01/2026

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Aucun document.Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Huissier de justice**Liste des pièces visitées :**

Rez de chaussée - Entrée/couloir,	Rez de chaussée - Chambre 1,
Rez de chaussée - Séjour,	Rez de chaussée - Chambre 2,
Rez de chaussée - Cuisine,	Comble d'habitation - Comble d'habitation,
Rez de chaussée - Buanderie,	Sous sol - 1,
Rez de chaussée - Placard,	Sous sol - 2,
Rez de chaussée - Salle de bain,	Sous sol - 3,
Rez de chaussée - WC,	Sous sol - Garage,
	Sous sol - 4

Pièces ou parties de l'immeuble non visitées :
Néant**Principaux points examinés :**

- Existence, localisation et description de la filière (collecte, prétraitement, traitement, dispersion/rejet des effluents)
- Dimensionnement adapté
- respect d'une distance minimale de 35 m par rapport à tout captage d'eau utilisée pour la consommation humaine
- Le cas échéant, implantation hors d'un périmètre de protection rapproché ou immédiat d'un captage d'eau utilisée pour la consommation humaine
- Collecte de l'ensemble des eaux usées pour lesquelles l'ouvrage est prévu, à l'exclusion de toute autre (notamment eaux pluviales)
- Ventilation des ouvrages de prétraitement
- Emplacement dégagé, accessibilité pour l'entretien ; dégagement et accessibilité des regards d'accès et tampons
- Fonctionnement des ouvrages
- Etat des ouvrages (fissures, corrosion, ...)
- Bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration
- Niveau des boues, accumulation des graisses et des flottants
- Fréquence et nature des entretiens
- Préservation de la salubrité publique et absence de pollution
- Nuisances constatées

Plans / croquis :

Sont précisées sur le plan ou croquis les informations suivantes :

- l'habitation
- la sortie des eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées (terrasses, allées, ...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

Détaillé de l'étude**CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION**

Type de bâtiment Habitation
Nombre de personne dans le logement
Nombre de chambres : 5
Nature de la résidence : Principale

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT



Superficie totale de la parcelle : 2520 m²
Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?
Oui
Pente du terrain recouvrant le traitement : Faible pente (p<5%)
Nature du terrain : Argileux
Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ?
Absence
Est-il destiné à la consommation humaine ?
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :
Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen ?
Est-il destiné à la consommation humaine ?
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m

IMPLANTATION DU SYSTEME

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système ?

Non

Si oui, lesquels :

COLLECTE DES EAUX USEES

Existe-t-il un regard de collecte ? Oui
Le regard est-il accessible ? Non
Si oui, présente-t-il des signes d'altération ? Non
L'écoulement se fait-il correctement ? Non
Stagnation d'eaux dans le regard ? Non
Dépôt de matières en fond de regard ? Non
Présence d'odeurs ? Non
Si oui, citer leur localisation :
Les eaux usées et les pluviales sont-elles collectées séparément?
Oui
Destination des eaux pluviales


PRETRAITEMENT

Existe-t-il un système de prétraitement ? Oui
 Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles prétraitées séparément ? Non
 Équipement(s) de prétraitement existant(s) :
 Le prétraitement est-il accessible ? Oui
 Les regards sont-ils affleurant ? Non
 Volume du prétraitement : Inconnue
 Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération ?
 (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) : Non (Néant)
 Présence d'odeurs ? Non
 L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement ? Non
 Si fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ? Non
 Date de la dernière vidange : non communiqué
 Nom/Raison sociale du vidangeur : non communiqué
 Justificatif de vidange disponible ? Non
 Volume vidangé ? non communiqué
 Destination des matières de vidange : non communiqué

VENTILATION

Existe-t-il une ventilation ? non communiqué
 La ventilation est-elle correctement conçue ? Non

FILIERE DE TRAITEMENT

Existe-t-il un traitement ? Oui
 Si oui, lequel ?
 Le traitement est-il positionné à au moins :
 - 5 m de l'habitation : Non
 - 3 m de tout arbre : Non
 - 3 m des limites de la parcelle : Non
 - 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation : Sans objet

DIMENSIONNEMENT

Le dimensionnement du traitement est-il connu ? Non
 Si oui, préciser l'ensemble des caractéristiques connues :
 Existe-t-il un regard de répartition ? Non
 Si oui, le regard est-il accessible ?
 Le regard de répartition présente-t-il des signes d'altération ?
 Stagnation d'eaux dans le regard ?
 Bonne répartition des effluents ?
 Dépôt de matières en fond de regard ?
 Présence d'odeurs ?

REGARD DE CONTROLE (BOUCLAGE OU COLLECTE)

Existe-t-il un regard de contrôle ? Non
 Le regard est-il accessible ?
 Si oui, présente-t-il des signes d'altération ?
 L'écoulement au sein du regard de contrôle se fait-il correctement ?
 Stagnation d'eaux dans le regard ?
 Dépôt de matières en fond de regard ?
 Présence d'odeurs ?

**FILIERE****Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement?**

Non

Si oui, pourquoi et quels sont les risques ?**Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ?**

Oui

Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :**Commentaires généraux :****REJET DES EFFLUENTS (CAS DES FILIERES DRAINEES OU INCOMPLETES)****Existe-t-il un rejet d'effluents dans le milieu superficiel ?** Non**Si oui, il s'agit** Non**Vers quel exutoire sont-ils évacués ?****Quel est l'état de ce dernier ?****En cas de rejet hors de la parcelle, existe-t-il une autorisation du propriétaire sur le terrain duquel s'effectue le rejet ?**

Non

Existe-t-il un rejet d'effluents dans le sous-sol ?**Si oui, s'agit-il :** Non (Non)**Le rejet s'effectue-t-il par un puits d'infiltration conforme à la réglementation ?**

Non

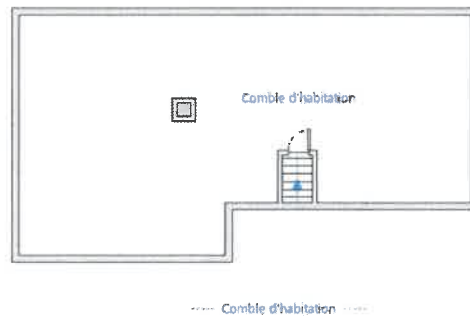
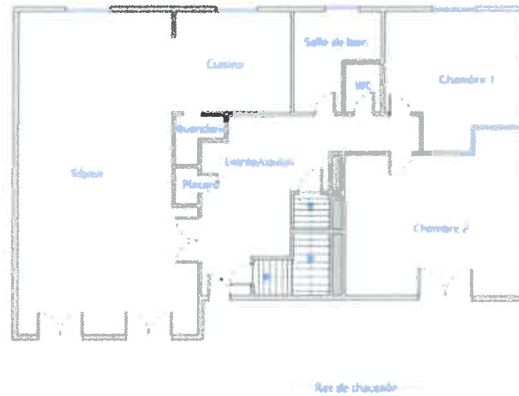
Si oui, existe-t-il une dérogation préfectorale ? Non**Autres cas (préciser) :** Oui**CONCLUSIONS DU CONTROLE****Filière conforme / satisfaisante :** Non**Filière inexistante ou incomplète :** Oui**Dégradations importantes constatées** Non**Filière notablement sous-dimensionnée :** Non**Nuisances constatées :** Non**Filière à l'origine d'une pollution et/ou d'un problème de salubrité publique :**

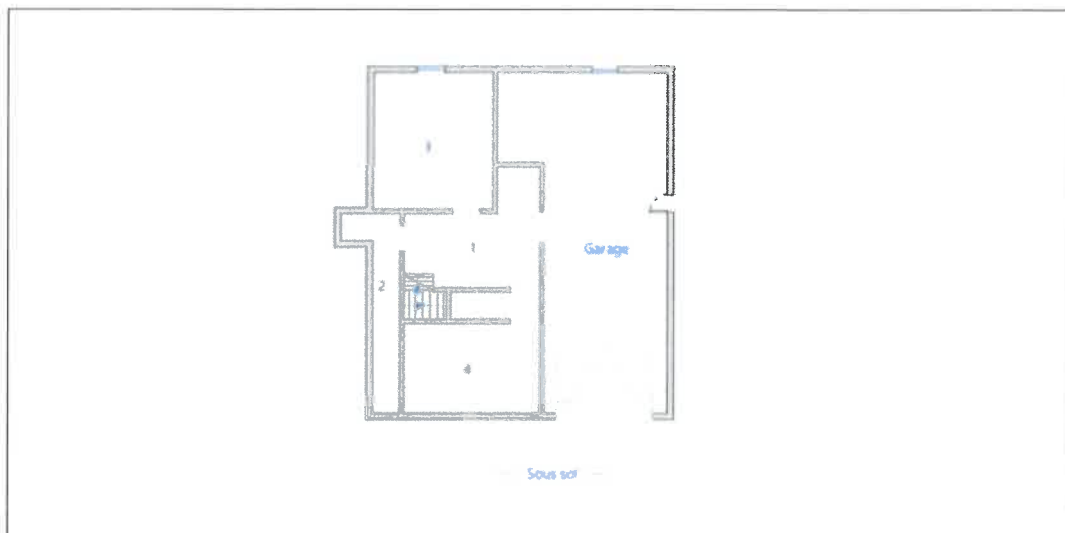
Non

Autres : Non**PRECISIONS :**

L'installation présente des non-conformités. Le contrôle n'a pu être mené à son terme en raison de regards non visibles et de l'absence d'alimentation en eau, conditions indispensables à la validation de l'ouvrage.

L'USAGER EST-IL SATISFAIT DE SON INSTALLATION, A-T-IL DES REMARQUES ?Fait à **FOUCHEROLLES**, le **09/01/2026**Par : **Yoann BOUQUET**

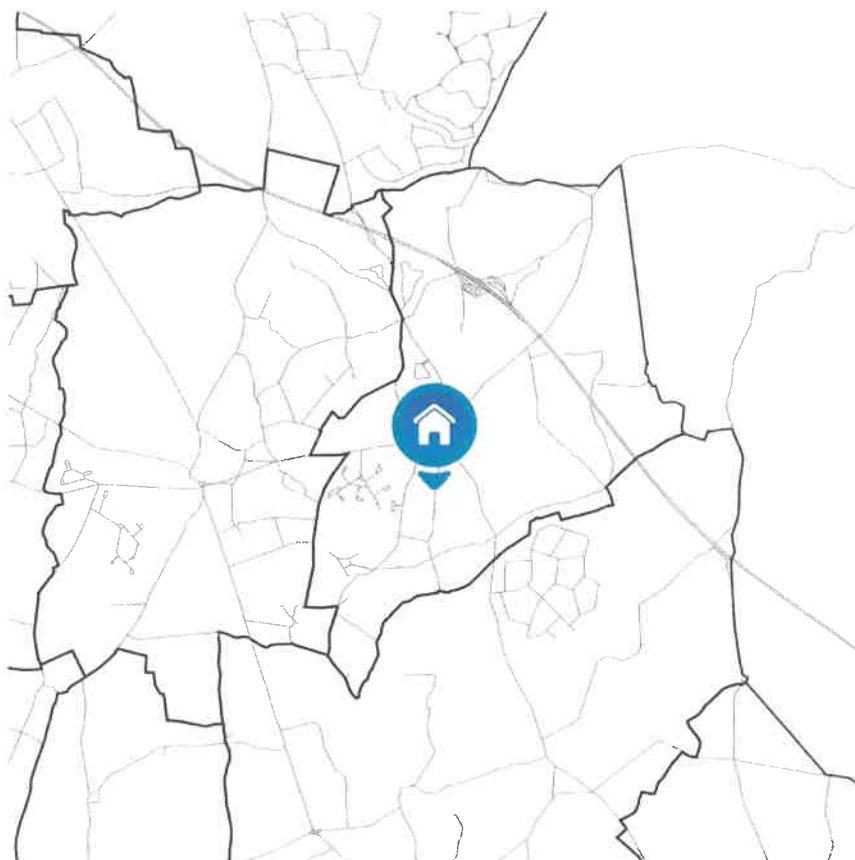




aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral					
n°	12 - 02	du	13/12/2011	mis à jour le	17/01/2012
Adresse de l'immeuble					
27 Le Bois des Hayets					
45320 - FOUCHEROLLES					
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N					
prescrit		anticipé		approuvé	
				oui	non
				date	X
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :					
Cyclone		Inondation	Mouvement de terrain	Remblais de ruisseau	
Crue torrentielle		Avalanche	Sécheresse géotechnique	Fens de forêt	
Autres				Séisme	
				Volcan	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPR N					
				oui	non
				oui	non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés					
oui					
non					
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M					
prescrit		anticipé		approuvé	
				oui	non
				date	X
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :					
Mouvement de terrain		Autres			
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers					
				oui	non
				oui	non
Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés					
oui					
non					
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé					
effet toxique		effet thermique		effet de surpression	
				oui	non
				oui	non
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé					
				oui	non
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement					
				oui	non
> L'immeuble est situé en zone de prescription					
				oui	non
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés					
				oui	non
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location					
				oui	non
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire					
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité					
zone 1	X	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
très faible		faible	modérée	moyenne	forte
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon					
> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3					
				oui	non
				oui	non
Information relative à la pollution des sols					
> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)					
				oui	non
				oui	non
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*					
* catastrophe naturelle, minière ou technologique					
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente					
				oui	non
				oui	non
Documents/dossiers de référence					
Localisation de l'immeuble					
Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte					
Vendeur / Bailleur		Date / Lieu		Acquéreur / Locataire	
Richard FLISSI		2026-01-06			
		FOUCHEROLLES			
Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus consultez le site Internet					
www.georisques.gouv.fr					
Mise à jour des données de référence en cours					
en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement					
DATE D'ÉTABLISSEMENT					

Reproduction de la carte : Plan d'Exposition au Bruit



RECAPITULATIF DES ARRETES PORTANT CONSTATATION DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

COMMUNE : FOUCHEROLLES

Risque	Début	Fin	Arrêté	Publication
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

**DECLARATION DE SINISTRES INDEMNISES
EN APPLICATION DU IV DE L'ARTICLE L-125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

COMMUNE : FOUCHEROLLES

ADRESSE DU BIEN : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES

Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Entourez OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'indemnisations suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à				
la sécheresse et à la réhydratation des sols	13/12/2005	OUI	NON	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	30/12/1999	OUI	NON	

Etabli le :

06/01/2026

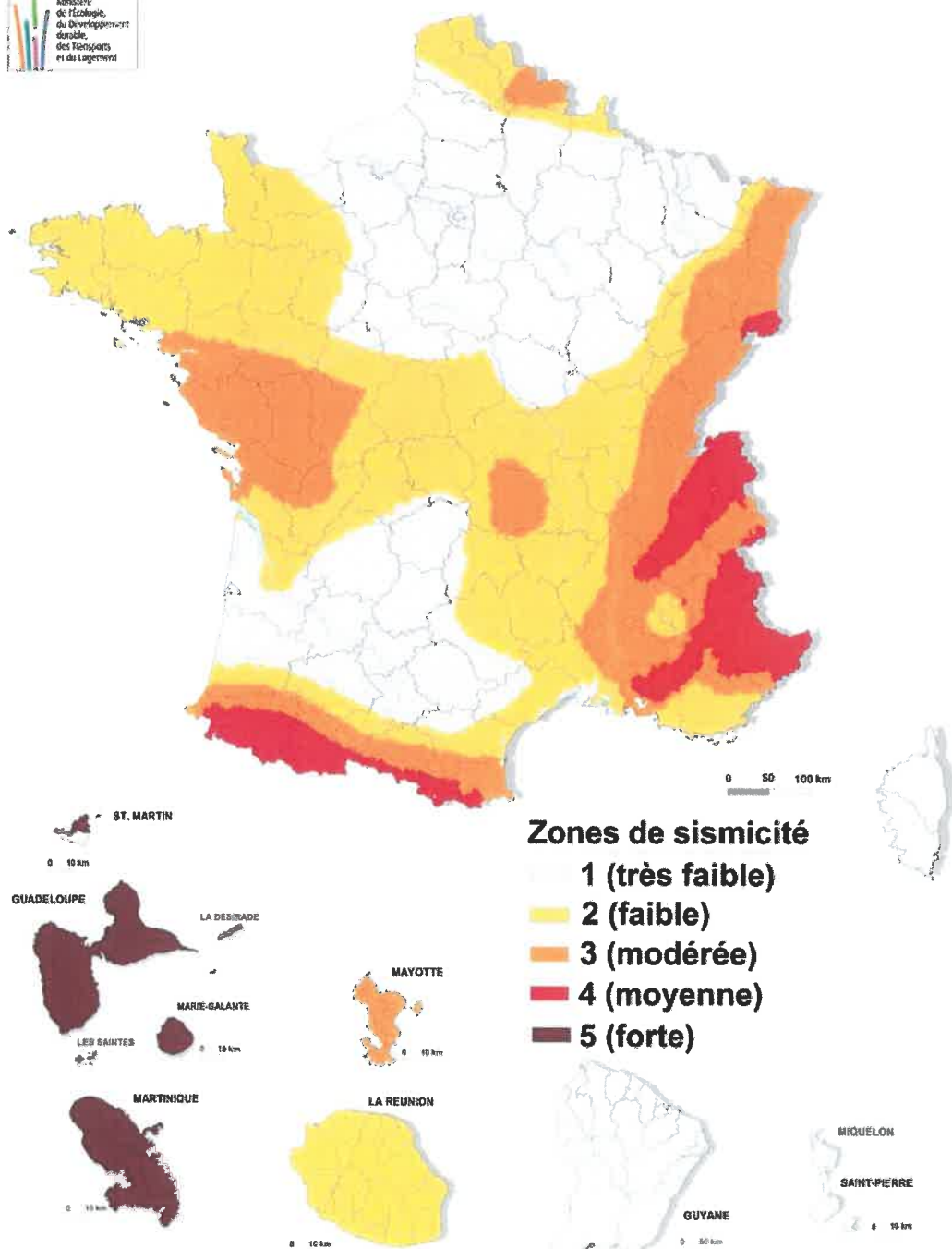
Nom et visa du vendeur :

Richard FLISSI

Nom et visa de l'acquéreur :



Nouveau zonage sismique de la France



**ATTESTATIONS ET CERTIFICATIONS
DU OU DES PERSONNES AYANT REALISE CE DOSSIER**



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Important : dossier NON assuré si facture NON acquittée,
vérifier au 06.65.79.09.74 ou contact@cti-diagnostic.com**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **26D12247** relatif à l'immeuble bâti visité
situé au : 27 Le Bois des Hayets 45320 FOUCHEROLLES.

Je soussigné, **Yoann BOUQUET**, technicien diagnostiqueur pour la société **CTI Environnement** atteste sur
l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Échéance certif
Audit Energetique	Yoann BOUQUET	DEKRA Certification	DTI3513	09/01/2031 (Date d'obtention : 14/11/2025)

- Avoir souscrit à une assurance (PACIFICA n° 7523739906 valable jusqu'au 31/12/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à Montargis , le **03/02/2026**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Yoann BOUQUET

est titulaire du certificat de compétences N°DTI3513 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 29/11/2023 au 28/11/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 29/11/2023 au 28/11/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante avec mention du 29/11/2023 au 28/11/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 29/11/2023 au 28/11/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique du 10/01/2024 au 09/01/2031

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 20/03/2024 au 09/01/2031

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat de l'installation intérieure de gaz du 09/01/2024 au 08/01/2031

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 22/11/2023 au 21/11/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

Yvan MAINGUY

Directeur Général Le Plessis-Robinson, le 01/07/2024



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson – France



REÇU LE 18 AOUT 2025

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
N° de la demande : 2025H3841
Déposée le : 06 AOUT 2025
Références du dossier : 31494

Demande de renseignements pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de
publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels
les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des
demandes de renseignements hypothécaires et d'information
sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

LOIRET (Orléans)

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité¹ : Maître James TURNER - AARPI PMT AVOCATS

Adresse : 6, Rue Molière

83000 TOULON

20250184 - CEGC / FLUSSI - SAISIE IMMO

Courriel² : contact@pmt-avocats.fr

Téléphone : 04 94 83 64 64

À TOULON, le 04 / 07 / 2025

Signature (obligatoire)

IDENTIFICATION DES PERSONNES (liste annexée du respectueux de l'état - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ³	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DESIGNATION DES IMMEUBLES (liste annexée du respectueux de l'état - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	FOUCHEROLLES (45320), Bois des Hayets	Section ZB 145		
2		Section ZB 72		
3				
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1^{er} janvier 1956⁴ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur
des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : ____ / ____ / ____

- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier
propriétaire connu ? ☐ (si oui, cochez la case)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
³ Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ Ou date de rénovation du cadastre pour les
demandes portant uniquement sur les immeubles.

COUT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-SDT-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	2	x 12 € =	24 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 2 €
		TOTAL =	26 €

MODE DE PAIEMENT	
☐ Carte bancaire	☐ Virement
☐ Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public	
☒ Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €)	☐ Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :	
☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles	
☐ défaut ou insuffisance de provision	
☐ demande non signée et/ou non datée	
☐ autre :	
Le ____ / ____ / ____	Le comptable des finances publiques, Chef du service de publicité foncière



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

LOIRET

131 RUE DU FAUBOURG BANNIER

45042 ORLEANS CEDEX 1

Téléphone : 0238241900

Méi. : spfe.loiret@dgfip.finances.gouv.fr

AARPI PLATON MAGNE TURNER
6 RUE MOLIERE
83000 TOULON

Vous trouverez dans la présente transmission :

> Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1975 au 06/08/2025

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
149	FOUCHEROLLES	ZB 72		
149		ZB 145		

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
LOIRET

Demande de renseignements n° 4504P01 2025H3841 (75)
déposée le 06/08/2025, par AARPI PLATON MAGNE TURNER

Réf. dossier : HFRE FOUCHEROLLESZB 145-ZB72

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1975 au 03/06/2025 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 5 faces de copies ci-jointes,
[x] Il n'existe que les 210 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 04/06/2025 au 06/08/2025 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A LOIRET, le 11/08/2025
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Denis SAMBRAS

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

II - LOTISSEMENT (Originaire des lots ou appartements) (Suite)

Renseignements complémentaires	N°	A - MUTATIONS	Observations	B - CHANGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)	Observations
N°	Lot	Surface	Volume	Immeuble totalité ou lots	Détail, nature et formalité
1	2.1	2.1	2.1	2.1	
2	2.2	2.2	2.2	2.2	
3	2.3	2.3	2.3	2.3	
4	2.4	2.4	2.4	2.4	
5	2.5	2.5	2.5	2.5	
6	2.6	2.6	2.6	2.6	
7	2.7	2.7	2.7	2.7	
8	2.8	2.8	2.8	2.8	
9	2.9	2.9	2.9	2.9	
10	2.10	2.10	2.10	2.10	
11	2.11	2.11	2.11	2.11	
12	2.12	2.12	2.12	2.12	
13	2.13	2.13	2.13	2.13	
14	2.14	2.14	2.14	2.14	
15	2.15	2.15	2.15	2.15	
16	2.16	2.16	2.16	2.16	
17	2.17	2.17	2.17	2.17	
18	2.18	2.18	2.18	2.18	
19	2.19	2.19	2.19	2.19	
20	2.20	2.20	2.20	2.20	
21	2.21	2.21	2.21	2.21	
22	2.22	2.22	2.22	2.22	
23	2.23	2.23	2.23	2.23	
24	2.24	2.24	2.24	2.24	
25	2.25	2.25	2.25	2.25	
26	2.26	2.26	2.26	2.26	
27	2.27	2.27	2.27	2.27	
28	2.28	2.28	2.28	2.28	
29	2.29	2.29	2.29	2.29	
30	2.30	2.30	2.30	2.30	
31	2.31	2.31	2.31	2.31	
32	2.32	2.32	2.32	2.32	
33	2.33	2.33	2.33	2.33	
34	2.34	2.34	2.34	2.34	
35	2.35	2.35	2.35	2.35	
36	2.36	2.36	2.36	2.36	
37	2.37	2.37	2.37	2.37	
38	2.38	2.38	2.38	2.38	
39	2.39	2.39	2.39	2.39	
40	2.40	2.40	2.40	2.40	
41	2.41	2.41	2.41	2.41	
42	2.42	2.42	2.42	2.42	
43	2.43	2.43	2.43	2.43	
44	2.44	2.44	2.44	2.44	
45	2.45	2.45	2.45	2.45	
46	2.46	2.46	2.46	2.46	
47	2.47	2.47	2.47	2.47	
48	2.48	2.48	2.48	2.48	
49	2.49	2.49	2.49	2.49	
50	2.50	2.50	2.50	2.50	
51	2.51	2.51	2.51	2.51	
52	2.52	2.52	2.52	2.52	
53	2.53	2.53	2.53	2.53	
54	2.54	2.54	2.54	2.54	
55	2.55	2.55	2.55	2.55	
56	2.56	2.56	2.56	2.56	
57	2.57	2.57	2.57	2.57	
58	2.58	2.58	2.58	2.58	
59	2.59	2.59	2.59	2.59	
60	2.60	2.60	2.60	2.60	
61	2.61	2.61	2.61	2.61	
62	2.62	2.62	2.62	2.62	
63	2.63	2.63	2.63	2.63	
64	2.64	2.64	2.64	2.64	
65	2.65	2.65	2.65	2.65	
66	2.66	2.66	2.66	2.66	
67	2.67	2.67	2.67	2.67	
68	2.68	2.68	2.68	2.68	
69	2.69	2.69	2.69	2.69	
70	2.70	2.70	2.70	2.70	
71	2.71	2.71	2.71	2.71	
72	2.72	2.72	2.72	2.72	
73	2.73	2.73	2.73	2.73	
74	2.74	2.74	2.74	2.74	
75	2.75	2.75	2.75	2.75	
76	2.76	2.76	2.76	2.76	
77	2.77	2.77	2.77	2.77	
78	2.78	2.78	2.78	2.78	
79	2.79	2.79	2.79	2.79	
80	2.80	2.80	2.80	2.80	
81	2.81	2.81	2.81	2.81	
82	2.82	2.82	2.82	2.82	
83	2.83	2.83	2.83	2.83	
84	2.84	2.84	2.84	2.84	
85	2.85	2.85	2.85	2.85	
86	2.86	2.86	2.86	2.86	
87	2.87	2.87	2.87	2.87	
88	2.88	2.88	2.88	2.88	
89	2.89	2.89	2.89	2.89	
90	2.90	2.90	2.90	2.90	
91	2.91	2.91	2.91	2.91	
92	2.92	2.92	2.92	2.92	
93	2.93	2.93	2.93	2.93	
94	2.94	2.94	2.94	2.94	
95	2.95	2.95	2.95	2.95	
96	2.96	2.96	2.96	2.96	
97	2.97	2.97	2.97	2.97	
98	2.98	2.98	2.98	2.98	
99	2.99	2.99	2.99	2.99	
100	2.100	2.100	2.100	2.100	
101	2.101	2.101	2.101	2.101	
102	2.102	2.102	2.102	2.102	
103	2.103	2.103	2.103	2.103	
104	2.104	2.104	2.104	2.104	
105	2.105	2.105	2.105	2.105	
106	2.106	2.106	2.106	2.106	
107	2.107	2.107	2.107	2.107	
108	2.108	2.108	2.108	2.108	
109	2.109	2.109	2.109	2.109	
110	2.110	2.110	2.110	2.110	
111	2.111	2.111	2.111	2.111	
112	2.112	2.112	2.112	2.112	
113	2.113	2.113	2.113	2.113	
114	2.114	2.114	2.114	2.114	
115	2.115	2.115	2.115	2.115	
116	2.116	2.116	2.116	2.116	
117	2.117	2.117	2.117	2.117	
118	2.118	2.118	2.118	2.118	
119	2.119	2.119	2.119	2.119	
120	2.120	2.120	2.120	2.120	
121	2.121	2.121	2.121	2.121	
122	2.122	2.122	2.122	2.122	
123	2.123	2.123	2.123	2.123	
124	2.124	2.124	2.124	2.124	
125	2.125	2.125	2.125	2.125	
126	2.126	2.126	2.126	2.126	
127	2.127	2.127	2.127	2.127	
128	2.128	2.128	2.128	2.128	
129	2.129	2.129	2.129	2.129	
130	2.130	2.130	2.130	2.130	
131	2.131	2.131	2.131	2.131	
132	2.132	2.132	2.132	2.132	
133	2.133	2.133	2.133	2.133	
134	2.134	2.134	2.134	2.134	
135	2.135	2.135	2.135	2.135	
136	2.136	2.136	2.136	2.136	
137	2.137	2.137	2.137	2.137	
138	2.138	2.138	2.138	2.138	
139	2.139	2.139	2.139	2.139	
140	2.140	2.140	2.140	2.140	
141	2.141	2.141	2.141	2.141	
142	2.142	2.142	2.142	2.142	
143	2.143	2.143	2.143	2.143	
144	2.144	2.144	2.144	2.144	
145	2.145	2.145	2.145	2.145	
146	2.146	2.146	2.146	2.146	
147	2.147	2.147	2.147	2.147	
148	2.148	2.148	2.148	2.148	
149	2.149	2.149	2.149	2.149	
150	2.150	2.150	2.150	2.150	
151	2.151	2.151	2.151	2.151	
152	2.152	2.152	2.152	2.152	
153	2.153	2.153	2.153	2.153	
154	2.154	2.154	2.154	2.154	
155	2.155	2.155	2.155	2.155	
156	2.156	2.156	2.156	2.156	
157	2.157	2.157	2.157	2.157	
158	2.158	2.158	2.158	2.158	
159	2.159	2.159	2.159	2.159	
160	2.160	2.160	2.160	2.160	
161	2.161	2.161	2.161	2.161	
162	2.162	2.162	2.162	2.162	
163	2.163	2.163	2.163	2.163	
164	2.164	2.164	2.164	2.164	
165	2.165	2.165	2.165	2.165	
166	2.166	2.166	2.166	2.166	
167	2.167	2.167	2.167	2.167	
168	2.168	2.168	2.168	2.168	
169	2.169	2.169	2.169	2.169	
170	2.170	2.170	2.170	2.170	
171	2.171	2.171	2.171	2.171	
172	2.172	2.172	2.172	2.172	
173	2.173	2.173	2.173	2.173	
174	2.174	2.174	2.174	2.174	
175	2.175	2.175	2.175	2.175	
176	2.176	2.176	2.176	2.176	
177	2.177	2.177	2.177	2.177	
178	2.178	2.178	2.178	2.178	
179	2.179	2.179	2.179	2.179	
180	2.180	2.180	2.180	2.180	
181	2.181	2.181	2.181	2.181	
182	2.182	2.182	2.182	2.182	
183	2.183	2.183	2.183	2.183	
184	2.184	2.184	2.184	2.184	
185	2.185	2.185	2.185	2.185	
186	2.186	2.186	2.186	2.186	
187	2.187	2.187	2.187	2.187	
188	2.188	2.188	2.188	2.188	
189	2.189	2.189	2.189	2.189	
190	2.190	2.190	2.190	2.190	
191	2.191	2.191	2.191	2.191	
192	2.192	2.192	2.192	2.192	
193	2.193	2.193	2.193	2.193	
194	2.194	2.194	2.194	2.194	
195	2.195	2.195	2.195	2.195	
196	2.196	2.196	2.196	2.196	
197	2.197	2.197	2.197	2.197	
198	2.198	2.198	2.198	2.198	
199	2.199	2.199	2.199	2.199	
200	2.200	2.200	2.200	2.200	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 06/04/2001 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC (2001) / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2001P1507	Date de l'acte : 23/02/2001
----------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001P1507 :

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	BECKRICH		29/12/1940
3	PETITJEAN		11/12/1964
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	GRAS		01/07/1959

Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Lot
		FOUCHEROLLES	
		ZB 86	
		ZB 145	

Prix / évaluation : 250.000,00 FRF

Complément : Soit 38112,25 €
Parties communes cadastrées section ZB numéro 145

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 09/04/2001 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître REILLAC / SURESNES	Référence d'enlissement : 4504P03 2001P1534	Date de l'acte : 26/02/2001
----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001P1534 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	ABEL SOHN		09/07/1932		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	ABEL SOHN		18/09/1954		
3	ABEL SOHN		08/08/1955		
4	ABEL SOHN		21/03/1957		
5	CHAMPOUX		24/02/1934		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 138 à ZB 139		
			ZB 145		

Prix / évaluation : 300.000,00 FRF

Complément : DATE DU DECES DU DISPOSANT : 21/07/2000
DROITS TRANSMIS : 1/2 COMMUNALITE
Les consorts ABEL SOHN : HERITIERS CHACUN POUR 1/3
CHAMPOUX : (CONJOINT) LEGATAIRE pour 1/4 en toute propriété et 3/4 en usufruit
Parcelle AB 145 : à titre de parties indivises

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 22/06/2001 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2001P2499	Date de l'acte : 31/05/2001
----------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001P2499 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2		COUBAT		14/02/1948		
4		GARGAM		24/06/1944		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		BESSARION		08/08/1972		
3		CROUZIER		21/01/1970		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			FOUCHEROLLES			
				ZB 128		
				ZB 145		

Prix / évaluation : 770.000,00 FRF

Complément : Prix : 117385,74 €
10/1000 des parties indivises cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 09/07/2001 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître LEVASSEUR-CAPDEVIELLE / MORTCERF	Référence d'enlissement : 4504P03 2001P2691	Date de l'acte : 18/05/2001
----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001P2691 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	DELAUDRIERE	30/01/1944
4	LEFRAND	01/08/1948

Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	HOERTER	15/09/1990
3	HOERTER	25/12/1992

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 82		
			ZB 145		

Prix / évaluation : 99,999,99 FRF

Complément : Bénéficiaires acquéreurs chacun pour moitié
Propriété cadastrée ZB 82 et les 9/1000 des parties indivises cadastrées ZB 145
Prix : 15 244,90€

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 21/09/2001 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE	Référence d'enlissement : 4504P03 2001P3805	Date de l'acte : 08/08/2001
----------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001P3805 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur				
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
1	BENATTAR	20/08/1936		
4	LEVY	12/11/1927		
Bénéficiaire, Donataire				
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
2	DAUNAY	22/07/1957		
3	GAUTIER	21/09/1962		
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		FOUCHEROLLES	ZB 145 à ZB 146	Lot

Prix / évaluation : 520 000,00 FRF

Complément : Prix: 79 273,49 €
Maison sise sur la parcelle ZB 146 . Les parties indivises cadastrées ZB 145.
Clause d'accroissement entre les bénéficiaires .

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 21/09/2001 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRÊTEUR DE DENIERS Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE Domicile élu : EGREVILLE EN L'ETUDE	Référence d'enlissement : 4504P03 2001V1196	Date de l'acte : 08/08/2001
----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001V1196 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	SOCIETE GENERALE	

Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	DAUNAY	22/07/1957
2	GAUTIER	21/09/1962

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 145 à ZB 146		

Montant Principal : 495.999,98 FRF Accessoires : 99.199,98 FRF Taux d'intérêt : 5,70 %
Date extrême d'exigibilité : 07/09/2021 Date extrême d'effet : 07/09/2023

Complément : Maison sise sur ZB 146. Parties indivises / ZB 145.
Pal: 75 614,71 € Accs: 15 122,94 €

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 27/09/2001 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître DINIELLE / JOUY LE CHATEL	Référence d'enlissement : 4504P03 2001P3884	Date de l'acte : 02/08/2001
----------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001P3884 .

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
3	LEMARCHAND		27/07/1925
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	FERNOUX		13/01/1951
2	FERNOUX		20/04/1952

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		FOUCHEROLLES	ZB 72	
			ZB 145	

Prix / évaluation : 200.000,00 FRF

Complément : DATE de DECES de la DISPOSANTE : 24/03/2000
QUOTITE TRANSMISE : 1/2 indivise
BENEFICIAIRES N° 1 et 2 : HERITIERS chacune pour MOITIE
Et les 12/1000èmes des PARTIES INDIVISES cadastrées : ZB 145

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 11/10/2001	Référence d'enlissement : 4504P03 2001P4070	Date de l'acte : 08/09/2001
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001P4070 :

Disposant, Donateur				
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
2	GERMANI		22/06/1934	
4	PRATA		10/05/1933	

Bénéficiaire, Donataire				
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1	CHATRAS		26/12/1969	
3	MOREIRA GOMES		29/12/1962	

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		FOUCHEROLLES	ZB 145	
			ZB 148 à ZB 149	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Prix / évaluation : 669,994,48 FRF

Complément : prix : 102,140€
ZB 145 : parties communes

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 22/10/2001 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître GROS/LAMBERT / LORREZ LE BOCAGE	Référence d'enlissement : 4504P03 2001P4212	Date de l'acte : 31/08/2001
----------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001P4212 :

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
2	DUPERRIER			17/04/1934	
3	FERRARI			19/08/1937	
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	CHAUVEY			28/03/1964	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 106		
			ZB 145		

Prix / évaluation : 720,000,00 FRF

Complément : Propriété sise sur la parcelle ZB 106
Parties communes / ZB 145
Prix: 109 763,29 €

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 24/10/2001 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître LANCELIN / MORET SUR LOING	Référence d'enlissement : 4504P03 2001P4240	Date de l'acte : 01/10/2001
-----------------	---	---	-----------------------------

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001P4240 :

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
2		LOURENCO		11/10/1971	
4		SERRA		11/03/1971	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		BORDEZ		05/08/1976	
3		PATOUX		20/08/1972	
Immeubles					
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
			FOUCHEROLLES	ZB 104	
				ZB 145	

Complément : PRIX : 73 175,53 €
BENEFICIAIRES : acquéreurs chacun pour moitié indivise
ZB 145 : parties indivises du lotissement

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 02/11/2001 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2001P4392	Date de l'acte : 25/09/2001
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 2 de la formalité 4504P03 2001P4392 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	FERAULT		04/03/1934		
2	FERAULT		24/01/1963		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
3	KERFANTO		04/10/1960		
4	WYPYCH		02/02/1952		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
250		FOUCHEROLLES	ZB 102		
		FOUCHEROLLES	ZB 145		

Prix / évaluation : 250.000,00 FRF

Complément : 9/1000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145

Prix :38 112,25 euros

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 02/11/2001 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2001P4403	Date de l'acte : 13/09/2001
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2001P4403 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2		PY		09/11/1969
Bénéficiaire, Donataire				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1		BARRET		26/04/1976
3		VALENTE		31/12/1969
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		FOUCHEROLLES	ZB 48	
			ZB 145	
Lot				

Prix / évaluation : 600.000,00 FRF

Complément : Maison d'habitation sur ZB 48 et 12/1000èmes des parties indivises cadastrées ZB N°145
Prix : 91 469,41 euros

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 22/01/2002 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître SAVARY / STE GENEVIEVE DES BOIS	Référence d'enlissement : 4504P03 2002P425	Date de l'acte : 04/12/2001
-----------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2002P425 :

Disposant, Donateur			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		CHEVRESTE	28/04/1950
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		GRELLET	31/07/1974

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 95		
			ZB 145		

Prix / évaluation : 7.622,45 EUR

Complément : INTERVENTION DE MME POUPON VEUVE CHEVESTRE POUR RENONCER A DIVERS DROITS DONT LE DROIT DE RETOUR STIPULÉ DANS L.A
DONATION DU 10/12/1980 VOL. 5636.8
SOIT 50.000.F.
ZB 145 : Partie indivise

N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 19/04/2002 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES ET NOTORIÉTÉ Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2002P1738	Date de l'acte : 02/04/2002
-----------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2002P1738 :

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	ALLANMAT			03/02/1934	
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
2	LECARREUX			15/05/1960	
3	LECARREUX			04/08/1962	
4	LECARREUX			17/02/1969	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 75		
			ZB 145		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Prix / évaluation : 4.573,47 EUR

Complément : Date de décès du disposant : 25/11/1994.
Droits transmis: 1/2 indivise
Bénéficiaires héritiers chacun pour 1/3.
Terrain cadastré ZB 75 et le surplus partie coommune.

N° d'ordre : 15	Date de dépôt : 26/04/2002 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2002P1845	Date de l'acte : 02/04/2002
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2002P1845 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
2	LECAREUX	30/07/1922			
3	LECAREUX	15/05/1960			
4	LECAREUX	04/08/1962			
5	LECAREUX	17/02/1969			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	ANJOUTS	17/07/1969			
6	PISIAUX	28/06/1972			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 75		
			ZB 145		

Prix / évaluation : 9.146,94 EUR

Complément : et les 12/1000èmes des parties indivises cad. ZB 145.
Identité de LECAREUX né le 30/07/1922 certifiée au vu de son extrait d'acte de naissance et de mariage

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 16	Date de dépôt : 15/05/2002 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2002P2067	Date de l'acte : 25/04/2002
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2002P2067 :

Disposant, Donateur					
Número	Designation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	PIAT		21/11/1945		
3	PINSON		16/10/1953		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Designation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	LANCHANTIN		19/08/1936		
4	ROCO		01/07/1935		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 143 ZB 145		

Prix / évaluation : 100.616,00 EUR

Complément : Pavillon situé sur ZB 143 et le surplus parties communes

N° d'ordre : 17	Date de dépôt : 05/07/2002 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2002P2810	Date de l'acte : 11/06/2002
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2002P2810 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	ABELSOHN			18/09/1934	
2	ABELSOHN			08/08/1935	
3	ABELSOHN			21/03/1957	
4	CHAMPOUX			24/02/1934	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
5	NEAU CADOT			16/05/1973	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 138 à ZB 139 ZB 145		

Prix / évaluation : 105.952,00 EUR

Complément : Parties communes cadastrées : ZB 145

N° d'ordre : 18	Date de dépôt : 19/07/2002 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2002P3071	Date de l'acte : 15/06/2002
-----------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2002P3071 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	DUCLLOS		07/07/1959
4	PACOU		06/09/1956

Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	GUILLOT		01/12/1968
3	MARCHAL		09/02/1969

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 69		
			ZB 145		

Prix / évaluation : 75.463,00 EUR

N° d'ordre : 19	Date de dépôt : 30/01/2003	Référence d'enlissement : 4504P03 2003P467	Date de l'acte : 04/01/2003
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003P467 :

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	CASU		24/03/1943

Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	CRESSAULT		06/05/1969

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 51	
			ZB 145	

Complément : Terrain à bâtir sur ZB 51 et les 14/1 000 èmes des parties indivises de ZB 145

N° d'ordre : 20	Date de dépôt : 14/04/2003 Nature de l'acte : PARTAGE DE CTE AVEC DEPOT DE JUGEMENT D'HOMOLOGATION Rédacteur : Maître DAUPTAIN / CACHAN	Référence d'enlissement : 4504P03 2003P1384 Date de l'acte : 28/03/2003
-----------------	---	--

Disposant, Donateur	
Numéro	Désignation des personnes
1	CATOIRE
	Date de naissance ou N° d'identité
	09/09/1945

Bénéficiaire, Donataire		Date de naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
2	PIRES	11/06/1945

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 54		
			ZB 145		

Complément : - ZB 145 pour les 10/100èmes des parties communes.
- Homologation par jugement du T.G.I. de NANTERRE en date du 29/01/2001

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 21	Date de dépôt : 17/04/2003 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRÊTEUR DE DENIERS Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE	Référence d'enlissement : 4504P03 2003V593	Date de l'acte : 05/03/2003
------------------------	---	--	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 22	Date de dépôt : 17/04/2003 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE	Référence d'enlissement : 4504P03 2003V594	Date de l'acte : 05/03/2003
------------------------	--	--	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 23	Date de dépôt : 18/04/2003 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2003P1680	Date de l'acte : 04/04/2003
------------------------	--	---	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 24	Date de dépôt : 18/04/2003 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2003P1681	Date de l'acte : 22/02/2003
------------------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003P1681 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2		PIRES		11/06/1945
Bénéficiaire, Donataire				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1		MONCHAUX		15/08/1951
3		SLAMA		16/02/1948
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 54 ZB 145	

Prix / évaluation : 121.960,00 EUR

Complément : Pavillon cad. ZB 54 et les 10/1000èmes des pies cnes cad. ZB 145

N° d'ordre : 25	Date de dépôt : 06/05/2003 Nature de l'acte : VENTE	Référence d'enlissement : 4504P03 2003P1851	Date de l'acte : 21/02/2003
Rédacteur : Maître MARTINEZ FREDERIC / VIRY CHATILLON			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003P1851 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Número	Designation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	BIDONDO		21/07/1941		
4	VAYSSIE		20/04/1930		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Designation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	BECKER		26/06/1971		
3	SOLOMONOVA		31/10/1975		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 94		
			ZB 145		

Prix / évaluation : 15 245,00 EUR

Complément : Terrain cad ZB 94 et les 12/1000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 26	Date de dépôt : 06/05/2003	Référence d'enlissement : 4504P03 2003V647	Date de l'acte : 21/02/2003
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : Maître MARTINEZ FREDERIC / VIRY CHATILLON		
	Domicile élu : VIRY CHATILLON EN L'ETUDE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003V647 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	CAISSE DE CREDIT MUTUEL THIONVILLE LES ALLIES	

Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BECKER	26/06/1971
2	SOLOMONOVA	31/10/1975

Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Lot
		FOUCHEROLLES	
		ZB 94	
		ZB 145	

Montant Principal : 100.000,00 EUR Accessoires : 20.000,00 EUR Taux d'intérêt : 5,00 %
Date extrême d'extinguibilité : 05/02/2023 Date extrême d'effet : 05/02/2025

Complément : Terrain cad ZB 94 et les 12/1000 èmes des parties communes cad ZB 145

N° d'ordre : 27	Date de dépôt : 15/05/2003	Référence d'enlissement : 4504P03 2003P1969	Date de l'acte : 14/05/2003
	Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 18/04/2003 Sages : 4504P03 Vol 2003P		
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003P1969 : Adoption simple jugement TGI Paris du 19/05/1993

Ancienne désignation	Nouvelle désignation
KUHN EMMANUEL, AURELIEN 23/09/1982 750 PARIS	AVRAMESCO EMMANUEL, AURELIEN 23/09/1982 750 PARIS

Disposition n° 2 de la formalité 4504P03 2003P1969 : Vente du 04/04/2003

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Diposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	AVRAMESCO		23/09/1982		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	MOLCABIMMO		444 993 240		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 60		
			ZB 145		

Prix / évaluation : 11.434,00 EUR

Complément : Prix HT
Terrain cad. ZB 60 et les 13/1000èmes des pies cnes cad. ZB 145
Régularisation de l'identité du diposant

N° d'ordre : 28	Date de dépôt : 23/05/2003	Référence d'enlissement : 4504P03 2003P2054	Date de l'acte : 13/02/2003
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : Maître DUFOUR / BRIE COMTE ROBERT		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003P2054 :

Diposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	HABERT		21/06/1945
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	MAHE		16/07/1944
3	MAHE		29/06/1975

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		FOUCHEROLLES	ZB 107	
			ZB 122	
			ZB 145	

Prix / évaluation : 39.827,25 EUR

Complément : Terrain cad ZB 107 et les 13/1000èmes des parties communes cad ZB 145
Terrain cad ZB 122 et les 12/1000èmes des parties communes cad ZB 145

- Date de décès du disposant: 14/06/2001
- Quotités transmises: 1/2 de communauté pour ZB 107, 1/8 indivis pour ZB 122
- Dévolution successorale: bénéficiaire 2 donataire pour 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit, bénéficiaire 3 héritière.

N° d'ordre : 29	Date de dépôt : 23/05/2003	Référence d'enlissement : 4504P03 2003P2101	Date de l'acte : 05/03/2003
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003P2101. :

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	CAVIGNAUX		28/06/1970
3	MAHE		16/07/1944
4	MAHE		29/06/1975
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	DEBOVE		09/04/1952

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIQUES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 122 ZB 145	

Prix / évaluation : 13.720,00 EUR

Complément : Terrain cad ZB 122 et les 12/1000èmes des parties indivises cad ZB 145

N° d'ordre : 30	Date de dépôt : 02/06/2003	Référence de dépôt : 4504P03 2003D3355	Date de l'acte : 05/03/2003
	Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE 2003V 593 de la formalité initiale du 17/04/2003 Sages : 4504P03 Vol 2003V N° 593		
	Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE Domicile élu : EGREVILLE EN LETUDE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003D3355 : Privilège de prêteur de deniers

Cédaire					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
	CRCAM DE PARIS IDF				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	DEBOVE		09/04/1952		
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 122 ZB 145		

Montant Principal : 13.720,00 EUR Accessoires : 1.372,00 EUR Taux d'intérêt : 5,65 %

Date extrême d'exigibilité : 05/03/2018 Date extrême d'effet : 05/03/2020

Complément : - ZB 145 pour les 12/1000èmes des parties indivises .

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 31	Date de dépôt :	02/06/2003	Référence de dépôt :	4504P03 2003D3356	Date de l'acte :	05/03/2003
	Nature de l'acte :	REPRISE POUR ORDRE 2003V 594 de la formalité initiale du 17/04/2003 Sages : 4504P03 Vol 2003V N° 594				
	Rédacteur :	Maître BAUDY / EGREVILLE				
	Domicile élu :	EGREVILLE EN L'ETUDE				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003D3356 : Hypothèque conventionnelle

Créanciers					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
		CRCAM DE PARIS IDF			
Débiteurs					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		DEBOVI.		09/04/1952	
Immeubles					
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
			FOUCHEROLLES	ZB 122	
				ZB 145	

Montant Principal : 7.150,00 EUR Accessoires : 715,00 EUR Taux d'intérêt : 5,65 %
Date extrême d'exigibilité : 05/03/2018 Date extrême d'effet : 05/03/2023

Complément : - ZB 145 pour les 12/1000èmes des parties indivises.

N° d'ordre : 32	Date de dépôt :	23/10/2003	Référence d'enlissement :	4504P03 2003P4479	Date de l'acte :	07/10/2003
	Nature de l'acte :	VENTE				
	Rédacteur :	Maître ROUFFIAC / COURTENAY				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003P4479 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	COTTEL	14/04/1970

Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	GILLOT	23/05/1965

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 97 ZB 145		

Prix / évaluation : 62.504,00 EUR

Complément : Terrain cadastré : ZB 97 et les 10/1000èmes des parties indivises cadastrées : ZB 145

N° d'ordre : 33	Date de dépôt : 06/11/2003 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2003P4644	Date de l'acte : 22/10/2003
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003P4644 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	ALCAEL	05/05/1929
4	CHOUKROUN	09/11/1945

Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	ALCAEL	13/07/1969
3	ALCAEL	13/08/1972

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 141 ZB 145	

Prix / évaluation : 7 622,50 EUR

Complément : Date de décès du disposant : 11/04/1992
Quotité transmise : 1/2 de communauté
Bénéficiaire 4, usufruitière légale du 1/4 des biens
Bénéficiaires 2 et 3, héritiers chacun pour 1/2
et les 13/1000èmes des parties indivises cad. ZB 145

N° d'ordre : 34	Date de dépôt : 06/11/2003 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2003P4645	Date de l'acte : 22/10/2003
-----------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003P4645 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	ALCAEL	13/07/1969
2	ALCAEL	13/08/1972
3	CHOUKROUN	09/11/1945
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
4	LAVIOLETTE	17/11/1980

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 141 ZB 145		

Prix / évaluation : 15.245,00 EUR

Complément : et les 13/1000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 35	Date de dépôt : 01/12/2003 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître REGENT / PARIS	Référence d'enlissement : 4504P03 2003P5026	Date de l'acte : 23/10/2003
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003P5026 :

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	CATTEAU		23/01/1943		
4	GOUIS		09/09/1942		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	DE ALMEIDA		09/09/1969		
3	ELMER		24/03/1962		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 45 à ZB 46 ZB 145		

Prix / évaluation : 168.000,00 EUR

Complément : Terrain cad ZB 46 et les 12/1000èmes des parties cnes cad ZB 145
Terrain cad ZB 45 et les 12/1000èmes des parties cnes cad ZB 145

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 36	Date de dépôt : 01/12/2003 Référence d'enlissement : 4504P03 2003V1718 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRÊTEUR DE DENIERS Rédacteur : Maître REGENT / PARIS Domicile élu : PARIS EN L'ETUDE	Date de l'acte : 23/10/2003
-----------------	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2003V1718 :

Créanciers					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
		SOCIETE GENERALE			
Débiteurs					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		DE ALMEIDA		09/09/1969	
2		ELMER		24/03/1962	
Immeubles					
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
			FOUCHEROLLES	ZB 45 à ZB 46 ZB 145	Lot

Montant Principal : 168.000,00 EUR Accessoires : 33.600,00 EUR Taux d'intérêt : 4,50 %
Date extrême d'exigibilité : 07/11/2023 Date extrême d'effet : 07/11/2025

Complément : Terrains cad ZB 45 et 46 et les 12/1000 èmes des ptes cnés cad ZB 145

N° d'ordre : 37	Date de dépôt : 17/12/2003 Référence d'enlissement : 4504P03 2003V1816 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRÊTEUR DE DENIERS Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE	Date de l'acte : 31/10/2003
-----------------	---	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 38	Date de dépôt : 19/01/2004 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE	Référence d'enlissement : 4504P03 2004P310	Date de l'acte : 31/10/2003
-----------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2004P310 :

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
2	LAROUSSE			15/05/1930	
3	QUEMERE			21/12/1928	
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	COLLET			07/10/1952	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 49 ZB 145		

Prix / évaluation : 96.042,00 EUR

Complément : Maison cadastrée ZB 49 et les 12/1000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 39	Date de dépôt : 09/02/2004 Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE PRPD 2003V1816 de la formalité initiale du 17/12/2003 Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE Domicile élu : EGREVILLE EN LETUDE	Référence de dépôt : 4504P03 2004D1033	Date de l'acte : 31/10/2003
-----------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2004D1033 : Privilège de prêteur de deniers

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
		STE GALE		
Débiteurs				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1		COLLET		07/10/1952
Immeubles				
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale
			FOUCHEROLLES	ZB 49
				ZB 145
				Volume
				Lot
Montant Principal : 89.200,00 EUR Accessoires : 17.840,00 EUR Taux d'intérêt : 4,30 %				
Date extrême d'exigibilité : 07/11/2020 Date extrême d'effet : 07/11/2022				
Complément : ZB 49 et les 12/1000èmes des parties indivises ZB 145				
Régularisation du titre				
N° d'ordre : 40		Date de dépôt : 14/04/2004	Référence d'enlissement : 4504P03 2004P1685	Date de l'acte : 11/03/2004
		Nature de l'acte : VENTE		
		Rédacteur : Maître MASSOL / VILLENEUVE SUR YONNE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2004P1685 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	COLLIN	03/12/1945
4	RENAUD	08/02/1944

Bénéficiaire, Donataire	
Numéro	Désignation des personnes
2	DEPRETZ
3	GRAVE

Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
tous	PI	FOUCHEROI.LES	ZB 145 ZB 147

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 24.392,00 EUR

Complément : Terrain ZB 147 et les 13/1000èmes des parties indivises ZB 145

N° d'ordre : 41	Date de dépôt : 02/07/2004 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE	Référence d'enlèvement : 4504P03 2004P2787	Date de l'acte : 19/05/2004
-----------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2004P2787 : c

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3		SOLIER	14/01/1948
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		ACCAULT	12/01/1980
2		LEVE	01/06/1977
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 53
			ZB 145
			Volume
			Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 61.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré : ZB 53 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées : ZB 145

N° d'ordre : 42	Date de dépôt :	02/07/2004	Référence d'enlissement :	4504P03 2004V928	Date de l'acte :	19/05/2004
	Nature de l'acte :	PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS/HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE				
	Rédacteur :	Maître BAUDY / EGREVILLE				
	Domicile élu :	EGREVILLE/EN L'ETUDE				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2004V928 : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS

RELEVÉ DES FORMATITES PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	BNP PARIBAS				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	ACCAULT			12/01/1980	
2	LEVE			01/06/1977	
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 53		
			ZB 145		

Montant Principal : 61.000,00 EUR Accessoires : 12.200,00 EUR Taux d'intérêt : 4,94 %
Date extrême d'exigibilité : 19/05/2024 Date extrême d'effet : 19/05/2026

Complément : Terrain cadastré ZB 53 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées : ZB 145

Disposition n° 2 de la formalité 4504P03 2004V928 : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
	BNP PARIBAS		
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	ACCAULT	12/01/1980	
2	LEVE	01/06/1977	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 53		
			ZB 145		

Montant Principal : 6.000,00 EUR Accessoires : 1.200,00 EUR Taux d'intérêt : 4,94 %
Date extrême d'exigibilité : 19/05/2024 Date extrême d'effet : 19/05/2026

Complément : Terrain cadastré ZB 53 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées : ZB 145

N° d'ordre : 43	Date de dépôt : 06/08/2004 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2004P3345	Date de l'acte : 08/07/2004
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2004P3345 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	DIZERENS	27/01/1928

Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	HERVY	01/11/1931
3	HERVY	25/08/1953
4	HERVY	16/09/1956

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	US	FOUCHEROLLES	ZB 63		
			ZB 145		
3et4	NI	FOUCHEROLLES	ZB 63		
			ZB 145		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SQ : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 38.112,26 EUR

Complément : Disposant décédée le 16/1/2003

Biens transmis : 1/2 communauté

Bénéficiaire 2 : donataire de l'usufruit

Bénéficiaires 3,4 : héritiers chacun divinement pour moitié

Terrain cadastré ZB 63, et les 9/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 44	Date de dépôt : 12/08/2004 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2004P3423	Date de l'acte : 24/07/2004
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2004P3423 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	GRAS		01/07/1959		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	HUET		21/06/1955		
3	MASOTII		21/12/1957		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 86 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SQ : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 52.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Complément : 10/1000è des parties indivises : ZB 145

N° d'ordre : 45	Date de dépôt : 16/12/2004 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître PAGET / CHEROY	Référence d'enlissement : 4504P03 2004P5258	Date de l'acte : 28/10/2004
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2004P5258 :

Disposant, Donateur	
Numéro	Désignation des personnes
1	GAMELIN
Date de naissance ou N° d'identité	
03/09/1961	

Bénéficiaire, Donataire	
Numéro	Désignation des personnes
2	LORIOT
Date de naissance ou N° d'identité	
02/01/1951	

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	FOUCHEROLLES	ZB 101		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 35.000,00 EUR

Complément : Parties communes cadastrées : ZB 145 pour 12/1000è

N° d'ordre : 46	Date de dépôt : 06/01/2005 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2005P82	Date de l'acte : 22/12/2004
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005P82 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
N°ordre		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
3		NEAU CADOT	16/05/1973		
Bénéficiaire, Donataire					
N°ordre		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
1		GNANAPRAGASAM	29/05/1978		
2		GNANESWARAN	30/05/1977		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLES	ZB 138 à ZB 139 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 146.352,00 EUR

Complément : terrain cadastré ZB 138 et 139 et les 28/1000 èmes des Ptes communes cad ZB 145.

N° d'ordre : 47	Date de dépôt : 12/01/2005 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître MASSOL / VILLENEUVE SUR YONNE	Référence d'émissement : 4504P03 2005P201	Date de l'acte : 23/11/2004
-----------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005P201 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
3		RUIZ	29/01/1935		
4		RUIZ	09/01/1971		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
1		GOZMAN	16/10/1935		
2		MARX	05/12/1935		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 124		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 86.850,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 124 et les 12/1000èmes des parties indivises ZB 145.
Rectificatif de la donation publiée le 17/07/2002 Vol 2002P N°3025 et l'attestation rectificative du 07/08/2002 Vol 2002P N° 3367 : parties indivises omises.

N° d'ordre : 48	Date de dépôt : 04/02/2005	Références d'enlissement : 4504P03 2005P599	Date de l'acte : 23/12/2004
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005P599 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	ALIX	30/09/1962
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	BLAZY	09/08/1972

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	FOUCHEROLLES	ZB 81 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donateur EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 53.000,00 EUR

Complément : Maison sise sur ZB 81 et les 9/1000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 49	Date de dépôt : 04/02/2005	Référence d'enlèvement : 4504P03 2005V188	Date de l'acte : 23/12/2004
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRÊTEUR DE DENIERS /HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE		
	Domicile élu : EGREVILLE EN L'ETUDE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005V188 : Privilège de preteur de deniers

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	BNP PARIBAS LEASE GROUP				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	BLAZY			09/08/1972	
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 81		
			ZB 145		

Montant Principal : 53.000,00 EUR Accessoires : 10.600,00 EUR Taux d'intérêt : 3,15 %
Date extrême d'eligibilité : 21/12/2026 Date extrême d'effet : 21/12/2026

Disposition n° 2 de la formalité 4504P03 2005V188 : Hypotheque conventionnelle

Créanciers				
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité
	BNP PARIBAS LEASE GROUP			
Débiteurs				
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité
1	BLAZY			09/08/1972
Immeubles				
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		FOUCHEROLLES	ZB 81	
			ZB 145	

Montant Principal : 6.000,00 EUR Accessoires : 1.200,00 EUR Taux d'intérêt : 3,15 %
Date extrême d'eligibilité : 21/12/2026 Date extrême d'effet : 21/12/2026

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 50	Date de dépôt : 11/02/2005 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2005P721	Date de l'acte : 27/01/2005
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005P721 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	DAVID	12/04/1952
3	LEFEBVRE	23/12/1952
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	GEVRL	28/12/1960
4	ROUXEL	24/09/1960

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	Pl	FOUCHEROLLES	ZB 67 ZB 145		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domaiier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 16 000,00 EUR

Complément : terrain cadastré ZB67 et les 10/1 000èmes des parties indivises cadastrées ZB145

N° d'ordre : 51	Date de dépôt : 22/02/2005 Nature de l'acte : RADATION TOTALE de la formalité initiale du 02/11/2000 Sages : 4504P03 Vol 2000V N° 1975 Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE Domicile élu :	Référence de dépôt : 4504P03 2005D1334	Date de l'acte : 18/01/2005
-----------------	---	--	-----------------------------

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005D1334 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
	SOCIETE GENERALE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	ALIX	30/09/1962			
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 81		
			ZB 145		

Complément : Terrain cad ZB 81 et les 9/1000 èmes de ZB 145

N° d'ordre : 52	Date de dépôt : 07/03/2005	Référence d'enlissement : 4504P03 2005P1101	Date de l'acte : 17/02/2005
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005P1101 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
3		PREVOST		15/01/1938		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		BALANCA		03/12/1957		
2		PORTE		21/06/1962		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous		PI	FOUCHEROLLES	ZB 136		
				ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenoyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 12.196,00 EUR

Complément : Terrain cadastre ZB 136 et les 12/1.000èmes des parties indivises cad ZB 145.

N° d'ordre : 53	Date de dépôt : 01/04/2005	Référence de classement : 4504P03 2005P1515	Date de l'acte : 15/03/2005
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005P1515 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	GODILLOT	25/03/1951			
2	GODILLOT	23/04/1955			
3	GODILLOT	17/06/1956			
6	SAVTCHENKO BELSKY	09/07/1930			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
4	MELINE	25/04/1974			
5	ROLAND	23/08/1977			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 99		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 10.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré : ZB 99 et les 10/1 000èmes des pties indivisées cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 54	Date de dépôt : 14/04/2005	Référence d'enlissement : 4504P03 2005P1754	Date de l'acte : 01/04/2005
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 55	Date de dépôt : 14/04/2005 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2005P1757	Date de l'acte : 01/04/2005
-----------------	---	---	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 56	Date de dépôt : 27/05/2005 Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 14/04/2005 Sages : 4504P03 Vol 2005P Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2005P2304	Date de l'acte : 23/05/2005
-----------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005P2304 : vente du 01/04/2005

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	DEMOUSTIER	14/02/1963
Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BALLABRIGA	26/10/1970
2	BAUCE	15/09/1971

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZC 41 ZC 43 ZC 49		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 29.730,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Complément : terrain cadastré ZC43 et les 27/1000èmes des parties indivises ZC41 et ZC49
Régularisation concernant la désignation de ces parties communes

N° d'ordre : 57	Date de dépôt :	27/05/2005	Référence d'enlissement :	4504P03 2005P2305	Date de l'acte :	23/05/2005
	Nature de l'acte :	ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 14/04/2005	Sages :	4504P03 Vol 2005P		
	N° 1754					
	Rédacteur :	Maître ROUFFIAC / COURTENAY				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005P2305 : vente du 01/04/2005

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
2		TIXIER			17/10/1931	
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1		PERALTA			11/06/1948	
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		TP	FOUCHEROLLES	ZB 73		
				ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 19.500,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB73 et les 13/1000èmes des parties indivises ZB145
Régularisation : Immeuble vendu ZB73 et non ZB76

N° d'ordre : 58	Date de dépôt :	22/07/2005	Référence d'enlissement :	4504P03 2005V1115	Date de l'acte :	20/06/2005
	Nature de l'acte :	HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE				
	Rédacteur :	Maître DAUPTAIN / CACHAN				
	Domicile élu :	CACHAN EN L'ETUDE				

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005V1115 :

Crédanciers						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
		BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE				
Débiteurs						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		GALBRUN		30/03/1954 Caution		
Immeubles						
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			FOUCHEROLLES	ZB 85		
				ZB 145		

Montant Principal : 75.000,00 EUR Accessoires : 15.000,00 EUR Taux d'intérêt : 5,50 %
Date extrême d'exigibilité : 14/06/2012 Date extrême d'effet : 14/06/2014

Complément : Terrain cadastré ZB 85 et les 10/1000 èmes des parties indivises cad ZB 145.

N° d'ordre : 59	Date de dépôt : 09/08/2005 Nature de l'acte : VENTE TERRAIN A BATIR Rédacteur : Maître PAGET / CHEROY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2005P3448	Date de l'acte : 30/05/2005
-----------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005P3448 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	DIEU	20/05/1950	
2	EVANNO	16/07/1950	
4	PETIT	20/04/1948	
5	POMAREDE	11/01/1938	
6	POMAREDE	23/04/1949	
8	ZANATTA	03/10/1935	

Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
3	LAURENT	04/02/1983	
7	TARDY	13/07/1972	

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 47 ZB 145	Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 16.000,00 EUR

Complément : Bénéficiaires : acquéreurs chacun pour moitié indivise terrain cadastré ZB47 et les 12/1000èmes des parties indivises pour ZB145

N° d'ordre : 60	Date de dépôt : 14/09/2005 Nature de l'acte : 1116 Rédacteur : Maître PAGET / CHEROY Domicile élu : CHEROY EN L ETUDE	Référence d'enlissement : 4504P03 2005V1417 BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 22/07/2005 Sages : 4504P03 Vol 2005V N°	Date de l'acte : 13/09/2005
-----------------	--	---	-----------------------------

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2005V1417 : Privilège de preteur de deniers du 30/05/2005

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	FINANCIERE REGIONALE POUR L HABITAT BOURGOGNE FRANCHE - COMTE ET ALLIER	
Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	LAURENT	04/02/1983
2	TARDY	13/07/1972

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 47 ZB 145		

Montant Principal : 16 000,00 EUR Accessoires : 3 200,00 EUR Taux d'intérêt : 3,90 %
Date extrême d'exigibilité : 31/05/2038 Date extrême d'effet : 31/05/2040

Complément : Régularisation de la désignation des immeubles
ZB 145 étant les 12/1000èmes des parties communes

Disposition n° 2 de la formalité 4504P03 2005V1417 : Hypothèque conventionnelle du 30/05/2005

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	FINANCIERE REGIONALE POUR L HABITAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE ET ALLIER	
Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	LAURENT	04/02/1983
2	TARDY	13/07/1972

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Montant Principal : 95.762,00 EUR Accessoires : 19.152,40 EUR Taux d'intérêt : 3,90 %
Date extrême d'exigibilité : 31/05/2038 Date extrême d'effet : 31/05/2040

Complément : Régularisation de la désignation des immeubles
ZB 145 étant les 12/1000èmes des parties communes

N° d'ordre : 61	Date de dépôt : 01/03/2006 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître COLLET / MONTARGIS	Référence d'enlissement : 4504P03 2006P1074	Date de l'acte : 31/01/2006
-----------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2006P1074 :

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		MEHEUST		08/12/1960	
2		NEEL		16/09/1959	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
3		ROUSSEAU		01/08/1956	
4		TOURNEREAU		04/05/1956	
Immeubles					
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
tous		PI	FOUCHEROLLES	ZB 77 ZB 84 ZB 145	Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 292.000,00 EUR

Complément : Immeuble ZB 77 et les 10/1.000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145
Immeuble ZB 84 et les 9/1.000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 62	Date de dépôt : 29/06/2006 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître TATAI / SENS	Référence d'enlèvement : 4504P03 2006P2856	Date de l'acte : 20/05/2006
-----------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2006P2856 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
3	TERNUS		18/07/1949		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	LEFEBVRE		26/09/1947		
2	LEFEBVRE		08/01/1971		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	US	FOUCHEROLLES	ZB 55 ZB 145		
2	NP	FOUCHEROLLES	ZB 55 ZB 145		

DJ : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domaiier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 70.000,00 EUR

Complément : Disposant décédé le 12/11/2005
quotité transmise : la moitié de communauté
bénéficiaire 1 : option pour l'usufruit légal
bénéficiaire 2 : seul héritier
terrain cadastré ZB 55 et les 10/1000èmes des parties indivises cad ZB 145

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 63	Date de dépôt : 30/06/2006 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS/HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE Rédacteur : Maître FRANCOIS PATRICK / LA QUEUE EN BRIE	Référence d'enlissement : 4504P03 2006V1082	Date de l'acte : 14/06/2006
-----------------	---	---	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 64	Date de dépôt : 07/07/2006 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2006P2988	Date de l'acte : 14/06/2006
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2006P2988 :

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
3		MELINE		25/04/1974		
4		ROLLAND		23/08/1977		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		DE CLEIR		24/01/1959		
2		FRANCIUS		22/10/1960		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous		PI	FOUCHEROLLES	ZB 99		
				ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 29.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Complément : Bénéficiaires acquéreurs chacun pour moitié indivise.
Terrain Cad ZB 99 et les 10/1000èmes des parties communes Cad ZB 145.

N° d'ordre : 65	Date de dépôt : 20/07/2006	Référence de dépôt : 4504P03 2006D5366	Date de l'acte : 14/06/2006
	Nature de l'acte : REPEISB POUR ORDRE de la formalité initiale du 30/06/2006	Sages : 4504P03 Vol 2006V N° 1082	
	Rédacteur : Maître FRANCOIS PATRICK / LA QUEUE EN BRIE		
	Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2006D5366 : Privilège de prêteur de deniers

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
	BNP PARIBAS		
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	DE CLEIR		24/01/1959
2	FRANCIUS		22/10/1960

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 99		
			ZB 145		

Montant Principal : 29.000,00 EUR Accessoires : 5.800,00 EUR Taux d'intérêt : 3,58 %
Date extrême d'exigibilité : 14/06/2021 Date extrême d'effet : 14/06/2022

Complément : Terrain cad ZB 99 et les 10/1000 èmes des parties indivises cad ZB 145

Disposition n° 2 de la formalité 4504P03 2006D5366 : Hypothèque conventionnelle

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
		BNP PARIBAS				
Débiteurs						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		DE CLEIR		24/01/1959		
2		FRANCIUS		22/10/1960		
Immeubles						
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			FOUCHEROLLES	ZB 99		
				ZB 145		

Montant Principal : 8.720,00 EUR, Accessoires : 1.744,00 EUR Taux d'intérêt : 3,58 %
Date extrême d'exigibilité : 14/06/2021 Date extrême d'effet : 14/06/2022

Complément : Titre régularisé
Terrain cad ZB 99 et les 10/1000 èmes des parties indivises cad ZB 145

N° d'ordre : 66	Date de dépôt : 20/10/2006	Référence d'enlissement : 4504P03 2006P4524	Date de l'acte : 29/09/2006
	Nature de l'acte : VENTB		
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2006P4524 :

Disposant, Donateur			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		ROUX	11/06/1950
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		LAURENT	03/02/1947

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Lot
1	TP	FOUCHEROLLES	ZB 78 ZB 145	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domancier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 180.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 78 et les 9/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 67	Date de dépôt : 23/11/2006 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2006F5070	Date de l'acte : 10/11/2006
-----------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2006F5070 :

Disposant, Donateur			
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	CHATRAS		26/12/1969
3	MOREIRA GOMES		29/12/1962

Bénéficiaire, Donataire			
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	BARBE		29/05/1972
4	PETRO		22/03/1971

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145 ZB 148	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

DI : Droits Indivis CO : Construtions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Teuoyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 48.000,00 EUR

Complément : ZB 145 : parties communes
Bénéficiaires : acquéreurs chacun pour 1/2

N° d'ordre : 68	Date de dépôt :	27/11/2006	Référence d'enlissement : 4504P03 2006V1976	Date de l'acte : 22/11/2006
	Nature de l'acte :	BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 27/10/2006	Sages : 4504P03 Vol 2006V N° 1798	
	Rédacteur :	Maître DURET / MELUN		
	Domicile élu :	MELUN EN L'ETUDE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2006V1976 : Hypothèque conventionnelle du 06/10/2006

Créanciers						
Numéro		Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
		CAJA DE AHORROS Y MONTE DE PIEDAD DE GIPUZKOA Y SAN SEBASTIAN GIPUZKOA ETA DONOSTIAKO AURREZKI KUTXA				
Débiteurs						
Numéro		Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1		CHATRAS			26/12/1969	
2		MOREIRA GOMES			29/12/1962	
Immeubles						
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			FOUCHEROLLES	ZB 145		
				ZB 149		

Montant Principal : 181.760,00 EUR Accessoires : 36.352,00 EUR Taux d'intérêt : 4,52 %
Date extrême d'exigibilité : 10/10/2027 Date extrême d'effet : 10/10/2028

Complément : Régularisation : désignation des parties communes
Terrain cadastré ZB 149 et les 16/1.000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 69	Date de dépôt : 23/01/2007 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître PICARD / MONTARGIS	Référence d'enlèvement : 4504P03 2007P326	Date de l'acte : 24/11/2006
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2007P326 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	ANJOUS	17/07/1969
2	PISIAUX	28/06/1972
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	SCI 23 GRANDE RUE	399 212 984

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
3	TP	FOUCHEROLLES	ZB 75 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 40.000,00 EUR

Complément : Terrain ZB 75 et les 12/1.000èmes des parties indivises cad ZB 145

N° d'ordre : 70	Date de dépôt : 23/01/2007 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS Rédacteur : Maître PICARD / MONTARGIS Domicile élu : MONTARGIS, EN LETUDE	Référence d'enlèvement : 4504P03 2007V136	Date de l'acte : 24/11/2006
-----------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2007V136 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
		FORTIS BANQUE FRANCE	
Débiteurs			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		SCI 23 GRANDE RUE	399 212 984
Immunables			
Débiteurs		Droits	Commune
			FOUCHEROLLES
			ZB 75
			ZB 145
			Volume
			Lot
Montant Principal : 40 000,00 EUR Accessoires : 8 000,00 EUR Taux d'intérêt : 4,50 %			
Date extrême d'exigibilité : 21/11/2026 Date extrême d'effet : 21/11/2027			
N° d'ordre : 71		Date de dépôt : 16/03/2007	Référence d'enlissement : 4504P03 2007P1289
		Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES	Date de l'acte : 19/02/2007
		Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2007P1289 :

Disposant, Donateur	
Numéro	
Désignation des personnes	
Date de naissance ou N° d'identité	
1	
JACQUES	
25/08/1950	
Bénéficiaire, Donataire	
Numéro	
Désignation des personnes	
Date de naissance ou N° d'identité	
2	
MOUILLET	
19/10/1984	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Lot
2	TP	FOUCHEROLLES	ZB 133 ZB 145	

DI : Droits Indivis CO : Construtions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NF : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 56.500,00 EUR

Complément : Date de décès du disposant : 08/12/2004

Droits transmis : 1/2 indivise

Bénéficiaire : seul héritier

Chalet sis sur ZB 133 et les 12/1000 èmes des pîces communes cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 72	Date de dépôt : 16/03/2007 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2007P1296	Date de l'acte : 19/02/2007
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2007P1296 :

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	MOULLET	15/02/1948
3	MOULLET	19/10/1984
Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	FONTAINE	09/11/1984
4	PALAZOTTO	28/10/1971

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 133 ZB 145	Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 113.000,00 EUR

Complément : Bénéficiaires : acquéreurs chacun pour 1/2 indivise
Chalet sis sur ZB 133 et les 12/1.000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 73	Date de dépôt :	19/04/2007	Référence de dépôt :	4504P03 2007D2859	Date de l'acte :	20/02/2007
	Nature de l'acte :	RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 22/07/2005 Sages : 4504P03 Vol 2005V N° 1116				
	Rédacteur :	Maître PAGET ABLER-TREFEU / CHEROY				
	Domicile élu :					

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2007D2859 :

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
	FINANCIERE REGIONALE POUR L HABITAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE ALLIER

Débiteurs	
Numéro	Désignation des personnes
1	LAURENT
2	TARDY

Immeubles				
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		FOUCHEROLLES	ZB 47 ZB 145	Lot

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Complément : Radiation de l'inscription initiale du 22/07/2005 Volume 2005 V n° 1116, et de son bordereau rectificatif du 14/09/2005 Volume 2205 V n° 1417.

N° d'ordre : 74	Date de dépôt : 15/05/2007 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître ROGEE / CHARENTON LE PONT	Référence d'enlèvement : 4504P03 2007P2052	Date de l'acte : 28/03/2007
-----------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2007P2052 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
2	REGNIER			10/02/1920	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	CATINO			08/07/1935	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	FOUCHEROLLES	ZB 137 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 51.000,00 EUR

Complément : Disposante décédée le 20/09/2006

Biens transmis : 1/2 cte

Bénéficiaire : seul héritier pour la totalité

Terrain cadastré ZB 137 et les 8/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 75	Date de dépôt : 25/05/2007 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2007P2250	Date de l'acte : 16/05/2007
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2007P2250 :

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		LAVIOLETTE		17/11/1980	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
2		MORIUSER		18/06/1983	
3		PEULEMEULLE		26/07/1982	
Immeubles					
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
tous		PI	FOUCHEROLLES	ZB 141 ZB 145	Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 5.500,00 EUR

Complément : Bénéficiaires acquéreurs chacun pour 1/2 indivise
Terrain cadastré ZB141 et les 13/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 76	Date de dépôt : 02/07/2007 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2007P2799	Date de l'acte : 08/06/2007
-----------------	---	---	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 77	Date de dépôt : 03/08/2007 Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 02/07/2007 Sages : 4504P03 Vol 2007P N° 2799 Rédacteur : Maître ROUFFIAC/ COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2007P3407 Date de l'acte : 01/08/2007
-----------------	---	---

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2007P3407 : Vente du 08/06/2007

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	PERALTA	11/06/1948
Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BEAULIEU	04/10/1946

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	POUCHEROLLES	ZB 73 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domaiier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 50.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 73 et les 13/1000èmes des pîtes communes ZB 145
La régularisation concerne la désignation des pîtes communes ZB 145 au lieu de ZB 4

N° d'ordre : 78	Date de dépôt : 30/10/2007 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE Rédacteur : TRESORERIE PLE CLAMART / CLAMART	Référence d'enlèvement : 4504P03 2007V1858	Date de l'acte : 24/10/2007
-----------------	--	--	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 79	Date de dépôt :	06/11/2007	Référence de dépôt :	4504P03 2007D7507	Date de l'acte : 27/09/2007
	Nature de l'acte :	RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 09/04/1999 Sages : 4504P03 Vol 1999V N° 482			
	Rédacteur :	Maître ROUFFIAC / COURTENAY			
	Domicile élu :				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2007D7507 :

Créanciers						
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
		CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE				
Débiteurs						
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1		ROUX	11/06/1950			
Immeubles						
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			FOUCHEROLLES	ZB 78		
				ZB 145		

Complément : Terrain cadastré ZB 78 et les 12/1000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 80	Date de dépôt :	06/12/2007	Référence d'enlissement :	4504P03 2007P5232	Date de l'acte : 29/11/2007
	Nature de l'acte :	VENTE			
	Rédacteur :	Maître ROUFFIAC / COURTENAY			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2007P5232 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		GUNTZ		28/10/1947		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2		POYAU		07/02/1966		
3		PROUST		17/04/1962		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous		PI	FOUCHEROLLES	ZB 88 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéie NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 37.500,00 EUR

Complément : Immeuble : ZB 88 et les 12/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 81	Date de dépôt : 10/01/2008 Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 30/10/2007 Sages : 4504P03 Vol 2007V N° 1858	Référence d'enlèvement : 4504P03 2008V35	Date de l'acte : 10/01/2008
Rédacteur : TRESORERIE PLE CLAMART / CLAMART			
Domicile élu : CLAMART EN LETUDE			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2008V35 : hypothèque légale du 24/10/2007

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
		TRESOR PUBLIC				
Débiteurs						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		GALBRUN		30/03/1954		
Immeubles						
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			FOUCHEROLLES	ZB 85		
				ZB 145		

Montant Principal : 23.515,00 EUR Accessoirs : 14.903,00 EUR
Date extrême d'effet : 24/10/2017

Complément : En vertu de l'article 8 de l'ordonnance 58 1372 du 29/12/1958 et de l'article 1929 ter du CGI
Terrain cadastré ZB 85 et les 10/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145
Régularisation des millièmes des parties communes.

N° d'ordre : 82	Date de dépôt : 14/03/2008	Référence d'enlissement : 4504P03 2008P1174	Date de l'acte : 23/02/2008
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2008P1174 :

Disposant, Donateur				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1		HUET		21/06/1955
3		MASOTTI		21/12/1957
Bénéficiaire, Donataire				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2		MARQUES DE ALMEIDA		13/02/1979

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	FOUCHEROLLES	ZB 86 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 90.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 86 et les 10/100èmes des parties communes cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 83	Date de dépôt : 21/03/2008 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2008P1284	Date de l'acte : 08/03/2008
-----------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2008P1284 :

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	BEAULIEU			04/10/1946	
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
2	NIEPERT			24/01/1972	
3	NIPHON			30/03/1973	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 73 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

US : Usufruit

Prix / évaluation : 55.000,00 EUR

Complément : Immeuble ZB 73 et les 13/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.
Bénéficiaires chacun pour moitié.

N° d'ordre : 84	Date de dépôt : 13/05/2008 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître CROISON / MONTARGIS	Référence d'enlissement : 4504P03 2008P1957	Date de l'acte : 02/04/2008
-----------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2008P1957 :

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
2		SURDON MARCHAND	05/12/1928		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
1		DIVERGER	17/04/1963		
3		SURDON MARCHAND	16/09/1953		
4		SURDON MARCHAND	13/05/1956		
5		SURDON MARCHAND	06/07/1958		
6		SURDON MARCHAND	13/11/1985		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	US	FOUCHEROLLES	ZB 50 ZB 52 ZB 145		
3a6	NI	FOUCHEROLLES	ZB 50 ZB 52 ZB 145		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

DI : Droits Indivis CO : Construccions DO : Domanier EM : Emptytote NI : Nue-propiété en indivision NP : Nue-propiété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 180.000,00 EUR

Complément : Disposant décédé le 06/08/1999

Quotité transmise : totalité

Bénéficiaire 1 : donataire de la totalité en usufruit

Bénéficiaire 3 à 6: héritiers chacun pour 1/4

N° d'ordre : 85	Date de dépôt : 25/09/2008 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2008P3785	Date de l'acte : 21/08/2008
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2008P3785 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
2	GUILLOT			01/12/1968	
3	MARCHAL			09/02/1969	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	CAMPOS			22/06/1985	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	FOUCHEROLLES	ZB 69 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Construccions DO : Domanier EM : Emptytote NI : Nue-propiété en indivision NP : Nue-propiété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 120.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Complément : terrain cadastré ZB 69 et les 10/1 000èmes de ZB 145

N° d'ordre : 86	Date de dépôt : 04/11/2008 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Jean-Bernard BAUDY / EGREVILLE	Référence d'enlissement : 4504P03 2008P4337	Date de l'acte : 07/10/2008
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2008P4337 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
3	COLLET	07/10/1952			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	AKMOUM	08/12/1974			
2	BOSTAN	01/05/1970			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 49 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 149.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 49 et les 12/1000 èmes des ptes communes cadastrées ZB 145
Bénéficiaires chacun pour 1/2 indivise.

N° d'ordre : 87	Date de dépôt : 02/12/2008 Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 17/12/2003 Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE Domicile élu :	Référence de dépôt : 4504P03 2008D7432 Sages : 4504P03 Vol 2003V N° 1816	Date de l'acte : 20/10/2008
-----------------	---	---	-----------------------------

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2008D7432 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	COLLET			07/10/1952	
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 49 ZB 145		

Complément : Terrain cadastré ZB 49 et les 12/1000 èmes des parties indivises de ZB 145.

N° d'ordre : 88	Date de dépôt : 23/12/2008	Référence d'enlèvement : 4504P03 2008P5055	Date de l'acte : 04/12/2008
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2008P5055 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2		MAHE		16/07/1944		
3		MAHE		29/06/1975		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		LE CORVEC		12/03/1978		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		TP	FOUCHEROLLES	ZB 107		
				ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 100.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 107 et les 13/10.000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 89	Date de dépôt :	12/03/2009	Référence d'enlissement :	4504P03 2009P1001	Date de l'acte :	21/01/2009
	Nature de l'acte :	ACTE RECTIFICATIF de la formalité initiale du 04/11/2008 Sages : 4504P03 Vol 2008P N° 4337				
	Rédacteur :	Maître BAUDY / BOREVILLE				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2009P1001 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numero	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	COLLET	07/10/1952
Bénéficiaire, Donataire		
Numero	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	AKMOUM	08/12/1974
2	BOSTAN	01/05/1970

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 49 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : C'est à tort et par erreur s'il a été indiqué dans l'acte de vente publié le 04/11/2008 Vol : 2008P N° 4337 que Madame AKMOUM s'appelait Iddmahane, célibataire, alors qu'il ya lieu de lire Mme AKMOUM Ismahane, divorcée de Mr POUVREAU.
Terrain cadastré ZB 49 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 90	Date de dépôt : 26/03/2009 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2009P1188	Date de l'acte : 14/03/2009
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2009P1188 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BARRET	26/04/1976
4	VALENTE	31/12/1969
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	NOMEDE MARTYR	13/10/1955
3	SELLIN	11/05/1954
Immeubles		
Bénéficiaires	Droits	Commune
tous	PI	FOUCHEROLLES
		Désignation cadastrale*
		ZB 48
		ZB 145
		Volume
		Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domancier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 155.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 48 et les 12/1.000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 91	Date de dépôt : 28/07/2009 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître BUCHETON / MONTARGIS	Référence d'enlissement : 4504P03 2009P2649 Date de l'acte : 03/07/2009
-----------------	---	--

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2009P2649 : I

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	POLAERT	08/10/1960
3	ROBIN	02/07/1971

Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BRECHE	14/02/1980
4	ZHANGHOSHERR	14/11/1970

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 64		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 236.000,00 EUR

Complément : et les 9/1 000èmes des parties communes du lotissement cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 92	Date de dépôt : 28/07/2009 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS Rédacteur : Maître BUCHETON / MONTARGIS Domicile élu : MONTARGIS en l'étude	Référence d'enlissement : 4504P03 2009V927	Date de l'acte : 03/07/2009
-----------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2009V927 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
		CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE				
Débiteurs						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		BRECHE		14/02/1980		
2		ZHANGHOUSER		14/11/1970		
Immeubles						
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			FOUCHEROLLES	ZB 64		
				ZB 145		

Montant Principal : 121.265,00 EUR Accessoires : 24.253,00 EUR Taux d'intérêt : 4,45 %
Date extrême d'exigibilité : 05/07/2034 Date extrême d'effet : 05/07/2035

N° d'ordre : 93	Date de dépôt : 28/07/2009	Référence d'enlissement : 4504P03 2009V928	Date de l'acte : 03/07/2009
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS			
Rédacteur : Maître BUCHETON / MONTARGIS			
Domicile élu : MONTARGIS en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2009V928 :

Créanciers				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
		CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE		
Débiteurs				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1		BRECHE		14/02/1980
2		ZHANGHOUSER		14/11/1970

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 64		
			ZB 145		

Montant Principal : 100.000,00 EUR Accessoires : 20.000,00 EUR Taux d'intérêt : 4,35 %
Date extrême d'exigibilité : 05/07/2037 Date extrême d'effet : 05/07/2038

N° d'ordre : 94	Date de dépôt : 28/07/2009 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS/HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE Rédacteur : Maître BUCHETON / MONTARGIS Domicile élu : MONTARGIS en l'étude	Référence d'enlissement : 4504P03 2009V929 Date de l'acte : 03/07/2009
-----------------	---	---

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2009V929 : Privilège de prêteur de deniers

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	BRECHE			14/02/1980	
2	ZHANGHOUSER			14/11/1970	
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 64		
			ZB 145		

Montant Principal : 14.735,00 EUR Accessoires : 2.947,00 EUR Taux d'intérêt : 4,00 %
Date extrême d'exigibilité : 05/07/2027 Date extrême d'effet : 05/07/2028

Disposition n° 2 de la formalité 4504P03 2009V929 : Hypothèque conventionnelle

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers						
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
		CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE				
Débiteurs						
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1		BRECHE	14/02/1980			
2		ZANGHOUSER	14/11/1970			
Immeubles						
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			FOUCHEROLLES	ZB 64		
				ZB 145		
Montant Principal : 13.467,00 EUR Accessoires : 2.693,40 EUR Taux d'intérêt : 4,00 %						
Date extrême d'exigibilité : 05/07/2027 Date extrême d'effet : 05/07/2028						
N° d'ordre : 95		Date de dépôt : 22/10/2009		Référence d'enlissement : 4504P03 2009P3652		Date de l'acte : 29/08/2009
		Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES				
		Rédacteur : Maître DENIAU / LA FERTE ALAIS				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2009P3652 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	LANCHANTIN	19/08/1936
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	LANCHANTIN	02/02/1961
3	LANCHANTIN	16/04/1962
4	LANCHANTIN	25/06/1963
5	LANCHANTIN	17/05/1966
6	ROCO	01/07/1935

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2a5	NI	FOUCHEROLLES	ZB 143		
			ZB 145		
6	US	FOUCHEROLLES	ZB 143		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Dominier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NE : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 60.000,00 EUR

Complément : Disposant décédé le 07/02/2009
Quotité transmise : 1/2 communauté
Bénéficiaire 6 : Usufruitière légale de la totalité
Bénéficiaires 2 à 5 : héritiers chacun pour 1/4
Terrain cadastré ZB 143 et les 16/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 96	Date de dépôt : 30/10/2009 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2009P3757	Date de l'acte : 15/10/2009
-----------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2009P3757 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	DE ALMEIDA	09/09/1969
3	EMLER	24/03/1962

Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BITTER	30/01/1952
4	PASTIER	16/05/1953

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 45 à ZB 46		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propiété en indivision NP : Nue-propiété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit.

Prix / évaluation : 195.270,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 46 et les 12/1.000èmes des parties communes cad ZB 145.
Terrain cadastré ZB 45 et les 12/1.000èmes des parties communes cad ZB 145.

Vu extrait acte de naissance lire EMLER au lieu de ELMER

N° d'ordre : 97	Date de dépôt : 31/12/2009 Nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 30/10/2007 Sages : 4504P03 Vol 2007V N° 1858 Rédacteur : Mme le TRESORIER PRINCIPAL / CLAMART Domicile élu :	Référence de dépôt : 4504P03 2009D7126	Date de l'acte : 16/11/2009
-----------------	--	--	-----------------------------

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2009D7126 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	TRESOR PUBLIC - TRESORERIE DE CLAMART				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	GALBRUN			30/03/1954	
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 85		
			ZB 145		

Complément : Radiation concomitante du bordereau rectificatif publié le 10 janvier 2008 , volume 2008 V n° 35 .

N° d'ordre : 98	Date de dépôt : 18/02/2010	Référence de dépôt : 4504P03 2010D1006	Date de l'acte : 30/01/2010
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 01/12/2003	Sages : 4504P03 Vol 2003V N° 1718	
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		
	Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2010D1006 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
		CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE				
Débiteurs						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		DE ALMEIDA		09/09/1969		
2		ELMER		24/03/1962		
Immeubles						
Débiteurs		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			FOUCHEROLLES	ZB 45 à ZB 46 ZB 145		

Complément : Terrain cadastré ZB 46 et les 12/1.000èmes des parties communes cad ZB 145.
Terrain cadastré ZB 45 et les 12/1.000èmes des parties communes cad ZB 145.

N° d'ordre : 99	Date de dépôt :	17/03/2010	Référence de dépôt :	4504P03 2010D1650	Date de l'acte :	10/02/2010
	Nature de l'acte :	RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/07/2005 Sages : 4504P03 Vol 2005V N° 1115				
	Rédacteur :	Maître DAUPTAIN / CACHAN				
	Domicile élu :					

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2010D1650 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	GALBRUN			30/03/1934	
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 85 ZB 145		

Complément : Terrain cadastré ZB 85 et les 10/1000èmes des parties indivises cad ZB 145.

N° d'ordre : 100	Date de dépôt : 02/09/2010 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE Rédacteur : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / MONTARGIS Domicile élu : MONTARGIS SCP LAVILLAT BOURGON, Avocats	Référence d'enlèvement : 4504P03 2010V1322	Date de l'acte : 19/08/2010
------------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2010V1322 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE	
Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	AKMOUM	08/12/1974
2	BOSTAN	01/03/1970

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 49		
			ZB 145		

Montant Principal : 165.000,00 EUR
Date extrême d'effet : 02/09/2013

Complément : En vertu d'une ordonnance rendue par le Juge de l'Exécution du TGI de MONTARGIS en date du 19/09/2010.

N° d'ordre : 101	Date de dépôt : 24/09/2010	Référence d'enlissement : 4504P03 2010P3497	Date de l'acte : 07/08/2010
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2010P3497 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	GABRIEL	11/09/1933
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	GABRIEL	01/08/1953
3	GABRIEL	19/04/1955
4	GABRIEL	29/12/1959
5	GABRIEL	12/09/1984
6	MALICET	13/05/1958

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 140		
			ZB 145		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 25.000,00 EUR

Complément : ZB 145 parties communes. Quotité transmise : 1/2 de communauté.

Disposant décédé le 24/07/2004 laissant la bénéficiaire 6 héritière pour 1/4 (art 757 du code civil) et les bénéficiaires 2 - 3 - 4 et 5 héritiers chacun pour 1/4.

N° d'ordre : 102	Date de dépôt : 14/10/2010 Nature de l'acte : CESSION DE DROITS SUCCESSIFS Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2010P3771	Date de l'acte : 07/08/2010
------------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2010P3771 :

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	GABRIEL		01/08/1953		
2	GABRIEL		19/04/1955		
3	GABRIEL		29/12/1959		
4	GABRIEL		12/09/1984		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
5	MALCET		13/05/1958		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
5	PI	FOUCHEROLLES	ZB 140 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 20.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Complément : Quotité cédée : 1/2 indivise en pleine propriété
Bénéficiaire : propriétaire en totalité

N° d'ordre : 103	Date de dépôt : 18/01/2011 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Régis ROUFFIAC / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2011P253	Date de l'acte : 03/12/2010
------------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2011P253 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	CHATRAS	26/12/1969
4	MOREIRA GOMES	29/12/1962

Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	CZAJKOWSKI	16/03/1946
3	FRANCO	01/07/1946

Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145 ZB 149
			Volume
			Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 177.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 149 et les 16/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 104	Date de dépôt : 15/04/2011 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître PENNETIER / LE PERREUX SUR MARNE	Référence d'enlissement : 4504P03 2011P1575	Date de l'acte : 08/02/2011
------------------	---	---	-----------------------------

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2011P1575 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	LORANG	09/04/1930
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	LORANG	15/07/1956
3	LORANG	20/05/1959
4	LORANG	11/10/1960
5	SAVIDAN	08/01/1927

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2&4	NI	FOUCHEROLLES	ZB 125		
			ZB 145		
5	US	FOUCHEROLLES	ZB 125		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 46.250,00 EUR

Complément : Droits transmis : 1/2 de communauté. Disposant décédé le 24/06/2010 laissant son conjoint survivant (n° 5) donataire de la totalité en usufruit et ses 3 héritiers (n° 2 à 4) chacun pour 1/3.
Parcelle cadastrée ZB 125 et les 121/000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.
Adèle SAVIDAN est veuve LORANG

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 105	Date de dépôt : 29/07/2011	Référence d'enlissement : 4504P03 2011V1517	Date de l'acte : 09/03/2011
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE de la formalité initiale du 02/09/2010 Sages : 4504P03 Vol 2010V N° 1322		
	Rédacteur : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / MONTARGIS		
	Domicile élu : MONTARGIS SCP LAVILLAT BOURGON, Avocats en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2011V1517 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	AKMOUM	08/12/1974			
2	BOSTAN	01/05/1970			
Immeubles					
Prop. Immu./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 145		

Montant Principal : 179.013,81 EUR
Date extrême d'effet : 27/07/2021

Complément : Hypothèque Judiciaire Définitive se substituant à la provisoire publiée le 02/09/2010 Vol 2010 V N° 1322.
Inscription requise en vertu d'un jugement rendu le 09/03/2011 par le Tribunal de Grande Instance de Montargis, signifié le 19/03/2011 par acte de la SCP Sellier- Depond-Rochoux, huissiers de justice associés.
Parcelle cadastrée ZB 49 et les 12/1000 èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 106	Date de dépôt : 08/11/2011	Référence d'enlissement : 4504P03 2011P4585	Date de l'acte : 22/10/2011
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître CROISON / MONTARGIS		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2011P4585 : ACTE RECTIFICATIF de l'acte de propriété volume 2008 P 1957

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	SURDON MARCHAND	05/12/1928
Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	DIVERGER	17/04/1963
3	SURDON MARCHAND	16/09/1953
4	SURDON MARCHAND	13/05/1956
5	SURDON MARCHAND	06/07/1958
6	SURDON MARCHAND	13/11/1985

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 50 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : Disposant décédé le 6/08/1999

Évaluation : sans changement

Parcelle cadastrée ZB 50 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

Rectificatif des quotités transmises :

Bénéficiaire 1 donataire des 4/16èmes en pleine propriété et 12/16èmes en usufruit, au lieu de la totalité en usufruit

Bénéficiaires 3 à 6 héritiers chacun des 3/16èmes en nue-propriété, au lieu d'un quart en nue-propriété chacun

Disposition n° 2 de la formalité 4504P03 2011P4585 : VENTE

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	DYERGER		17/04/1963
3	SURDON MARCHAND		16/09/1953
4	SURDON MARCHAND		13/05/1956
5	SURDON MARCHAND		06/07/1958
6	SURDON MARCHAND		13/11/1985

Bénéficiaire, Donataire			
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	PERROTTE		16/08/1972

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
2	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145	
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 50	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 50.000,00 EUR

Complément : Parcelle cadastrée ZB 50 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 107	Date de dépôt : 08/11/2011	Référence d'entassement : 4504P03 2011V2138	Date de l'acte : 22/10/2011
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS		
	Rédacteur : Maître CROISON / MONTARGIS		
	Domicile élu : MONTARGIS en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2011V2138 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Cédantiers					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
		BRED - BANQUE POPULAIRE			
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		PERROTTE		16/08/1972	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 50		
			ZB 145		

Montant Principal : 30.000,00 EUR Accessoires : 6.000,00 EUR Taux d'intérêt : 4,30 %
Date extrême d'extinguibilité : 05/11/2021 Date extrême d'effet : 05/11/2022

Complément : Parcelle cadastrée ZB 50 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 108	Date de dépôt : 22/11/2011	Référence d'enlissement : 4504P03 2011P4758	Date de l'acte : 22/10/2011
	Nature de l'acte : PARTAGE TRANSACTIONNEL		
	Rédacteur : Maître CROISON / MONTARGIS		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2011P4758 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
2		SURDON MARCHAND		16/09/1953	
3		SURDON MARCHAND		13/05/1956	
4		SURDON MARCHAND		06/07/1958	
5		SURDON MARCHAND		13/11/1985	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		DIVERGER		17/04/1963	
Immeubles					
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
1		TP	FOUCHEROLLES	ZB 52	ZB 145

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 130.000,00 EUR

Complément : 12/1000 de ZB 145 et totalité de ZB 52.

N° d'ordre : 109	Date de dépôt : 25/11/2011	Référence de dépôt : 4504P03 2011D7969	Date de l'acte : 09/06/2011
	Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 04/07/2011	Sages : 4504P03 Vol 2011P N° 2580	
	Rédacteur : Maître ROUFFIAC / COURTENA Y		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2011D7969 : Vente du 09/06/2011

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	HOERTER		15/09/1990		
2	HOERTER		25/12/1992		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
3	VALENTIN		23/09/1970		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
3	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 82		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 44.000,00 EUR

Complément : Parcelle cadastrée ZB 82 et les 9/1000 des parties communes indivises cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 110	Date de dépôt : 16/05/2012 Nature de l'acte : COMMANDEMENT VALANT SAISIE Rédacteur : Philippe FIGREB, Huissier de Justice / CAYENNE Domicile élu : Montar'is, Me MERLE avocat.	Référence d'enlissement : 4504P03 2012S15	Date de l'acte : 02/04/2012
------------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2012S15 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
	CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE ILE DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	MORIUSER	18/06/1983			
2	PEULEMEULLE	26/07/1982			
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 141		
			ZB 145		

Complément : Terrain cadastré ZB141 et les 13/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 111	Date de dépôt : 11/07/2012	Référence de dépôt : 4504P03 2012D4643	Date de l'acte : 05/07/2012
	Nature de l'acte : ASSIGNATION A COMPARAIRE AU DEBITEUR de la formalité initiale du 16/05/2012	Sages : 4504P03 Vol 2012S N° 15	
	Rédacteur : Luc ANCEL, Huissier de Justice associé / CAYENNE		
	Domicile élu : Cabinet de Me MERLE, avocat à MONTARGIS		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2012D4643 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE -ILE DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	MORUSER			18/06/1983	
2	PEULEMEULE			26/07/1982	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 141 ZB 145		

Complément : Assignation à comparaitre aux débiteurs à l'audience d'orientation du 04/10/2012 devant le Juge de l'Exécution près le T. G.J. de Montargis, à la requête de la SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE-ILE DE FRANCE.
Terrain cadastré ZB 141 et les 13/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 112	Date de dépôt : 12/02/2013 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître CASTELA / LAGNY-SUR-MARNE	Référence d'enlèvement : 4504P03 2013P621	Date de l'acte : 10/01/2013
------------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2013P621 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		CZAJKOWSKI		16/03/1946		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2		CZAJKOWSKI		24/12/1965		
3		CZAJKOWSKI		15/10/1967		
4		CZAJKOWSKI		19/06/1969		
5		CZAJKOWSKI		30/09/1970		
6		CZAJKOWSKI		10/05/1975		
7		FRANCO		01/07/1946		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2a6		NI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
				ZB 149		
7		US	FOUCHEROLLES	ZB 145		
				ZB 149		
DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit						

Prix / évaluation : 88.500,00 EUR

Complément : Droits transmis : 1/2 de communauté. Disposant décédé le 08/02/2011 laissant son conjoint survivant Josiane FRANCO, veuve CZAJKOWSKI, n°7 bénéficiaire de la totalité en usufruit et ses 5 héritiers n° 2 à 6 chacun pour 1/5 ème. Parcelle cadastrée ZB 149 et les 16/1000èmes indivis de la parcelle ZB 145.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 113	Date de dépôt : 15/02/2013 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître David GALME / COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2013P691	Date de l'acte : 31/01/2013
------------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2013P691 :

Disposant, Donateur			
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	CZAJKOWSKI		24/12/1965
2	CZAJKOWSKI		15/10/1967
3	CZAJKOWSKI		19/06/1969
4	CZAJKOWSKI		30/09/1970
5	CZAJKOWSKI		10/05/1975
6	FRANCO		01/07/1946

Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
7	HANQUART	25/07/1983

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
7	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 149		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domaniai EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 167.400,00 EUR

Complément : Parcelle cadastrée ZB 149 et les 16/1000èmes indivis de la parcelle ZB 145.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 114	Date de dépôt : 13/03/2013 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Patrick LENDAIS / VILLENEUVE-SUR-YONNE	Référence d'enlissement : 4504P03 2013P1038	Date de l'acte : 26/02/2013
------------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2013P1038 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
2	COCHEME	03/11/1919			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	ACCAULT	05/03/1953			
3	TAVERNIER	25/10/1953			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 62		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 55.000,00 EUR

Complément : Parcelle cadastrée ZB 62 et les 12/1000èmes indivis de la parcelle ZB 145.

N° d'ordre : 115	Date de dépôt : 11/06/2013 Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 27/10/2006 Sages : 4504P03 Vol 2006V N° 1798 Rédacteur : Maître D. GAUME / COURTENAY Domicile élu :	Référence de dépôt : 4504P03 2013D3622	Date de l'acte : 31/01/2013
------------------	--	--	-----------------------------

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIERS DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2013D3622 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	CHATRAS			26/12/1969	
2	MOREIRA GOMES			29/12/1962	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 145 ZB 149		

Complément : Radiation simplifiée totale de l'inscription prise le 27/10/2006 Vol. 2006 V n° 1798 et du bordereau rectificatif pris le 27/11/2006 Vol. 2006 V n° 1976.

N° d'ordre : 116	Date de dépôt : 07/11/2013 Nature de l'acte : MENTION EN MARGE DE SAISIE N° 15 Rédacteur : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / MONTARGIS Domicile élu : MONTARGIS, au cabinet de Me MERLE Jean-Pierre, avocat	Référence de dépôt : 4504P03 2013D6689 Date de l'acte : 02/05/2013 Mention initiale du 16/05/2012 Sages : 4504P03 Vol 2012S
------------------	--	---

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2013D6689 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
		SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		MORUSER		18/06/1983		
2		PEULEMEULLE		26/07/1982		
Immeubles						
Prop. Imm./Contre		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			FOUCHEROLLES	ZB 141		
				ZB 145		

Complément : Terrain cadastré ZB141 et les 13/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.
Jugement d'orientation ordonnant la vente forcée. Audience d'adjudication le 08/08/2013.

N° d'ordre : 117	Date de dépôt :	07/11/2013	Référence de dépôt :	4504P03 2013D6690	Date de l'acte :	05/09/2013
	Nature de l'acte :	MENTION EN MARGE DE SAISIE; report de l'audience d'adjudicat de la formalité initiale du 16/05/2012	Sages :	4504P03 Vol 2012S N°		
	Rédacteur :	TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / MONTARGIS				
	Domicile élu :	MONTARGIS, cabinet de Me MERLE avocat				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2013D6690 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
	SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	MORUSER		18/06/1983		
2	PEUL EMEULLE		26/07/1982		
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 141		
			ZB 145		

Complément : Jugement ordonnant le renvoi de la vente forcée. Audience d'adjudication le 07/11/2013.
Terrain cadastré ZB 141 et les 13/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 118	Date de dépôt : 07/02/2014	Référence de dépôt : 4504P03 2014P494	Date de l'acte : 07/11/2013
	Nature de l'acte : ADJUDICATION SUR SAISIE IMMOBILIERE		
	Rédacteur : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / MONTARGIS		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 119	Date de dépôt : 07/02/2014	Référence de dépôt : 4504P03 2014D794	Date de l'acte : 07/11/2013
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE DE SAISIE SUITE A PV D'ADJUDICATION de la formalité initiale du 16/05/2012	Siège : 4504P03 Vol 2012S	
	Rédacteur : Maître DUBOSC-SAUTROT / MONTARGIS		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 120	Date de dépôt : 13/02/2014	Référence d'enlissement : 4504P03 2014P585	Date de l'acte : 11/02/2014
	Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/02/2014	Sages : 4504P03 Vol 2014P	
	N° 494		
	Rédacteur : Maître DUBOSC-SAUTROT / MONTARGIS		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2014P585 : Jugement d'adjudication sur saisie du 07/11/2013.

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		MORUSER		18/06/1983		
2		PEULEMEULLE		26/07/1982		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
3		SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE CONCEPTION DE TERRAINS A BATIR		837 350 156		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
3		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		TP	FOUCHEROLLES	ZB 141		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 84.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB141 et les 13/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.
Jugement d'adjudication du Tribunal de Grande Instance de MONTARGIS du 07/11/2013.
Jugement rectificatif d'erreur matérielle du 30/01/2014.
Régularisation de l'identité de la disposante n°2: lire "Nathalie, Eliane PEULEMEULLE "

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 121	Date de dépôt : 13/02/2014 Nature de l'acte : MENTION EN MARGE DE SAISIE SUITE A PV D'ADJUDICATION de la formalité initiale du 16/05/2012 Référer : 4504P03 Vol 2012S N° 15 Rédacteur : Maître DUBOSC-SAUTROT / MONTARGIS Domicile élu :	Référence de dépôt : 4504P03 2014D946 Date de l'acte : 07/11/2013
------------------	---	--

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2014D946 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE I.L.E DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	MORUSER			18/06/1983	
2	PEULEMEULLE			26/07/1982	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 141		
			ZB 145		

Complément : Adjudication par jugement du 07/11/2013 et jugement rectificatif d'endeur matérielle du 30/01/2014, à la requête du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE.
Adjudicataire: "SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE CONCEPTION DE TERRAINS A BATIR" (SACTAB).

N° d'ordre : 122	Date de dépôt : 07/03/2014 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE Référer : TRSOSERIE DE LIMOURS / LIMOURS Domicile élu : LIMOURS, en la Trésorerie	Référence d'emplacement : 4504P03 2014V329 Date de l'acte : 06/03/2014
------------------	--	---

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2014V329 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
		TRESOR PUBLIC	
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		BECKER	26/06/1971
Immeubles			
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		FOUCHEROLLES	ZB 94
			ZB 145
Lot			
Montant Principal : 46.450,00 EUR			
Date extrême d'effet : 06/03/2024			
Complément : En vertu de divers rôles d'impôts directs, de l'article 8 de l'ordonnance n° 58.1372 du 29/12/1958, et de l'article 1929 ter du Code Général des Impôts, Sur les parts et portions du débiteur.			
N° d'ordre : 123	Date de dépôt : 01/04/2014	Référence d'enlissement : 4504P03 2014P1182	Date de l'acte : 21/03/2014
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2014P1182 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BECKER	26/06/1971
5	SOLOMONOVA	31/10/1975
Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	LECHEVIN	01/10/1956
3	SARDANO	09/03/1951
4	SARDANO	17/07/1988

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 94 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur baî à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 65.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 94 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

Bénéficiaires n° 2 à 4: acquéreurs respectivement à concurrence de 24%, 51% et 25 % indivis.

N° d'acte : 124	Date de dépôt : 01/04/2014	Référence d'embaînement : 4504P03 2014P1184	Date de l'acte : 21/03/2014
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître Gilles DUBOIS / CHATEAU-RENARD		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2014P1184 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2		SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE CONCEPTION DE TERRAINS A BATIR		837 350 156		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		RIONDET		01/03/1989		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		TP	FOUCHEROLLES	ZB 141		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit ..

Prix / évaluation : 120.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 141 et les 13/1.000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 125	Date de dépôt :	25/07/2014	Référence d'enlissement : 4504P03 2014P2610	Date de l'acte : 10/07/2014
	Nature de l'acte :	VENTE		
	Rédacteur :	Maître Romain LENDAIS / VILLENEUVE-SUR-YONNE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2014P2610 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	DEPRETZ	13/01/1949
4	GRAVE	01/01/1951

Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BENKHAYI	18/10/1980
3	EL HAJJI	18/07/1981

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROI.ES	ZB 145 ZB 147		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Dominer EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 35.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 147 et les 13/1 000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 126	Date de dépôt : 13/08/2014 Nature de l'acte : DONATION Rédacteur : Maître Gilles CHARDON / PARIS	Référence d'enlèvement : 4504P03 2014P2896	Date de l'acte : 28/07/2014
------------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2014P2896 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		ANGLES		12/06/1938	
2		RENARD		20/08/1938	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
3		RENARD		01/09/1965	
4		RENARD		24/04/1967	
5		RENARD		13/11/1974	
Immeubles					
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
tous		NI	FOUCHEROLES	ZB 130 ZB 145	Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Tous propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 108.500,00 EUR

Complément : Biens donnés : la nue-propriété de ZB 130 et les 12/1.000 èmes des parties indivises cadastrées ZB 145. Usufruit réservé et réversible.

Bénéficiaires : chacun pour 1/3 indivis.

RésERVE du droit de retour au profit des disposants, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

Clause d'exclusion de communauté

N° d'ordre : 127	Date de dépôt : 11/09/2014 Nature de l'acte : DONATION Rédacteur : Maître GAUME / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2014P3117	Date de l'acte : 28/06/2014
------------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2014P3117 :

RBLFVBS DSS FORMALITES PUBLIFBS DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	PATARIN		04/12/1939
2	UNUSIC		15/12/1941
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
3	UNUSIC		12/09/1974

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
3	NI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	NP	FOUCHEROLLES	ZB 103		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 94.500,00 EUR

Complément : Droits donnés : la nue-proprété.

Parcelle cadastrée ZB 103 et les 10/1000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.

Réserve du droit de retour au profit des disposants, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

Réserve d'usufruit au profit des disposants jusqu'au décès du dernier survivant.

Clause d'exclusion de communauté.

N° d'acte : 128	Date de dépôt : 01/10/2014	Référence d'enlissement : 4504P03 2014V1300	Date de l'acte : 22/09/2014
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS		
	Rédacteur : Maître Elodie BOUSSAINGAULT PEIGNE / MILLY-LA-FORET		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révéées en attente et non régularisées.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 129	Date de dépôt : 08/10/2014 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître Olivier PIQUET / LONGJUMEAU CEDEX	Référence d'enlissement : 4504P03 2014P3246	Date de l'acte : 18/09/2014
------------------	--	---	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 130	Date de dépôt : 16/10/2014 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître LENDAIS / VILLENEUVE SUR YONNE	Référence d'enlissement : 4504P03 2014P3340	Date de l'acte : 18/09/2014
------------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2014P3340 :

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
4		COCHEME		08/03/1921		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		BARATTE		04/03/1944		
2		BARATTE		17/03/1949		
3		BARATTE		27/07/1954		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous		PI	FOUCHEROLLES	ZB 61		
				ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond. UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 45.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Complément : Droits transmis : 1/2 indivise de ZB 61 et ses droits dans les 12/1.000èmes indivis de ZB 145.
Disposante décédée le 08/09/2011 laissant les bénéficiaires (n° d'ordre 1 à 3) héritiers chacun pour 1/3 indivis.

N° d'ordre : 131	Date de dépôt : 16/10/2014 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Romain LENDAIS / VILLENEUVE SUR YONNE	Référence d'enlissement : 4504P03 2014P341	Date de l'acte : 18/09/2014
------------------	--	--	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 132	Date de dépôt : 16/10/2014 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS/HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE Rédacteur : Maître Romain LENDAIS / VILLENEUVE SUR YONNE	Référence d'enlissement : 4504P03 2014V1329	Date de l'acte : 18/09/2014
------------------	---	---	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 133	Date de dépôt : 22/10/2014 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître J.B. BAUDY / EGREVILLE	Référence d'enlissement : 4504P03 2014P3389	Date de l'acte : 22/09/2014
------------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2014P3389 :

Disposant, Donateur			
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	MALLE		27/08/1933
3	TURGIS		21/06/1932
Bénéficiaire, Donataire			
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	GROULEAU		17/04/1980

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		TP	FOUCHEROLLES	ZB 127		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 203.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 127 et les 12/1000èmes indivis des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 134	Date de dépôt : 05/01/2015	Référence d'enlissement : 4504P03 2015P24	Date de l'acte : 30/10/2014
	Nature de l'acte : ACTB RECTIFICATIF+ ATTESTATION APRES DECES de la formalité initiale du 30/07/2002 Sages : 4504P03 Vol 2002P N° 3170		
	Rédacteur : Maître GAUME / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2015P24 : Acte rectificatif

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	RENARD	29/04/1955

Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BAUDRIER	19/10/1955
2	RENARD	29/04/1955

Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous		PI	FOUCHEROLLES	ZB 83		
				ZB 145		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : Acte rectificatif au contrat de mariage avec adoption de la communauté universelle publié le 30/07/2002 vol 2002P n° 3170 : c'est à tort et par erreur s'il a été omis les 9/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.
Immeuble cadastré ZB 83 et les 9/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

Disposition n° 2 de la formalité 4504P03 2015P24 : Attestation après décès

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	RENARD	29/04/1955

Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BAUDRIER	19/10/1955

Immeubles							
Bénéficiaires		Droits		Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		PI		FOUCHEROLLES	ZB 145		
		TP		FOUCHEROLLES	ZB 83		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 160.000,00 EUR

Complément : Disposant décédé le 10/10/2013.
Attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.
Immeuble cadastré ZB 83 et les 9/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 135	Date de dépôt : 09/01/2015 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE Rédacteur : Maître CAILLEZ SEVERINE / MARGINY LE CHATEL Domicile élu : MARGINY LE CHATEL en l'étude	Référence d'enlissement : 4504P03 2015V31	Date de l'acte : 28/11/2014
------------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2015V31 :

Créanciers					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
		CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE			
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		ZANETTA		07/09/1959	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
			FOUCHEROLLES	ZB 56	
				ZB 145	

Montant Principal : 50.000,00 EUR - Accessoires : 10.000,00 EUR Taux d'intérêt : 2,60 %
Date extrême d'exigibilité : 10/11/2027 Date extrême d'effet : 10/11/2028

Complément : Parcelle cadastrée ZB 56 et les 13/1000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145

N° d'ordre : 136	Date de dépôt : 23/01/2015 Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 08/10/2014 Sages : 4504P03 Vol 2014P N° 3246 Rédacteur : Maître Olivier PIQUET / LONGJUMEAU	Référence de dépôt : 4504P03 2015D485	Date de l'acte : 18/09/2014
------------------	--	---------------------------------------	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2015D485 : Attestation du 18/09/2014

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BARATTE	04/03/1944
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	BARATTE	24/06/1961
3	BARATTE	25/07/1966
4	BARATTE	25/01/1989
5	ROUSSEAU	27/12/1942

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
244	NI	FOUCHEROLLES	ZB 61		
5	US	FOUCHEROLLES	ZB 61		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emptyrôte NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 30.000,00 EUR

Complément : Droits transmis : 1/3 indivis de ZB 61 et les 12/1000èmes des parties communes de ZB 145.
Disposant décédé le 14/08/2012 laissant son conjoint survivant Reine ROUSSEAU (n° d'ordre 5) donataire de la totalité en usufruit et ses 3 héritiers (n° d'ordre 2 à 4) chacun pour 1/3.

N° d'ordre : 137	Date de dépôt : 23/01/2015	Référence d'enlèvement : 4504P03 2015P315	Date de l'acte : 12/12/2014
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître BAUDY / EGREVILLE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2015P315 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		GILLOT	23/03/1965
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		CRISTEL	01/04/1957
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
1	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 97
		Volume	Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 30.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré : ZB 97 et les 10/1000èmes des parties indivises cadastrées : ZB 145

N° d'ordre : 138	Date de dépôt :	23/01/2015	Référence d'enlissement :	4504P03 2015V104	Date de l'acte :	12/12/2014
	Nature de l'acte :	PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS				
	Rédacteur :	Maître BAUDY / EGREVILLE				
	Domicile élu :	EGREVILLE en l'étude				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2015V104 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers					
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
		CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE			
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
1		CRISTEL	01/04/1957		
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 97		
			ZB 145		

Montant Principal : 30.000,00 EUR Accessoires : 6.000,00 EUR Taux d'intérêt : 1,90 %
Date extrême d'exigibilité : 05/12/2027 Date extrême d'effet : 05/12/2028

Complément : Immeuble cadastré : ZB 97 et les 10/1000èmes des parties indivises cadastrées : ZB 145

N° d'ordre : 139	Date de dépôt : 27/01/2015	Référence de dépôt : 4504P03 2015D539	Date de l'acte : 22/09/2014
Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 01/10/2014 Sages : 4504P03 Vol 2014V N° 1300			
Rédacteur : Maître BOUSSAINGAULT / MILLY LA FORET			
Domicile élu : MILLY-LA-FORET en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2015D539 : Privilège de Prêteur de Deniers

Créanciers			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
		CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		GROLLEAU	17/04/1980

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		FOUCHEROLLES	ZB 127	
			ZB 145	

Montant Principal : 203.000,00 EUR Accessoires : 30.450,00 EUR Taux d'intérêt : 3,25 %
Date extrême d'exigibilité : 31/01/2040 Date extrême d'effet : 31/01/2041

Complément : Immeuble cadastré ZB 127 et les 12/1000èmes indivis des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 140	Date de dépôt :	10/02/2015	Référence de dépôt :	4504P03 2015D872	Date de l'acte : 18/09/2014
	Nature de l'acte :	REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 16/10/2014 Sages : 4504P03 Vol 2014P N° 3341			
	Rédacteur :	Maître Romain LENDAIS / VILLENEUVE SUR YONNE			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2015D872 : Vente

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
2	BARATTE	17/03/1949	
3	BARATTE	27/07/1954	
4	BARATTE	24/06/1961	
5	BARATTE	25/07/1966	
6	BARATTE	25/01/1989	
8	ROUSSEUX	27/12/1942	
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	ALGAIN	13/06/1970	
7	POUCHTAJEVICH	04/01/1968	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 61		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domantier EM : Emptyéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bati à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 98.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 61 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 141	Date de dépôt :	10/02/2015	Référence de dépôt :	4504P03 2015D873	Date de l'acte :	18/09/2014
	Nature de l'acte :	REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 16/10/2014 Sages : 4504P03 Vol 2014V N° 1329				
	Rédacteur :	Maître Romain LENDAIS / VILLENEUVE SUR YONNE				
	Domicile élu :	VILLENEUVE SUR YONNE en l'étude				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2015D873 : Privilège de prêteur de deniers

Cédants					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	ALGAIN		13/06/1970		
2	POUCHTAJEVICH		04/01/1968		
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 61		
			ZB 145		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Montant Principal : 98.000,00 EUR Accessoirs : 19.600,00 EUR Taux d'intérêt : 2,69 %
Date extrême d'exigibilité : 05/09/2037 Date extrême d'effet : 05/09/2038

Disposition n° 2 de la formalité 4504P03 2015D873 : Hypothèque conventionnelle

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	ALGAIN	13/06/1970			
2	POUCHTAJEVICH	04/01/1968			
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 61		
			ZB 145		

Montant Principal : 11.613,00 EUR Accessoirs : 2.322,60 EUR Taux d'intérêt : 2,69 %
Date extrême d'exigibilité : 05/09/2037 Date extrême d'effet : 05/09/2038

N° d'ordre : 142	Date de dépôt : 24/12/2015 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE Rédacteur : Maître Sacha NEUMAN / LENS Domicile élu : LENS en l'étude	Référence d'enlissement : 4504P03 2015V1725 Date de l'acte : 27/10/2015
------------------	---	--

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2015V1725 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Crédenciers		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	GE MONEY BANK	784 393 340

Propriétaire Immeuble / Contre		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	CHAUVEY	28/03/1964

Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 106		
			ZB 145		

Montant Principal : 100.240,26 EUR Accessoires : 20.048,05 EUR Taux d'intérêt : 3,75 %
Date extrême d'exigibilité : 01/11/2030 Date extrême d'effet : 01/11/2031

Complément : Parcelle cadastrée ZB 106 et les 12/1 000èmes des parties indivisées cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 143	Date de dépôt : 08/02/2016 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître Nathalie VASSORT FLEURY / VERSAILLES	Référence d'enlèvement : 4504P03 2016P477	Date de l'acte : 28/01/2016
------------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016P477 :

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	GOZMAN	16/10/1935
Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	MARX	05/12/1935

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
2	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145	
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 124	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 75.000,00 EUR

Complément : Disposante décédée le 04/08/2015.
Attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.
Terrain cadastré ZB 124 et les 12/1000èmes des parties indivises ZB 145.

N° d'ordre : 144	Date de dépôt : 15/02/2016 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Elisabeth MUROT / MONTARGIS	Référence d'enlissement : 4504P03 2016P573	Date de l'acte : 05/02/2016
------------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016P573 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BRECHE	14/02/1980
4	ZHANGHOUSER	14/11/1970
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	LEJOLIVET	03/04/1967
3	LEJOLIVET	06/05/1973

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Lot
Ious	PI	FOUCHEROLLES	ZB 64	
			ZB 145	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TK : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 243.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 64 et les 9/1 000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

Bénéficiaires : acquéreurs chacun pour 1/2.

N° d'ordre : 145	Date de dépôt : 21/03/2016	Référence d'enlèvement : 4504P03 2016V383	Date de l'acte : 17/03/2016
	Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 23/02/2016 Sages : 4504P03 Vol 2016V N° 258	Rédacteur : Maître Elisabeth DELCROS / PARIS	
Domicile élu : PARIS , cabinet de Maître Elisabeth DELCROS, avocat, en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016V383 : Hypothèque judiciaire du 24/02/2015

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES FORESTIERES DU LAC				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	FONTAINE			09/11/1984	
2	PALAZOTTO			28/10/1971	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		FOUCHEROLLES	ZB 133		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bâti à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Montant Principal : 12.957,22 EUR
Date extrême d'effet : 22/02/2026

Complément : Inscription d'hypothèque judiciaire en vertu de l'article 2412 du Code civil et d'un jugement de la Cour d'Appel de Paris en date du 24/02/2015.
Sur un bien cadastré ZB 133 et les 12/1 000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.
Régularisation concernant les prénoms des débiteurs, la désignation des parties communes et l'indication de l'effet relatif.

N° d'ordre : 146	Date de dépôt : 23/06/2016	Référence d'enlissement : 4504P03 2016P2107	Date de l'acte : 28/05/2016
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : Maître GAUME David / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016P2107 :

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
3		MONCHAUX		15/08/1951		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		ARAUJO		15/12/1969		
2		ARAUJO		15/12/1971		
4		SLAMA		16/02/1948		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1et2		NI	FOUCHEROLLES	ZB 54		
		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
4		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		US	FOUCHEROLLES	ZB 54		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 60.000,00 EUR

Complément : Droits transmis : 1/2 de communauté.

Disposant décédé le 02/11/2014 laissant son conjoint survivant (n° d'ordre 4) donataire d'1/4 en pleine propriété et des 3/4 en usufruit et ses 2 héritiers (n° d'ordre 1 et 2) chacun pour 1/2 indivise.

Parcelle cadastrée ZB 54 et les 10/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 147	Date de dépôt : 04/07/2016 Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 28/07/2009 Sages : 4504P03 Vol 2009V N° 927	Référence de dépôt : 4504P03 2016D3622 Date de l'acte : 30/05/2016
	Rédacteur : Maître Luc BUCHETON / MONTARGIS Domicile élu :	

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016D3622 :

Créanciers					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	BRECHT			14/02/1980	
2	ZHANGHOUSER			14/11/1970	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		FOUCHEROLLES	ZB 64		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 148	Date de dépôt : 04/07/2016	Référence de dépôt : 4504P03 2016D3623	Date de l'acte : 30/05/2016
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 28/07/2009 Sages : 4504P03 Vol 2009V N° 928		
	Rédacteur : Maître Luc BUCHETON / MONTARGIS		
	Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016D3623 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
	CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	BRECHE	14/02/1980			
2	ZHANGHOUSER	14/11/1970			
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		FOUCHEROLLES	ZB 64		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NT : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Tous propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

N° d'ordre : 149	Date de dépôt : 04/07/2016	Référence de dépôt : 4504P03 2016D3624	Date de l'acte : 30/05/2016
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 28/07/2009 Sages : 4504P03 Vol 2009V N° 929		
	Rédacteur : Maître Luc BUCHETON / MONTARGIS		
	Domicile élu :		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016P3624 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE	
Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BRECHE	14/02/1980
2	ZHANGHOUSER	14/11/1970

Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	Pl	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		FOUCHEROLLES	ZB 64		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016P3300 :

N° d'ordre : 150	Date de dépôt : 15/09/2016 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître GALME David / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2016P3300	Date de l'acte : 03/09/2016
------------------	--	---	-----------------------------

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur				
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1		BITTER	30/01/1952	
4		PASTIER	16/05/1953	
Bénéficiaire, Donataire				
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
2		CASTRO PEREIRA	07/01/1982	
3		LOPES GONCALVES	06/12/1975	
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 46	
			ZB 145	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 163.164,00 EUR

Complément : Bénéficiaires : acquéreurs chacun pour 1/2 indivise.
Terrain cadastré ZB 46 et les 12/1.000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 151	Date de dépôt : 05/10/2016 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître DUBOIS Gilles / CHATEAURENARD	Référence d'enlissement : 4504P03 2016P3347	Date de l'acte : 14/09/2016
------------------	--	---	-----------------------------

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 152	Date de dépôt : 10/10/2016 Nature de l'acte : PARTAGE DE COMMUNAUTE SCS ET REALISATION Rédacteur : Maître GAUME / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2016P3635	Date de l'acte : 23/09/2016
------------------	---	---	-----------------------------

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016P3635 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	PROUST	17/04/1962
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	POYAU	07/02/1966

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 88 à ZB 89		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donateur EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 145.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 88 et les 12/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.
Immeuble cadastré ZB 89 et les 12/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.
Acté du 23/04/2015 contenant partage de communauté sous condition suspensive du prononcé du divorce.
Acté du 23/09/2016 contenant dépôt du jugement de divorce rendu le 09/03/2016 par le Tribunal de Grande Instance de MONTARGIS .

N° d'acte : 153	Date de dépôt : 20/10/2016	Référence d'enlèvement : 4504P03 2016P3791	Date de l'acte : 17/10/2016
	Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 05/10/2016 Sages : 4504P03 Vol 2016P N° 3547	Rédacteur : Maître DUBOIS GILLES / CHATEAU-RENNARD	

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016P3791 : Vente du 14/09/2016

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1		LORANG	15/07/1956			
2		LORANG	20/05/1959			
3		LORANG	11/10/1960			
4		SAVIDAN	08/01/1927			
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
5		TARDIEU	03/03/1984			
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
5		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		TP	FOUCHEROLLES	ZB 125		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 80.000,00 EUR

Complément : Régularisation des parties communes.
Parcelle cadastrée ZB 125 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 154	Date de dépôt :	20/10/2016	Référence d'enlissement :	4504P03 2016P3795	Date de l'acte : 16/09/2016
	Nature de l'acte :	ATTESTATION APRES DECES			
	Rédacteur :	Maitre Corinne LEVERT-ROUAS / MORMANT			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016P3795 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	HERVY	01/1/1931

Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	HERVY	25/08/1953
3	HERVY	16/09/1956

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 63 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PB : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 42.500,00 EUR

Complément : Droits transmis : 1/2

Disposant décédé le 13/04/2016 laissant les bénéficiaires (n° 2 et 3), chacun pour moitié.
Terrain cadastré ZB 63 , et les 9/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 135	Date de dépôt : 26/10/2016 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître LEVERT ROUAS / MORMANT	Référence d'enlèvement : 4504P03 2016P3864	Date de l'acte : 16/09/2016
------------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016P3864 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	HERVY		25/08/1953
3	HERVY		16/09/1956
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	ARNOLD		17/12/1952
4	WOHMANN		25/07/1956
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 63
			ZB 145
			Volume
			Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenoyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 85.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 63 , et les 9/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 156	Date de dépôt : 26/12/2016	Référence d'enlissement : 4504P03 2016P4668	Date de l'acte : 09/12/2016
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître Luc BUCHETON / MONTARGIS		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2016P4668 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	SCI 23 GRANDE RUE	399 212 984

Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	PROUST	17/04/1962

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 75		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 33.800,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 75 et les 12/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 157	Date de dépôt : 06/03/2017 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Anne-Marie RENAUDIN / EGREVILLE	Référence d'enlèvement : 4504P03 2017P857	Date de l'acte : 10/02/2017
------------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2017P857 :

Disposant, Donateur			
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	MARX	05/12/1935	
Bénéficiaire, Donataire			
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
2	TESSIER	04/10/1976	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
2	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145	
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 124	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 80.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 124 et les 12/1000èmes des parties indivises ZB 145.

N° d'ordre : 158

Date de dépôt : 06/03/2017

Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE

Rédacteur : Maître Anne-Marie RENAUDIN / EGREVILLE

Domicile élu : EGREVILLE en l'étude

Référence d'enlissement : 4504P03 2017V351

Date de l'acte : 10/02/2017

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2017V351 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE	398 824 714

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	TESSIER	04/10/1976

Immeubles			
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Volume
		FOUCHEROLLES	
		ZB 124	
		ZB 145	

Montant Principal : 10.628,00 EUR Accessoires : 2.125,60 EUR Taux d'intérêt : 1,47 %
Date extrême d'exigibilité : 06/02/2040 Date extrême d'effet : 06/02/2041

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Complément : Terrain cadastré ZB 124 et les 12/1000èmes des parties indivises ZB 145.

N° d'ordre : 159	Date de dépôt : 06/03/2017 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS Rédacteur : Maître Anne-Marie RENAUDIN / EGREVILLE Domicile élu : EGREVILLE en l'étude	Référence d'enlissement : 4504P03 2017V352	Date de l'acte : 10/02/2017
------------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2017V352 :

Cédants					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE			398 824 714	
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	TESSIER			04/10/1976	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 124 ZB 145		

Montant Principal : 80.000,00 EUR Accessoires : 16.000,00 EUR Taux d'intérêt : 1,47 %
Date extrême d'exigibilité : 06/02/2040 Date extrême d'effet : 06/02/2041

Complément : Terrain cadastré ZB 124 et les 12/1000èmes des parties indivises ZB 145.

N° d'ordre : 160	Date de dépôt : 12/06/2017 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître GAUME David / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2017P2168	Date de l'acte : 24/05/2017
------------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2017P2168 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1		BITTER		30/01/1952
4		PASTIER		16/05/1953
Bénéficiaire, Donataire				
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2		HAMDAOUI		07/11/1981
3		ORELUS		27/07/1977
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 45	
			ZB 145	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 23.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 45 et les 12/1.000èmes des parties communes cad ZB 145.

N° d'ordre : 161	Date de dépôt : 07/07/2017	Référence d'enlissement : 4504P03 2017P2616	Date de l'acte : 26/06/2017
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître DUBOIS Gilles / CHATEAURENARD		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2017P2616 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	LAFORGE BERENGUER		13/05/1961		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	DA COSTA		11/08/1975		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 74		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 130.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 74 et les 10 millèmes des parties indivises cadastrées ZB 145.
Renonciation aux charges et réserves contenues dans la formalité publiée le 17/12/1996 VOL 1996 P 5887 par René BERENGUER né le 09/03/1929 et Jeannine GAULTIER née le 05/06/1934.

N° d'ordre : 162	Date de dépôt : 08/09/2017 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître GALME David / COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2017P3413	Date de l'acte : 11/08/2017
------------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2017P3413 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		POYAU	07/02/1966
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		LINARES	11/12/1973
Immeubles			
Bénéficiaires		Droits	Commune
1		PI	FOUCHEROLLES
		TP	FOUCHEROLLES
			Désignation cadastrale
			ZB 145
			ZB 89
			Volume
			Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 60.000,00 EUR

Complément : Droits vendus : 1/2 indivise.

Immeuble cadastré ZB 89 et les 12/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 163	Date de dépôt : 29/09/2017	Référence d'enlissement : 4504P03 2017S34	Date de l'acte : 18/08/2017
	Nature de l'acte : COMMANDEMENT VALANT SAISIE		
	Rédacteur : Jean-Michel DEPOND, huissier de justice / MONTARGIS		
	Domicile élu : A Montargis, cabinet de Maître Cécile BOURGON, avocate		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2017S34 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Cédants			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
		CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE	398 824 714
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		AKMOUN	08/12/1974
2		BOSTAN	01/05/1970
Immeubles			
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145
		FOUCHEROLLES	ZB 49

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Complément : Terrain cadastré ZB 49 et les 12/1000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 164	Date de dépôt : 28/11/2017 Nature de l'acte : ASSIGNATION A COMPARAISON A LAUDIENCE D'ORIENTATION de la formalité initiale du 29/09/2017 Sages : 4504P03 Vol 2017S N° 34 Rédacteur : Le Juge de l'Exécution du TGI de Montargis / MONTARGIS Domicile élu :	Référence de dépôt : 4504P03 2017D7608 Date de l'acte : 24/11/2017
------------------	---	---

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2017D7608 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
		CAISSE REGIONAL DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE	
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		AKMOUM	08/12/1974
2		BOSTAN	01/05/1970
Immeubles			
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		FOUCHEROLLES	ZB 49 ZB 145
			Volume
			Lot

Complément : Assignment des débiteurs d'avoir à comparaître devant le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de MONTARGIS à l'audience d'orientation du 15/02/2018.
Terrain cadastré ZB 49 et les 12/1000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 165	Date de dépôt : 29/12/2017	Référence d'enlissement : 4504P03 2017P5061	Date de l'acte : 20/12/2017
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître Anne-Marie RENAUDIN / EGREVILLE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2017P5061 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	ACCAULT	05/03/1953
3	TAVERNIER	25/10/1953
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	HERISSON	27/01/1957

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 62		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domancier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 75.000,00 EUR

Complément : Parcelle cadastrée ZB 62 et les 12/1000èmes indivis des espaces verts cadastrés ZB 145.

N° d'ordre : 166	Date de dépôt : 14/03/2018 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Ludovic BONELLE / FONTAINEBLEAU	Référence d'enlèvement : 4504P03 2018P1043	Date de l'acte : 20/02/2018
------------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018P1043 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	LAROIA		20/09/1951		
3	LAROIA		12/09/1982		
4	NOZAWA		08/05/1952		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	FAUCHER		27/02/1977		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 98		
DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit					
Prix / évaluation : 45.000,00 EUR					
Complément : Immeuble cadastré ZB 98 et les 9/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.					
Intervention des époux LAROIA/NOZAWA nés respectivement le 20/09/1951 et le 08/05/1952 pour renoncer à diverses charges stipulées dans l'acte de donation publié le 12/06/2009 volume 2009P 2018.					
Avec la participation de Me Sylvie GOUGUENHEIMn notaire à Paris.					
N° d'ordre : 167	Date de dépôt : 22/03/2018	Référence d'enlissement : 4504P03 2018P1201		Date de l'acte : 15/03/2018	
	Nature de l'acte : VENTE				
	Rédacteur : Maître Anne-Marie RENAUDIN / EGREVILLE				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018P1201 ;

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	ACCAULT	12/01/1980
3	LEVE	01/06/1977

Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	DJELLAB	22/12/1955
4	SNAOUI	31/01/1960

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 53		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 178.000,00 EUR

Complément : Terrain cadastré ZB 53 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 168	Date de dépôt : 25/04/2018 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître Frédéric MAURER / ROUEN	Référence d'enlissement : 4504P03 2018P1668	Date de l'acte : 12/04/2018
------------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018P1668 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
1		FERNOUX	13/01/1951		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
2		FERNOUX	20/04/1952		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 72		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 37.500,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 72 et les 12/1 000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.
Droits transmis : 1/2 indivise.
Disposante décédée le 15/12/2017 laissant le bénéficiaire (n° d'ordre 2) unique héritier.

N° d'ordre : 169	Date de dépôt :	23/05/2018	Référence d'enlèvement :	4504P03 2018V795	Date de l'acte :	22/05/2018
	Nature de l'acte :	HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE				
	Rédacteur :	Le Comptable public de la Trésorerie Principale / CLAMART				
	Domicile élu :	CLAMART, dans les bureaux de la Trésorerie Principale de Clamart				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018V795 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
		TRESOR PUBLIC			
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		GEVRL		28/12/1960	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 67 ZB 145		
Montant Principal : 2.951,65 EUR Date extrême d'effet : 23/05/2021					
Complément : Sur les parts et portions du débiteur. Immeuble cadastré ZB 67 et les 10/1000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145. Inscription d'hypothèque judiciaire provisoire prise en vertu de divers titres émis par la Ville de Clamart, valablement notifiés et rendus exécutoires par le Maire de la ville de Clamart.					
N° d'ordre : 170	Date de dépôt : 27/06/2018		Référence de dépôt : 4504P03 2018D4091		Date de l'acte : 18/06/2018
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 02/07/2004		Sages : 4504P03 Vol 2004V N° 928		
	Rédacteur : Maître Anne-Marie RENAUDIN / EGREVILLE Domicile élu :				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018D4091 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
		CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE			
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		ACCAULT		12/01/1980	
2		LEVE		01/06/1977	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume Lot
			FOUCHEROLLES	ZB 53	
				ZB 145	
N° d'ordre : 171		Date de dépôt : 29/06/2018		Référence d'enlissement : 4504P03 2018V1050	
		Nature de l'acte : 795		Date de l'acte : 29/06/2018	
		Rédacteur : TRESORERIE PRINCIPALE / CLAMART		Sages : 4504P03 Vol 2018V N°	
		Domicile élu : CLAMART, dans les bureaux de la Trésorerie Principale			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018V1050 :

Créanciers	
Numéro	
Désignation des personnes	
TRESOR PUBLIC	
Date de naissance ou N° d'identité	
Propriétaire Immeuble / Contre	
Numéro	
Désignation des personnes	
GEVRII.	
Date de naissance ou N° d'identité	
28/12/1960	

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	P1	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		FOUCHEROLLES	ZB 67		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Montant Principal : 2.951,65 EUR
Date extrême d'effet : 29/06/2028

Complément : Sur les parts et portions du débiteur.
Immeuble cadastré ZB 67 et les 10/1000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.
Hypothèque judiciaire définitive se substituant à l'hypothèque judiciaire provisoire publiée le 23/05/2018 VOL 2018 V 795.
En vertu de divers titres de perception émis par la Ville de Clamart, valablement notifiés et rendus exécutoires par le Maire de la ville de Clamart.

N° d'ordre : 172	Date de dépôt : 24/07/2018 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître Patricia MORINEAU / ALFORTVILLE	Référence d'enlèvement : 4504P03 2018P2915	Date de l'acte : 27/06/2018
------------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018P2915 :

Disposant, Donateur			
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
2	MALICET	13/05/1958	
Bénéficiaire, Donataire			
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	GABRIEL	12/09/1984	

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		TP	FOUCHEROLLES	ZB 140		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DQ : Domanier EM : Emphytéote NI : Nus-propriété en indivision NP : Nus-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 65.000,00 EUR

Complément : Droits transmis : la totalité.
Parcelle cadastrée ZB 140 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.
Disposante décédée le 11/12/2017 laissant le bénéficiaire (n° d'ordre 1) légalitaire.

N° d'ordre : 173	Date de dépôt : 06/08/2018 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître GAUME Ludvine / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2018P3163	Date de l'acte : 28/07/2018
------------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018P3163 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	FONTAINE	09/11/1984
3	PALAZOTTO	28/10/1971

Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	MARTIN	24/01/1972

Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		TP	FOUCHEROLLES	ZB 133		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 55.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 133 et les 12/1.000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 174	Date de dépôt : 12/09/2018 Nature de l'acte : JUGEMENT D'ORIENTATION AUTORISANT LA VENTE AMIABLE de la formalité initiale du 29/09/2017 Sages : 4504P03 Vol 2017S N° 34 Rédacteur : Le Juge de l'Exécution du TGI / MONTARGIS Domicile élu :	Référence de dépôt : 4504P03 2018D5608 Date de l'acte : 06/09/2018
------------------	--	---

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018D5608 :

Créanciers				
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE			
Propriétaire Immeuble / Contre				
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité
1	AKMOUM			08/12/1974
2	BOSTAN			01/05/1970
Immeubles				
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		FOUCHEROLLES	ZB 49	
			ZB 145	

Complément : Jugement d'orientation autorisant la vente amiable. Rappel de l'affaire le 20/12/2018.
Terrain cadastré ZB 49 et les 12/1000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 175	Date de dépôt : 13/09/2018	Référence d'enlissement : 4504P03 2018P3521	Date de l'acte : 10/09/2018
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : Maître Arnaud MILLET / BOURG LA REINE		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018P3521 : Attestation immobilière après décès

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		LAJOURNADE		16/05/1937	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
2		LAJOURNADE		19/01/1965	
3		LAJOURNADE		12/08/1966	
4		MARTIN		07/11/1944	
Immeubles					
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
2à4		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145	
2et3		NI	FOUCHEROLLES	ZB 132	
4		US	FOUCHEROLLES	ZB 132	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 35.000,00 EUR

Complément : Droits transmis : 1/2 de communauté.
Disposant décédé le 22/02/2018 laissant son conjoint survivant Danièle MARTIN veuve LAJOURNADE (n° d'ordre 4) donataire d'1/4 en pleine propriété et des 3/4 en usufruit et ses 2 héritiers (n° d'ordre 2 et 3) chacun pour 1/2 indivis.
Immeuble cadastré ZB 132 et les 12/1.000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 176	Date de dépôt : 20/09/2018 Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE DTNSCRIPTION de la formalité initiale du 23/01/2007 Sages : 4504P03 Vol 2007V N° 136	Référence de dépôt : 4504P03 2018D5803	Date de l'acte : 17/09/2018
	Rédacteur : Maître Luc BUCHETON / MONTARGIS Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018D5803 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
	CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	SCI 23 GRANDE RUE	399 212 984			
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 75 ZB 145		
N° d'ordre : 177					
Date de dépôt : 30/10/2018		Référence d'enlissement : 4504P03 2018P4240		Date de l'acte : 15/10/2018	
Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES					
Rédacteur : Maître Anne-Marie RENAUDIN / EGREVILLE					

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2018P4240 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1		LEFEBVRE	26/09/1947			
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
2		LEFEBVRE	08/01/1971			
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volumé	Lot
2		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		TP	FOUCHEROLLES	ZB 55		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 55 000,00 EUR

Complément : Droits transmis : 1/2 indivise de la parcelle ZB 55 et les 10/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.
Disposant décédé le 27/01/2018 laissant le bénéficiaire (n° d'ordre 2) seul héritier.

N° d'ordre : 178	Date de dépôt :	11/01/2019	Référence de dépôt :	4504P03 2019D239	Date de l'acte :	27/12/2018
	Nature de l'acte :	JUGEMENT D'ORIENTATION ORDONNANT LA VENTE FORCEE de la formalité initiale du 29/09/2017 Sages : 4504P03 Vol 2017S				
		N° 34				
	Rédacteur :	TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / MONTARGIS				
Domicile élu :						

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2019D239 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	AKMOUM			08/12/1974	
2	BOSTAN			01/05/1970	
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 49 ZB 145		

Complément : Jugement d'orientation rendu le 27/12/2018 par le Tribunal de Grande Instance de Montargis ordonnant la vente forcée. Audience d'adjudication le 21/03/2019.
Terrain cadastré ZB 49 et les 12/1000 èmes des parties continues cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 179	Date de dépôt : 17/07/2019 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître GALME Ludivine / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2019P2969	Date de l'acte : 12/07/2019
------------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2019P2969 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	FERNOUX	20/04/1952
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	FLISSI	26/09/1976

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
2	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145	
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 72	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 65.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 72 et les 12/1 000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 180	Date de dépôt : 01/10/2019	Référence d'enlissement : 4504P03 2019P4045	Date de l'acte : 21/03/2019
	Nature de l'acte : VENTE SUR ADJUDICATION		
	Rédacteur : TRIBUNAL DE GRAND INSTANCE / MONTARGIS		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2019P4045 :

Disposant, Donateur			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		AKMOUM	08/12/1974
2		BOSTAN	01/05/1970
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3		JEMM	824 112 932

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
3	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145	
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 49	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

US : Usufruit

Prix / évaluation : 60.500,00 EUR

Complément : Jugement d'adjudication rendu par le Tribunal de Grande Instance de Montargis le 21/03/2019.
Terrain cadastre ZB 49 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 181	Date de dépôt : 01/10/2019 Nature de l'acte : MENTION EN MARGE DE SAISIE SUITE A PV D'ADJUDICATION de la formalité initiale du 29/09/2017 Sages : 4504P03 Vol 2017S N° 34 Rédacteur : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / MONTARGIS Domicile élu :	Référence de dépôt : 4504P03 2019D6178 Date de l'acte : 21/03/2019
------------------	---	---

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2019D6178 :

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	AKMOLM	08/12/1974
2	BOSTAN	01/05/1970

Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		FOUCHEROLLES	ZB 49		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Complément : Adjudication par jugement du 21/03/2019 à la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE.
Adjudicataire: JEMM immatriculée au SIREN : 824 112 932.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 182	Date de dépôt : 11/02/2020 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES IVECHS Rédacteur : Maître GAUME Ludvine / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2020P576	Date de l'acte : 08/02/2020
------------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2020P576 :

Disposant, Donateur	
Numéro	Désignation des personnes
1	CHARR
Date de naissance ou N° d'identité	
08/05/1904	
Bénéficiaire, Donataire	
Numéro	Désignation des personnes
2	STEUNOU
Date de naissance ou N° d'identité	
10/07/1938	

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
2	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145	
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 150	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 39 000,00 EUR

Complément : Disposant décédé le 04/08/1994, attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant (n° d'ordre 2), Françoise STEUNOU, veuve CHARR.
Immeuble cadastré ZB 150 et les 17/1 000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 183	Date de dépôt : 14/02/2020 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître GAUME Ludvine / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P03 2020P614	Date de l'acte : 08/02/2020
------------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2020P614 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2		STEUNOU		10/07/1938		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		BENTAHAR		17/05/1962		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		P1	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		TP	FOUCHEROLLES	ZB 150		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéole NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PB : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 39.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 150 et les 17/1 000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 184	Date de dépôt : 29/07/2020 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître GAUME Ludvine / COURTENAY	Référence d'enlèvement : 4504P03 2020P2660	Date de l'acte : 24/07/2020
------------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P03 2020P2660 :

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Numéro		Désignation des personnes	
1		HANQUART	
		Date de naissance ou N° d'identité	
		25/07/1983	
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro		Désignation des personnes	
2.		MAHOT	
3		REVEILLE	
		Date de naissance ou N° d'identité	
		12/06/1991	
		09/05/1986	
Immeubles			
Bénéficiaires		Droits	
tous		PI	
		Commune	
		FOUCHEROLLES	
		Désignation cadastrale	
		ZB 145	
		ZB 149	
		Volume	
		Lot	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufuit en indivision US : Usufuit

Prix / évaluation : 137.000,00 EUR

Complément : Acquéreurs chacun pour moitié indivise.
Parcelle cadastrée ZB 149 et les 16/1.000èmes indivis de la parcelle ZB 145.

N° d'ordre : 185	Date de dépôt : 15/12/2020	Référence d'enlissement : 4504P01 2020P10855	Date de l'acte : 21/11/2020
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître Stéphane THOMAS / TOUCY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2020P10855 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	LAJOURNADE		19/01/1965		
3	LAJOURNADE		12/08/1966		
4	MARTIN		07/11/1944		
Bénéficiaire, Destataire					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	CHOLEAU		09/05/1970		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 132		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 74.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 132 et les 12/1.000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 186	Date de dépôt : 11/05/2021	Référence d'enlissement : 4504P01 2021P10207	Date de l'acte : 30/04/2021
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : Maître Rodolphe MERLIN / CRUSELLES		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2021P10207 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		BOURDAIRE		10/02/1931	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
2		BOURDAIRE		12/02/1959	
3		BOURDAIRE		20/07/1963	
4		BOURDAIRE		31/01/1981	
5		BOURDAIRE		10/12/1986	
6		FOUQUET		11/03/1933	
Immeubles					
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
2à5		NI	FOUCHEROLLES	ZB 123	ZB 145
6		US	FOUCHEROLLES	ZB 123	ZB 145

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 62.500,00 EUR

Complément : 12/1000 èmes de ZB 145.

Droits transmis : 1/2 de communauté. Disposant décédé le 12/10/2020 laissant son conjoint survivant (n° 6) donataire d'1/4 en pleine propriété et des 3/4 en usufruit ,les bénéficiaires n°2 et 3 héritiers chacun pour 1/3 et les bénéficiaires n°4 et 5 chacun pour 1/6.

N° d'ordre : 187	Date de dépôt : 02/08/2021	Référence d'enlissement : 4504P01 2021P17252	Date de l'acte : 22/07/2021
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : Maître Gilles DUBOIS / CHATEAURENARD		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

FORMATITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 168	Date de dépôt : 15/09/2021 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître GALIME Ludvine / COURTENAY	Référence d'enlassement : 4504P01 2021P20442	Date de l'acte : 10/09/2021
------------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2021P20442 :

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	DUSSART		30/09/1946		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	KPOCHAN		30/06/1981		
3	SOSOUCPE		15/04/1984		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 76 ZB 145		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 19.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastre ZB 76 et les 10/1.000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 189	Date de dépôt : 17/11/2021 Référence d'enlissement : 4504P01 2021V10021 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE Rédacteur : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTARGIS / MONTARGIS Domicile élu : ME DUBOSC AVOCAT 10 RUE DES LAURIERS 45200 MONTARGIS	Date de l'acte : 02/11/2021
------------------	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2021V10021 :

Créanciers				
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
	CREDIT LOGEMENT	302 493 275		
Propriétaire Immeuble / Contre				
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
1	NEPERT	24/01/1972		
2	NIPHON	30/03/1973		
Immeubles				
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 73 ZB 145	
Montant Principal : 116.893,00 EUR				
Date extrême d'effet : 17/11/2024				

Complément : En vertu d'une Ordonnance en date du 02/11/2021 de Mme le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Montargis.13/1000 indivis de la parcelle ZB n° 145.Biens appartenant à M NIPHON et à Mme NEPERT chacun pour 1/2.

N° d'ordre : 190	Date de dépôt : 28/12/2021 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Kévin RODRIGUEZ / MELUN	Référence d'enlissement : 4504P01 2021P29398 Date de l'acte : 20/12/2021
------------------	--	---

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2021P29398 : Vente

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	GNANAPRAGASAM	29/05/1978
2	GNANESWARAN	30/05/1977

Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	MANNI	04/02/1978
4	PROUST	23/05/1991

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 139 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toue propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 148.980,00 EUR

Complément : Bénéficiaires acquéreurs chacun pour moitié indivise
14/1000èmes des parties communes du lotissement cadastrées ZB145

N° d'ordre : 191	Date de dépôt : 28/12/2021	Référence d'enlissement : 4504P01 2021 V11408	Date de l'acte : 20/12/2021
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DB DENIERS		
	Rédacteur : Maître Kevin RODRIGUES / MELUN		
	Domicile élu : MELUN en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2021 V11408 : Privilège de prêteurs de deniers

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Créanciers			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
		BANQUE CIC EST	
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		MANNI	04/02/1978
2		PROUST	23/05/1991
Immeubles			
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		FOUCHEROLLES	ZB 139
			ZB 145
Montant Principal : 148.796,00 EUR Accessoirs : 29.759,20 EUR Taux d'intérêt : 1,05 %			
Date extrême d'exigibilité : 05/12/2041 Date extrême d'effet : 05/12/2042			
Complément : 14/1000è de ZB 145			
N° d'ordre : 192		Date de dépôt : 10/03/2022	
		Référence d'enlissement : 4504P01 2022P5306	
		Date de l'acte : 09/03/2022	
		Nature de l'acte : 21P1752-ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 02/08/2021 Sages : 4504P01	
		Vol 2021P N° 17252	
		Rédacteur : Maître Gilles DUBOIS / CHATEAURENARD	

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2022P5306 : Vente du 22.07.2021.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur				
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité
3	PERROTTE			08/04/1998
4	PERROTTE			27/01/2001
Bénéficiaire, Donataire				
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité
1	LUCA			14/01/1989
2	NUCA			28/09/1991
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 50	
Lot				

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 23.000,00 EUR

Complément : Régularisation : il a lieu de supprimer "les 12/ 1000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145".

N° d'ordre : 193	Date de dépôt : 28/04/2022	Référence d'enlèvement : 4504P01 2022P8879	Date de l'acte : 26/04/2022
	Nature de l'acte : VENTB		
	Rédacteur : Maître GALIME Ludvine / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2022P8879 : Vente

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		CAMPOS	22/06/1985
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro		Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		BERNOUSSI	16/01/1984
3		CHEKAYRI	17/11/1986
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 69
			ZB 145
			Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Temuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 160.000,00 EUR

Complément : A titre indivis; les 10/1000èmes de ZB 145.

N° d'ordre : 194	Date de dépôt : 03/05/2022	Référence d'enlissement : 4504P01 2022P9219	Date de l'acte : 30/04/2022
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : Maître GAUME Ludvine / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2022P9219 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	PORTE	21/06/1962
Bénéficiaire, Donataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BALANCA	03/12/1957
3	PORTE	21/04/1988
4	PORTE	09/05/1991

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
1	US	FOUCHEROLLES	ZB 136		
3et4	NI	FOUCHEROLLES	ZB 136		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Dominant EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 60.000,00 EUR

Complément : Droits transmis : 1/2 de communauté.
Parcelle cadastrée ZB 136 et les 121.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.
Disposant décédé le 22/10/2021 laissant son conjoint survivant Maryline BALANCA veuve PORTE (n° d'ordre 1) bénéficiaire de la totalité en usufruit et ses 2 héritiers (n° d'ordre 3 et 4) chacun pour 1/2.

N° d'ordre : 195	Date de dépôt : 02/09/2022	Référence d'enlèvement : 4504P01 2022V7108	Date de l'acte : 29/08/2022
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE		
	Rédacteur : JUGE DE L' EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE / MONTARGIS		
	Domicile élu : ORLEANS, au cabinet de la SCP STOVEN PINCZON du SEL avocats		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2022V7108 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Cotéariers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	FLISSI	26/09/1976

Immeubles			
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		FOUCHEROLLES	ZB 72
			ZB 145

Montant Principal : 73,000,00 EUR
Date extrême d'effet : 02/09/2025

Complément : En vertu d'une ordonnance rendue par le Juge de l'Exécution de Montargis le 29 Août 2022 .
Parts et portions pour 12/1000èmes dans ZB 145.

N° d'ordre : 196	Date de dépôt : 31/01/2023 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître Marie-Béatrice MONTASSIER / NEUILLY SUR MARNE	Référence d'enlissement : 4504P01 2023P2305 Date de l'acte : 12/01/2023
------------------	--	--

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2023P2305 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	COLIN	29/12/1939
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BIENTZ	17/06/1963

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 126		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 43.750,00 EUR

Complément : Droits transmis : 5/8èmes en pleine propriété, Parcelle cadastrée ZB 126 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

N° d'ordre : 197	Date de dépôt : 09/03/2023	Référence d'enlissement : 4504P01 2023P5029	Date de l'acte : 08/03/2023
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : Maître GAUME Ludvine / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2023P5029 : Attestation immobilière après décès

Disposant, Donateur		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BAUDRIER	19/10/1955

Bénéficiaire, Destataire		
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	BERGE	02/08/1972
3	BERGE	27/11/1973

Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous		PI	FOUCHEROLLES	ZB 83 ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

US : Usufruit

Prix / évaluation : 170.000,00 EUR

Complément : Droits transmis : totalité de ZB 83 et les 9/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.
Disposante décédée le 14/09/2022 laissant les bénéficiaires (n° d'ordre 2 et 3), chacun pour, respectivement, (1/2).

N° d'ordre : 198	Date de dépôt : 10/05/2023 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître Antoine de FAGET / SAINTIE GENEVIEVE DES BOIS	Référence d'enlissement : 4504P01 2023P9518	Date de l'acte : 28/04/2023
------------------	--	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2023P9518 : Attestation immobilière après décès

Disposant, Donateur					
N°	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
2	GRELLET	31/07/1974			
Bénéficiaire, Donataire					
N°	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	FORGE	01/08/1977			
3	GRELLET	05/02/2007			
4	GRELLET	16/01/2012			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	US	FOUCHEROLLES	ZB 95		
			ZB 145		
3et4	NI	FOUCHEROLLES	ZB 95		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 22.500,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Complément : ZB 145 à titre indivis pour 12/1000èmes.
Disposant décédé le 30/10/2022 laissant son conjoint survivant n° 1 bénéficiaire de la totalité en usufruit et ses 2 héritiers n° 3 et 4 chacun pour 1/2 en nue propriété.

N° d'ordre : 199	Date de dépôt : 02/10/2023 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE EN SUBSTITUTION de la formalité initiale du 02/09/2022 Sages : 4504P01 Vol 2022V N° 7108	Référence d'enlèvement : 4504P01 2023V5834	Date de l'acte : 25/05/2023
Rédacteur : JUGE DE L' EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE / MONTARGIS Domicile élu : ORLEANS, au cabinet de la SCP STOVEN PINCZON du SEL avocats			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2023V5834 :

Créanciers					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS					
Propriétaire Immeuble / Contre					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	ELISSI		26/09/1976		
Immeubles					
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FOUCHEROLLES	ZB 72 ZB 145		
Montant Principal : 73.892,87 EUR					
Date extrême d'effet : 28/09/2023					
Complément : Hypothèque judiciaire définitive se substituant à l'hypothèque judiciaire provisoire publiée le 02/09/2022 vol 2022 V 7108 à hauteur de 73 000€, le surplus (892,87€) valant inscription complémentaire.					
Inscription prise en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de Montargis le 25/05/2023, signifié le 11/07/2023. Certificat de non appel du 26/09/2023.					
Immeuble cadastré ZB 72 et les 12/1 000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.					
N° d'ordre : 200	Date de dépôt : 08/11/2023	Référence d'enlèvement : 4504P01 2023P22362		Date de l'acte : 27/10/2023	
Nature de l'acte : VENTE					
Rédacteur : Maître Emmanuel COLLET / MONTARGIS					

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2023P22362 :

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
2		ROUSSEAU		01/08/1956	
4		TOURNEREAU		04/05/1956	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		GERMOND		20/02/1969	
3		SZUMINSKI		13/03/1969	
Immeubles					
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume- Lot
tous		PJ	FOUCHEROLLES	ZB 77 ZB 84 ZB 145	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 249.000,00 EUR

Complément : Immeuble ZB 77 et les 10/1.000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145
Immeuble ZB 84 et les 9/1.000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145.
Bénéficiaires : acquéreurs chacun pour 1/2.

N° d'ordre : 201	Date de dépôt : 06/03/2024 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : Maître Carole BOUTET / SAINT-JEAN-DE-MONTIS	Référence d'enlissement : 4504P01 2024P4140 Date de l'acte : 26/02/2024
------------------	---	--

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2024P4140 :

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	CERVILLE		03/09/1940
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	ERNANDEZ		11/07/1971

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	PI	FOUCHEROI.LES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROI.LES	ZB 58 à ZB 59		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 154.000,00 EUR

Complément : Droits transmis : la totalité en pleine propriété de
- parcelle cadastrée ZB 58 et les 12/1 000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145,
- parcelle cadastrée ZB 59 et les 12/1 000 èmes des parties communes cadastrées ZB 145,
Disposante décédée le 16/08/2023 laissant son unique héritier (n° 2).
Extinction de l'usufruit de André CERVELLE et Simone ETIENNE par suite de leur décès survenu respectivement le 02/06/2008 et le 28/04/1993.

N° d'ordre : 202	Date de dépôt : 11/03/2024	Référence d'enlèvement : 4504P01 2024P4380	Date de l'acte : 07/03/2024
	Nature de l'acte : VENTB		
	Rédacteur : Maître GAUME Ludvine / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2024P4380 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	BERGE	02/08/1972			
2	BERGE	27/11/1973			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
3	CHICHEPORTICH	26/08/1996			
4	MENCAS	18/08/1996			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 83		
			ZB 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TB : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 155.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 83 et les 9/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.

Bénéficiaires : acquéreurs chacun pour 1/2 indivise.

N° d'ordre : 203	Date de dépôt : 19/03/2024	Référence d'enlissement : 4504P01 2024P4762	Date de l'acte : 16/03/2024
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : Maître Ludvine GAUME / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2024P4762 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	DIVERGER	25/10/1935
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	DIVERGER	23/07/1959
3	DIVERGER	28/11/1960
4	DIVERGER	28/11/1960
5	DIVERGER.	17/04/1963
6	DIVERGER	22/12/1969
7	EHRMANN	02/07/1936

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145	
2a6	NI	FOUCHEROLLES	ZB 90 ZB 92	
7	US	FOUCHEROLLES	ZB 90 ZB 92	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 65.000,00 EUR

Complément : Droits transmis : 1/2 de communauté de ZB 92 et des 10/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145, et 1/2 de communauté de ZB 90 et les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145.
Disposant décédé le 08/09/2023 laissant son conjoint survivant Nicole EHRMANN veuve DIVERGER (n° d'ordre 7) donataire d'1/4 en pleine propriété et des 3/4 en usufruit et ses 5 héritiers (n° d'ordre 2 à 6) chacun pour 1/5, sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

N° d'ordre : 204	Date de dépôt :	03/05/2024	Référence d'enlèvement :	4504P01 2024V1942	Date de l'acte :	14/12/2023
	Nature de l'acte :	HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE SB SUBSTITUANT A PROVISoire de la formalité initiale du 17/11/2021 Sages : 4504P01 Vol 2021V N° 10021				
	Rédacteur :	LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTARGIS / MONTARGIS				
	Domicile élu :	MONTARGIS au cabinet de la SCP DUBOSC - SAUTROT, avocats associés				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2024V1942 :

Créanciers				
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
	CREDIT LOGEMENT			
Propriétaire Immeuble / Contre				
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
1	NEPERT	24/01/1972		
2	NIPHON	30/03/1973		
Immeubles				
Prop. Imm./Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		FOUCHEROLLES	ZB 73	
			ZB 145	

Montant Principal : 120.505,13 EUR
Date extrême d'effet : 29/04/2034

Complément : Hypothèque judiciaire définitive se substituant à l'inscription provisoire publiée le 17/11/2021 sous les références 4504P01 volume 2021V 10021.
Droits indivis pour quotité de 13/1000èmes dans la parcelle cadastrée FOUCHEROLLES section ZB n°145.
En vertu d'un arrêt rendu par le Tribunal Judiciaire de Montargis le 14/12/2023, signifié le 12/01/2024 et certificat de non-appel du 02/04/2024.

N° d'ordre : 205	Date de dépôt :	28/05/2024	Référence d'enlèvement :	4504P01 2024P9222	Date de l'acte :	02/05/2024
	Nature de l'acte :	VENTE				
	Rédacteur :	Maître Gilles DUBOIS / CHATEAURENARD				

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2024P9222 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		CRESSAULT		06/05/1969		
Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2		ORTH		02/04/1958		
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2		PJ	FOUCHEROLLES	ZB 145		
		TP	FOUCHEROLLES	ZB 51		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation: 35.000,00 EUR

Complément : Terrain à bâtir cadastré ZB 51 et les 14/1 000 èmes des parties indivises de ZB 145

N° d'ordre : 206	Date de dépôt : 29/07/2024	Référence d'enlèvement : 4504P01 2024P13568	Date de l'acte : 26/07/2024
	Nature de l'acte : VENTB		
	Rédacteur : Maître Ludvine GAUME / COURTENAY		

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2024P13568 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
2	NEPERT		24/01/1972
3	NIPHON		30/03/1973
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	GELIN		23/06/1982
4	SERRATAN		06/03/1992
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 73
			ZB 145
			Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 150.000,00 EUR

Complément : Immeuble cadastré ZB 73 et les 13/1.000èmes des parties indivises cadastrées ZB 145.
Bénéficiaires acquéreurs chacun pour 1/2.

N° d'ordre : 207	Date de dépôt : 13/09/2024	Référence de dépôt : 4504P01 2024D24996	Date de l'acte : 12/09/2024
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 17/11/2021 Sages : 4504P01 Vol 2021V N° 10021		
	Rédacteur : Maître Ludvine GAUME / COURTENAY		
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2024D24996 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Propriétaire Immeuble / Contre			
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	NEPERT		24/01/1972
2	NUPHON		30/03/1973

Immeubles			
Prop. Imm./Contre	Droits	Désignation cadastrale	Lot
	FOUCHEROLLES	ZB 73 ZB 145	

N° d'ordre : 208	Date de dépôt : 13/09/2024 Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 03/05/2024 Sages : 4504P01 Vol 2024V N° 1942 Rédacteur : Maître Ludvine GAUME / COURTIENAY Domicile élu :	Référence de dépôt : 4504P01 2024D24997	Date de l'acte : 12/09/2024
------------------	---	---	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2024D24997 :

Propriétaire Immeuble / Contre			
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	NEPERT		24/01/1972
2	NUPHON		30/03/1973

Immeubles			
Prop. Imm./Contre	Droits	Désignation cadastrale	Lot
	FOUCHEROLLES	ZB 73 ZB 145	

N° d'ordre : 209	Date de dépôt : 29/11/2024 Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE Rédacteur : LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE / MONTARGIS Domicile élu : MONTARGIS au cabinet de la SELARL LA VILLAT - BOURGON, avocats associés	Référence d'enlèvement : 4504P01 2024V2385	Date de l'acte : 25/11/2024
------------------	--	--	-----------------------------

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2024V5385 :

Créanciers						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
		CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE				
Propriétaire Immeuble / Contre						
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1		BARBE		29/05/1972		
Immeubles						
Prop. Imm./Contre		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
				ZB 148		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usfruit en indivision US : Usfruit

Montant Principal : 124.736,88 EUR
Date extrême d'effet : 29/11/2027

Complément : Sur ses parts et portions.
Parcelle ZB 145 : parties communes.
Inscription prise en vertu de l'article L511-1 & R 531-1 & suivants du Code des procédures civiles d'exécution : ordonnance du 19/11/2024 du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MONTARGIS.

N° d'ordre : 210	Date de dépôt : 10/01/2025 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Ludvine GAUME / COURTENAY	Référence d'enlissement : 4504P01 2025P328	Date de l'acte : 07/01/2025
------------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2025P328 :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1975 AU 03/06/2025

Disposant, Donateur			
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	BARBE	29/05/1972	
2	PEIRO	22/03/1971	

Bénéficiaire, Dominaire			
Número	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
3	ULZITOGOKH	29/05/1977	
4	UNG	09/12/1974	

Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
tous	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145 ZB 148	
				Lot

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 161.560,00 EUR.

Complément : Parcelle ZB 145 : parties communes.
Bénéficiaire 4 : acquéreur de la pleine propriété indivise à concurrence de 68%.
Bénéficiaire 3 : acquéreur de la pleine propriété indivise à concurrence de 32%.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 04/06/2025 AU 06/08/2025

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop. Imm./Contre"	Numéro d'archivage Provisoire
07/07/2025 D18306	VENTE Nicolas CORNEC SAINT-JEAN-DE-MONTS	20/06/2025	ERNANDEZ JANOIS	4504P01 P12364

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 189 pages y compris le certificat.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : 2026 f 4
Déposée le : 12.12.2026
Références du dossier : 818

**Demande de renseignements
pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956**

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

LOIRET (Orléans)

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité ¹ : Maître James TURNER - AARPI PMT AVOCATS
Adresse : 6, Rue Mollère
83000 TOULON
20250184 - CEGC / FLISSI - JT/SM/SM - Etat s/pub CDT
Courriel ² : contact@pmt-avocats.fr
Téléphone : 04 94 93 64 64
À TOULON, le 07 / 01 / 2026
Signature (obligatoire) :

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision engage la responsabilité de l'état - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)
Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ³	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur engage la responsabilité de l'état - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié)
Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	FOUCHEROLLES (45320), Bois des Hayets	Section ZB 145		
2		Section ZB 72		
3				
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1^{er} janvier 1956¹ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : ____ / ____ / ____

- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? ☐ (si oui, cochez la case)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.

³ Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COUT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOI-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	2	x 12 € =	24 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 2 €
		TOTAL =	26 €

MODE DE PAIEMENT	
☐ Carte bancaire	☐ Virement
☐ Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public	
☒ Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €)	☐ Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :	
☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles	
☐ défaut ou insuffisance de provision	
☐ demande non signée et/ou non datée	
☐ autre :	
Le 16 JAN. 2026	
	Le comptable des finances publiques Chef du service de publicité foncière SERVICE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT DU LOIRET BÂT. F1 - CITÉ ADMIN. COLIGNY 131 Rue du Faubourg Bannier CS 54211 45042 ORLÉANS CEDEX 1 Téléphone : 02 33 24 19 00 spte.loiret@dgfp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
LOIRET

Demande de renseignements n° 4504F01 2026F4
déposée le 12/01/2026, par AARPI PLATON MAGNE TURNER
Complémentaire de la demande initiale n° 2025H3841 portant sur les mêmes immeubles.

Réf. dossier : 12/01/2026 - CDT SAISIE FLISSI

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

[x] Il n'existe que les 2 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande : du 18/11/2025 au 12/01/2026 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A LOIRET, le 15/01/2026

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Dennis SAMBRAS

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°8-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 04/06/2025 AU 17/11/2025

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 19/06/2025 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Laurence PAGET / CHEROY	Référence d'enlissement : 4504P01 2025P11012	Date de l'acte : 17/06/2025
----------------	--	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2025P11012 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	BIÑOIS	18/07/1949
3	POURPRE	25/09/1950
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	NAVARRE	25/05/1971

Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
2	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 91

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 147.000,00 EUR

Complément : Et les 10/1.000èmes des parties communes en espaces verts, routes et autres dudit lotissement cadastrées section ZB, numéro 145.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 07/07/2025 Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : Maître Nicolas CORNEC / SAINT-JEAN-DE-MONTS	Référence d'enlissement : 4504P01 2025P12364	Date de l'acte : 20/06/2025
----------------	---	--	-----------------------------

Disposition n° 1 de la formalité 4504P01 2025P12364 : Vente

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 04/06/2025 AU 17/11/2025

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	ERNANDEZ		11/07/1971		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	JANOIS		16/11/1979		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	PI	FOUCHEROLLES	ZB 145		
	TP	FOUCHEROLLES	ZB 58		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 152.560,00 EUR

Complément : les 12/1000èmes des parties communes cadastrées ZB 145

CERTIFICAT DE DEPOT DU 18/11/2025 AU 12/01/2026

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop. Imm./Contre"	Número d'archivage Provisoire
12/01/2026 D00524	COMMANDEMENT VALANT SAISIE Thomas LEMONNIER MONTARGIS	24/11/2025	COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS Richard FLISSI	4504P01 S00002

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 3 pages y compris le certificat.

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
LOIRET
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER
45042 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 0238241900
Mél. : spfe.loiret@dgfip.finances.gouv.fr**

**AARPI PLATON MAGNE TURNER
6 RUE MOLIERE
83000 TOULON**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 15/01/2026

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4504P01 2026F4

PERIODE DE CERTIFICATION : du 04/06/2025 au 12/01/2026

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE : 4504P01
2025H3841

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPOSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
149	FOUCHEROLLES	ZB 72		
149		ZB 145		

CONDITIONS DE VENTE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Cadre juridique

Le présent cahier des conditions de vente s'applique à la vente de biens immobiliers régie par les articles du Code des procédures civiles d'exécution relatifs à la saisie immobilière.

Article 2 – Modalités de la vente

La saisie immobilière tend à la vente forcée de l'immeuble du débiteur ou, le cas échéant, du tiers détenteur en vue de la distribution de son prix. Le saisi peut solliciter à l'audience d'orientation l'autorisation de vendre à l'amiable le bien dont il est propriétaire.

Le juge peut autoriser la vente amiable selon des conditions particulières qu'il fixe et à un montant en deçà duquel l'immeuble ne peut être vendu. A défaut de pouvoir constater la vente amiable conformément aux conditions qu'il a fixées, le juge ordonne la vente forcée.

L'audience d'orientation aura lieu le **JEUDI 16 AVRIL 2026 A 14 HEURES.**

Article 3 – État de l'immeuble

L'acquéreur prendra les biens dans l'état où ils se trouvent au jour de la vente, sans pouvoir prétendre à aucune diminution de prix, ni à aucune garantie ou indemnité contre le poursuivant, la partie saisie ou ses créanciers pour dégradations, réparations, défauts d'entretien, vices cachés, vices de construction, vétusté, erreurs dans la désignation, la consistance ou la contenance alors même que la différence excéderait un vingtième, ni à raison des droits de mitoyenneté ou de surcharge des murs séparant lesdits biens des propriétés voisines, alors même que ces droits seraient encore dus et sans garantie de la nature, ni de la solidité du sol ou du sous-sol en raison des carrières et des fouilles qui ont pu être faites sous sa superficie, des excavations qui ont pu se produire, des remblais qui ont pu être faits, des éboulements et glissements de terre.

L'acquéreur devra en faire son affaire personnelle, à ses risques et périls sans aucun recours contre qui que ce soit.

En vertu des dispositions de l'article 1649 du code civil, l'acquéreur ne bénéficiera d'aucune garantie des vices cachés.

Article 4 – Baux, locations et autres conventions

L'acquéreur fera son affaire personnelle, pour le temps qui restera à courir, des baux en cours.

Toutefois, les baux consentis par le débiteur après la délivrance du commandement de payer valant saisie sont inopposables au créancier poursuivant comme à l'acquéreur. La preuve de l'antériorité du bail peut être faite par tout moyen.

L'acquéreur sera subrogé aux droits des créanciers pour faire annuler s'il y a lieu les conventions qui auraient pu être conclues en fraude des droits de ceux-ci.

Il tiendra compte, en sus et sans diminution de son prix, aux différents locataires, des loyers qu'ils auraient payés d'avance ou de tous dépôts de garantie versés à la partie saisie et sera subrogé purement et simplement, tant activement que passivement dans les droits, actions et obligations de la partie saisie.

Article 5 – Prémption, substitution et droits assimilés

Les droits de prémption ou assimilés s'imposeront à l'acquéreur conformément à la loi.

Si l'acquéreur est évincé du fait de l'un de ces droits, il n'aura aucun recours contre le poursuivant à raison de l'immobilisation des sommes par lui versées ou à raison du préjudice qui pourrait lui être occasionné.

Article 6 – Assurances et abonnements divers

L'acquéreur fera son affaire personnelle de tous contrats ou abonnements relatifs à l'immeuble qui auraient pu être souscrits ou qui auraient dû l'être, sans aucun recours contre le poursuivant et l'avocat rédacteur du cahier des conditions de vente.

La responsabilité du poursuivant ne peut en aucun cas être engagée en cas d'absence d'assurance.

L'acquéreur sera tenu de faire assurer l'immeuble dès la vente contre tous les risques, et notamment l'incendie, à une compagnie notoirement solvable et ce pour une somme égale au moins au prix de la vente forcée. En cas de sinistre avant le paiement intégral du prix, l'indemnité appartiendra de plein droit à la partie saisie ou aux créanciers visés à l'article L. 331-1 du Code des procédures civiles d'exécution à concurrence du solde dû sur ledit prix en principal et intérêts.

En cas de sinistre non garanti du fait de l'acquéreur, celui-ci n'en sera pas moins tenu de payer son prix outre les accessoires, frais et dépens de la vente.

Article 7 – Servitudes

L'acquéreur jouira des servitudes actives et souffrira toutes les servitudes passives, occultes ou apparentes, déclarées ou non, qu'elles résultent des lois ou des règlements en vigueur, de la situation des biens, de contrats, de la prescription et généralement quelles que soient leur origine ou leur nature ainsi que l'effet des clauses dites domaniales, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres, à ses risques, périls, frais et fortune, sans recours contre qui que ce soit.

CHAPITRE II : ENCHERES

Article 8 – Réception des enchères

Les enchères ne sont portées, conformément à la loi, que par le ministère d'un avocat postulant près le Tribunal judiciaire devant lequel la vente est poursuivie.

Pour porter des enchères, l'avocat devra se faire remettre tous éléments relatifs à l'état civil ou à la dénomination de ses clients ainsi que s'enquérir auprès du client et sur déclaration de celui-ci, de sa capacité juridique, de sa situation juridique, et s'il s'agit d'une personne morale, de la réalité de son existence, de l'étendue de son objet social et des pouvoirs de son représentant.

Article 9 – Garantie à fournir par l'acquéreur

Avant de porter les enchères, l'avocat se fait remettre par son mandant et contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du séquestre désigné, représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros.

La caution ou le chèque lui est restitué, faute d'être déclaré acquéreur. En cas de surenchère, la caution bancaire ou le chèque est restitué en l'absence de contestation de la surenchère.

Si l'acquéreur est défaillant, la somme versée ou la caution apportée est acquise aux vendeurs et à leurs créanciers ayants droit à la distribution et, le cas échéant, pour leur être distribuée avec le prix de l'immeuble.

Article 10 – Surenchère

La surenchère est formée sous la constitution d'un avocat postulant près le Tribunal judiciaire compétent dans les dix jours qui suivent la vente forcée.

La surenchère est égale au dixième au moins du prix principal de vente.

Elle ne peut être rétractée.

La publicité peut être effectuée par l'avocat du créancier poursuivant.

En cas de pluralité de surenchérisseurs, les formalités de publicité seront accomplies par l'avocat du premier surenchérisseur. A défaut, le créancier ayant poursuivi la première vente peut y procéder.

L'acquéreur sur surenchère doit régler les frais de la première vente en sus des frais de son adjudication sur surenchère.

L'avocat du surenchérisseur devra respecter les dispositions générales en matière d'enchères.

Si au jour de la vente sur surenchère, aucune enchère n'est portée, le surenchérisseur est déclaré acquéreur pour le montant de sa surenchère.

Article 11 – Réitération des enchères

A défaut pour l'acquéreur de payer dans les délais prescrits le prix ou les frais taxés, le bien est remis en vente à la demande du créancier poursuivant, d'un créancier inscrit ou du débiteur saisi, aux conditions de la première vente forcée.

Si le prix de la nouvelle vente forcée est inférieur à celui de la première, l'enchérisseur défaillant sera contraint au paiement de la différence par toutes les voies de droit, selon les dispositions de l'article L. 322-12 du code des procédures civiles d'exécution.

L'enchérisseur défaillant conserve à sa charge les frais taxés lors de la première audience de vente. Il sera tenu des intérêts au taux légal sur son enchère passé un délai de deux mois suivant la première vente jusqu'à la nouvelle vente. Le taux d'intérêt sera majoré de cinq points à l'expiration d'un délai de quatre mois à compter de la date de la première vente définitive, conformément aux dispositions de l'article L. 313-3 du code monétaire et financier.

En aucun cas, l'enchérisseur défaillant ne pourra prétendre à la répétition des sommes versées.

Si le prix de la seconde vente est supérieur à la première, la différence appartiendra aux créanciers et à la partie saisie.

L'acquéreur à l'issue de la nouvelle vente doit les frais afférents à celle-ci.

CHAPITRE III : VENTE

Article 12 – Transmission de propriété

L'acquéreur sera propriétaire par le seul effet de la vente sauf exercice d'un droit de préemption, ou des droits assimilés conformément à la loi.

L'acquéreur ne pourra, avant le versement du prix et le paiement des frais, accomplir un acte de disposition sur le bien à l'exception de la constitution d'une hypothèque accessoire à un contrat de prêt destiné à financer l'acquisition de ce bien.

Avant le paiement intégral du prix, l'acquéreur ne pourra faire aucun changement notable, aucune démolition ni aucune coupe extraordinaire de bois, ni commettre aucune détérioration dans les biens, à peine d'être contraint à la consignation immédiate de son prix, même par voie de réitération des enchères.

Article 13 – Désignation du séquestre

Les fonds à provenir de la vente décidée par le juge de l'exécution seront séquestrés entre les mains du séquestre désigné (CARPA ou Caisse des dépôts et consignations), pour être distribués entre les créanciers visés à l'article L. 331-1 du code des procédures civiles d'exécution.

Le séquestre désigné recevra également l'ensemble des sommes de toute nature résultant des effets de la saisie.

Les fonds séquestrés produisent intérêts au taux de 105 % de celui servi par la Caisse des dépôts et consignations au profit du débiteur et des créanciers, à compter de leur encaissement et jusqu'à leur distribution.

En aucun cas, le séquestre ne pourra être tenu pour responsable ou garant à l'égard de quiconque des obligations de l'acquéreur, hors celle de représenter en temps voulu, la somme séquestrée et les intérêts produits.

Article 14 – Vente amiable sur autorisation judiciaire

Le débiteur doit accomplir les diligences nécessaires à la conclusion de la vente amiable.

L'accomplissement des conditions de la vente amiable décidée au préalable par le juge sera contrôlé par lui.

Le prix de vente de l'immeuble, ses intérêts, ainsi que toute somme acquittée par l'acquéreur en sus du prix de vente à quelque titre que ce soit, sont versés entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations conformément à l'article R. 322-23 du code des procédures civiles d'exécution. Ils sont acquis au débiteur et aux créanciers participant à la distribution.

Toutefois, les frais taxés, auxquels sont ajoutés les émoluments calculés selon le tarif en vigueur sont versés directement par l'acquéreur, conformément à l'article 1593 du code civil, en sus du prix de vente, à l'avocat poursuivant, qui les déposera sur son compte CARPA, à charge de restitution en cas de jugement refusant de constater que les conditions de la vente sont remplies et ordonnant la vente forcée, ou aux fins d'encaissement en cas de jugement constatant la vente amiable.

Le juge s'assure que l'acte de vente est conforme aux conditions qu'il a fixées, que le prix a été consigné, et que les frais taxés et émoluments de l'avocat poursuivant ont été versés, et ne constate la vente que lorsque ces conditions sont remplies. A défaut, il ordonne la vente forcée.

Article 15 - Versement du prix de la vente forcée

Au plus tard à l'expiration du délai de deux mois à compter de la vente définitive, l'acquéreur sera tenu impérativement et à peine de réitération des enchères de verser son prix en principal entre les mains du séquestre désigné, qui en délivrera reçu.

Si le paiement intégral du prix intervient dans le délai de deux mois de la vente définitive, l'acquéreur ne sera redevable d'aucun intérêt.

Passé ce délai de deux mois, le solde du prix restant dû sera augmenté de plein droit des intérêts calculés au taux légal à compter du prononcé du jugement d'adjudication.

Le taux d'intérêt légal sera majoré de cinq points à l'expiration du délai de quatre mois du prononcé du jugement d'adjudication, conformément à l'article L. 313-3 du code monétaire et financier.

L'acquéreur qui n'aura pas réglé l'intégralité du prix de la vente dans le délai de deux mois supportera le coût de l'inscription du privilège du

vendeur, si bon semble au vendeur de l'inscrire, et de sa radiation ultérieure.

Le créancier poursuivant de premier rang devenu acquéreur, sous réserve des droits des créanciers privilégiés pouvant le primer, aura la faculté, par déclaration au séquestre désigné et aux parties, d'opposer sa créance en compensation légale totale ou partielle du prix, à ses risques et périls, dans les conditions des articles 1347 et suivants du code civil.

Article 16 - Paiement des frais de poursuites et des émoluments

Conformément à l'article 1593 du code civil, l'acquéreur paiera entre les mains et sur les quittances de l'avocat poursuivant, en sus du prix et dans le délai d'un mois à compter de la vente définitive, la somme à laquelle auront été taxés les frais de poursuites et le montant des émoluments fixés selon le tarif en vigueur, majorés de la TVA applicable.

Il fournira justificatif au greffe de la quittance des frais de vente avant l'expiration du délai de deux mois à compter de la date de l'adjudication définitive. Le titre de vente ne sera délivré par le greffe du juge de l'exécution qu'après la remise qui aura été faite de la quittance des frais de vente, laquelle quittance demeurera annexée au titre de vente.

Si la même vente comprend plusieurs lots vendus séparément, les frais taxables de poursuites sont répartis proportionnellement à la mise à prix de chaque lot. »

Article 17 - Droits de mutation

L'acquéreur sera tenu d'acquitter, en sus de son prix, et par priorité, tous les droits d'enregistrement et autres auxquels la vente forcée donnera lieu. Il en fournira justificatif au greffe avant l'expiration du délai de deux mois à compter de la date de l'adjudication définitive.

Si l'immeuble présentement vendu est soumis au régime de la TVA, le prix de vente est hors taxes. Dans ce cas, l'acquéreur devra verser au Trésor, d'ordre et pour le compte du vendeur (partie saisie) et à sa décharge, en sus du prix de vente, les droits découlant du régime de la TVA dont ce dernier pourra être redevable à raison de la vente forcée, compte tenu de ses droits à déduction, sauf à l'acquéreur à se prévaloir d'autres dispositions fiscales et, dans ce cas, le paiement des droits qui en résulterait sera libératoire.

Les droits qui pourront être dus ou perçus à l'occasion de locations ne seront à la charge de l'acquéreur que pour le temps postérieur à son entrée en jouissance, sauf son recours, s'il y a lieu, contre son locataire.

L'acquéreur fera son affaire personnelle, sans recours contre quiconque du montant et des justificatifs des droits à déduction que le vendeur pourrait opposer à l'administration fiscale.

Article 18 - Obligation solidaire des co-acquéreurs

Les co-acquéreurs et leurs ayants droit seront obligés solidairement au paiement du prix et à l'exécution des conditions de la vente forcée.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS POSTERIEURES A LA VENTE

Article 19 - Délivrance et publication du jugement

L'acquéreur sera tenu de se faire délivrer le titre de vente et, dans le mois de sa remise par le greffe :

- a) de le publier au service de la publicité foncière dans le ressort duquel est situé l'immeuble mis en vente ;
- b) de notifier au poursuivant, et à la partie saisie si celle-ci a constitué avocat, l'accomplissement de cette formalité ; le tout à ses frais.

Lors de cette publication, l'avocat de l'acquéreur sollicitera la délivrance d'états sur formalité. Ces états sont obligatoirement communiqués à l'avocat poursuivant.

A défaut de l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes précédents, dans le délai imparti, l'avocat du créancier poursuivant la distribution pourra procéder à la publication du titre de vente, le tout aux frais de l'acquéreur.

A cet effet, l'avocat chargé de ces formalités se fera remettre par le greffe toutes les pièces prévues par les articles 22 et 34 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 ; ces formalités effectuées, il en notifiera l'accomplissement et leur coût à l'avocat de l'acquéreur par acte d'avocat à avocat, lesdits frais devront être remboursés dans la huitaine de ladite notification.

Article 20 - Entrée en jouissance

L'acquéreur, bien que propriétaire par le seul fait de la vente, entrera en jouissance :

- a) Si l'immeuble est libre de location et d'occupation ou occupé, en tout ou partie par des personnes ne justifiant d'aucun droit ni titre, à l'expiration du délai de surenchère ou en cas de surenchère, le jour de la vente sur surenchère ;
- b) Si l'immeuble est loué, par la perception des loyers ou fermages à partir du premier jour du terme qui suit la vente forcée ou en cas de surenchère, à partir du premier jour du terme qui suit la vente sur surenchère ;

c) Si l'immeuble est loué partiellement, l'entrée en jouissance aura lieu pour les parties libres de location selon le paragraphe a ci-dessus et pour les parties louées selon le paragraphe b) du présent article.

L'acquéreur fera son affaire personnelle, sans recours envers qui que ce soit, de toutes expulsions nécessaires et bénéficiera des indemnités d'occupation qui seraient dues.

L'acquéreur peut mettre à exécution le titre d'expulsion dont il dispose à l'encontre du saisi, et de tout occupant de son chef n'ayant aucun droit qui lui soit opposable, à compter de la consignation du prix et du paiement des frais taxés.

Article 21 - Contributions et charges

L'acquéreur supportera les contributions et charges de toute nature, dont les biens sont ou seront grevés, à compter de la date du prononcé du jugement portant sur la vente forcée.

Si l'immeuble vendu se trouve en copropriété, l'adjudicataire devra régler les charges de copropriété dues, à compter de la date du prononcé du jugement portant sur la vente forcée.

En ce qui concerne la taxe foncière, il la remboursera au *pro rata temporis* à première demande du précédent propriétaire et sur présentation du rôle acquitté.

Article 22 - Titres de propriété

En cas de vente forcée, le titre de vente consiste dans l'expédition du cahier des conditions de vente revêtue de la formule exécutoire, à la suite de laquelle est transcrit le jugement d'adjudication.

Pour les titres antérieurs, le poursuivant n'en ayant aucun en sa possession, l'acquéreur ne pourra pas en exiger, mais il est autorisé à se faire délivrer à ses frais, par tous dépositaires, des expéditions ou extraits de tous actes concernant la propriété.

En cas de vente amiable sur autorisation judiciaire, le titre de vente consiste dans l'acte notarié et le jugement constatant la réalisation des conditions de la vente passé en force de chose jugée.

Article 23 - Purge des inscriptions

Le séquestre ou la consignation du prix et le paiement des frais de la vente purgent de plein droit l'immeuble de toute hypothèque et de tout privilège.

L'acquéreur peut demander, avant la procédure de distribution, au juge de l'exécution la radiation des inscriptions grevant l'immeuble.

En ce cas, l'acquéreur sera tenu d'avancer tous frais de quittance ou de radiation des inscriptions grevant l'immeuble dont il pourra demander le remboursement dans le cadre de la distribution du prix au titre des dispositions de l'article 2375, 1° du code civil.

Article 24 - Paiement provisionnel du créancier de premier rang

Après la publication du titre de vente et au vu d'un état hypothécaire, le créancier de premier rang pourra, par l'intermédiaire de son avocat, demander au juge de l'exécution, dans la limite des fonds séquestrés, le paiement à titre provisionnel de sa créance en principal.

Les intérêts, frais et accessoires de la créance sont payés une fois le projet de distribution devenu définitif.

Le paiement effectué en vertu de la présente clause est provisionnel et ne confère aucun droit à son bénéficiaire, autre que celui de recevoir provision à charge de faire admettre sa créance à titre définitif dans le cadre de la procédure de distribution, à peine de restitution.

Dans le cas où un créancier serait tenu à restitution de tout ou partie de la somme reçue à titre provisionnel, celle-ci serait productive d'un intérêt au taux légal à compter du jour du règlement opéré par le séquestre.

Article 25 - Distribution du prix de vente

La distribution du prix de l'immeuble, en cas de vente forcée ou de vente amiable sur autorisation judiciaire, sera poursuivie par l'avocat du créancier saisissant ou, à défaut, par l'avocat du créancier le plus diligent ou du débiteur, conformément aux articles R. 331-1 à R. 334-3 du Code des procédures civiles d'exécution.

Les frais de la distribution et la rétribution de l'avocat chargé de la distribution, calculés conformément au tarif en vigueur, seront prélevés sur les fonds à répartir.

Article 26 - Election de domicile

Le poursuivant élit domicile au cabinet de l'avocat constitué.

L'acquéreur élit domicile au cabinet de son avocat par le seul fait de la vente.

Les domiciles élus conserveront leurs effets quels que soient les changements qui pourraient survenir dans les qualités ou l'état des parties.

CHAPITRE V : CLAUSES SPECIFIQUES

Article 27 - Immeubles en copropriété

L'avocat du poursuivant devra notifier au syndic de copropriété l'avis de mutation prévu par l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965 (modifiée par L. n° 94-624 du 21 juillet 1994).

Cette notification devra intervenir dans les quinze jours de la vente devenue définitive et indiquera que l'opposition éventuelle, tendant à obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire, est à signifier au domicile de l'avocat poursuivant.

L'avocat de l'acquéreur, indépendamment de la notification ci-dessus, dans le cas où l'immeuble vendu dépend d'un ensemble en copropriété, en conformité avec l'article 6 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967, est tenu de notifier au syndic dès que la vente sera définitive, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la désignation du lot ou de la fraction de lot, les nom, prénom, domicile réel ou élu de l'acquéreur.

Article 28 - Immeubles en lotissement

L'avocat du poursuivant devra notifier au représentant légal de l'Association syndicale libre ou de l'Association syndicale autorisée l'avis de mutation dans les conditions de l'article 20 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 conformément à l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004.

Cette notification devra intervenir dans les quinze jours de la vente devenue définitive et indiquera que l'opposition éventuelle, tendant à obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire, est à signifier au domicile de l'avocat poursuivant.



Article 29 – Mise à prix

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le créancier poursuivant, soit :

15.000,00 €

(QUINZE MILLE €UROS)

Consignation pour enchérir : 3.000,00 €

Fait à Montargis
Le 10 Mars 2026